

CONSEIL MUNICIPAL

***PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 25 juin 2007
Compte rendu in extenso***

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mme SALAH-EDDINE procède à l'appel)

* * *

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRIANI ♦ ASSANTE ♦ AUTISSIER ♦ BENARIOUA ♦ BENZI ♦ BERBERIAN ♦ BERGER ♦ BERNASCONI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BONAT ♦ BOTEY ♦ BOULAY ♦ BOURGAT ♦ BRET ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARBUCCIA ♦ CARREGA ♦ CHENOZ ♦ CLAIRE ♦ COLLET-FENETRIER ♦ DI MECO ♦ DONNADIEU ♦ DUFOUR ♦ DUTOIT ♦ ESCARRAS-GAUNET ♦ EYMIEU ♦ FAVRE ♦ FAY-BOCOGNANI ♦ FOUQUET ♦ GAMERRE ♦ GARGUILO ♦ GAUDIN ♦ GEIER-GHIO ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GIOCANTI ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ IMBERT ♦ KERKERIAN ♦ KHANN ♦ LECCIA ♦ LOTA ♦ LUCCIONI ♦ MADROLLE ♦ MAGNE ♦ MATTEI ♦ MAURIC ♦ MAZELLIER ♦ MENCACCI-GRAND ♦ MENNUCCI ♦ MOLL ♦ MORAINÉ ♦ MOSCATI ♦ MUSELIER ♦ NICOLAJ-PALLOIX ♦ OLMETA ♦ ORTIZ M. ♦ ORTIZ C. ♦ PALMIERI ♦ PATRICOT ♦ POMMIER ♦ PONCET-RAMADE ♦ RAHMANI ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROSSI ♦ SALAH-EDDINE ♦ SANMARCO ♦ SAVON ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TALAZAC ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALADEAU ♦ VASSAL ♦ VENTURINI ♦ VILLANI ♦ VLASTO ♦ WEISS ♦ WEYGAND ♦ ZOUAGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BIZAILLON ♦ GUÉRINI ♦ KAHOUL ♦ PEZET ♦ VALLETTE.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BENASSI par NICOLAJ-PALLOIX ♦ MEGRET par SAVON ♦ MESSAC par MAURIC ♦ NARDUCCI par SPORTIELLO-BERTRAND ♦ PASQUINI par MENNUCCI ♦ POL par BOET ♦ ROUZAUD par BENARIOUA.

* * *

Monsieur le Maire.- Merci ! M. HOVSEPIAN a demandé la parole.

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que, samedi dernier, un accident de la circulation, un drame, a frappé et endeuillé le quartier de Saint-Joseph, et ce drame a soulevé une immense émotion et en même temps, une grande colère. Quatre ans auparavant, au mois de décembre 2003, un jeune homme de 20 ans, Karim LASSAMI, avait trouvé également la mort sur ce même croisement, boulevard Dorgelès / chemin de Fontainieu.

Monsieur le Maire, tout d'abord, il est bien sûr indispensable que l'enquête détermine et situe les responsabilités, et il y a des responsabilités engagées selon les témoins oculaires qui se sont déjà exprimés.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, il serait souhaitable aussi que ce croisement et ce passage piétons, qui sont accidentogènes, soient repensés et que la circulation et la traversée de la voie soient sécurisées, peut-être par un rond-point, je ne sais pas, les Services Techniques le diront. Car il y a les enfants des écoles de la Maurette, les élèves du Collège Massenet, il y a tout simplement des enfants qui prennent ce passage pour aller soit au centre sportif départemental de Fontainieu, soit à la piscine municipale, soit encore au terrain de sports qui est juste à côté.

Je vous demanderai aussi, Monsieur le Maire, s'il est possible d'avoir la gratuité des obsèques de ce petit Nelson, puisque cette famille est dans des conditions extrêmement précaires et difficiles.

Je vous exprime tout ceci au nom de l'ensemble des élus du 7^{ème} Secteur.

Monsieur le Maire.- Bien entendu, nous nous associons tous à la peine, à la consternation, à la colère que cette famille peut ressentir après cet accident mortel qui a eu lieu. Imaginez que ce soit la Police Municipale, nous en aurions entendu ! Et c'est une des raisons pour lesquelles je demande toujours qu'il y ait beaucoup plus de formation à la Politique Municipale, pour tout. Il s'agit là de la Police Nationale et, comme vous venez de le faire remarquer, des enquêtes sont en cours et détermineront les responsabilités. En ce qui concerne le fait de savoir si l'on peut améliorer ou pas, si cela dépend de nous, si cela dépend de la DDE ou s'il faut le faire en commun, M. TALAZAC regardera ce qu'il y a lieu de faire. Mais, bien entendu, nous sommes tous consternés par la mort d'un enfant de 14 ans.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence pour les rapports n° 258 et 259, qui ont été diffusés hors délais, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Assentiments)

* * *

Monsieur le Maire.- Mme MOLL devant s'absenter, je vais appeler les rapports 222, 223 et 224, concernant notamment les personnes âgées. Y a-t-il des interventions prévues ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ces rapports ; cela permet à Mme MOLL d'être libérée, pour des raisons personnelles importantes.

CULTURE, EDUCATION, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

222 - 07/0673/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX
 • Subventions aux associations de Rapatriés - 1^{ère} répartition 2007.
 (07-14489-EQSO)

Le rapport 07/0673/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

223 - 07/0674/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX
 • Subventions aux associations de 3^{ème} Age - 2^{ème} répartition 2007.
 (07-14862-EQSO)

Le rapport 07/0674/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

224 - 07/0675/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX
 • Subventions aux associations de Personnes Handicapées - 2^{ème} répartition 2007.
 (07-14864-EQSO)

Le rapport 07/0675/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2007

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 19 mars 2007 ?

(Aucune autre observation)

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2007 est approuvé.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous passons au compte rendu de décisions.

2 – Compte rendu de décisions

07/13/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille de locaux d'une superficie de 410 m² pour le lot 1 et de 120 m² pour le lot 2, situés 27 rue Auphan dans le 3^{ème} arrondissement, cadastrés section L, n°59, quartier Saint-Mauront.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/14/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille d'une propriété d'une superficie de 23 411 m², sise traverse du Siphon dans le 12^{ème} arrondissement, cadastrée les Trois Lucs, section A, n°111.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/15/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille, d'un immeuble d'une superficie de 502 m², sis 10-12 rue Auphan, dans le 3^{ème} arrondissement, cadastré sous le n°121 de la section L de Saint-Mauront.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/16/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par J-P. Decorps - R. Jumelet - I. Decorps, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/17/SG Décision de donner en location et de résilier les locations de locaux situés dans le Pôle Média Belle-de-Mai.

(L.2122-22- 5° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/18/DGUH Location des locaux situés 20 rue Beauvau dans le 1^{er} arrondissement.

(L.2122-22- 5° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/19/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/20/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/21/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un ensemble bâti d'une superficie totale de 12998 m², situé 309 chemin de la Madrague Ville dans le 15^{ème} arrondissement, cadastrée quartier la Cabucelle, section M, n°1.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/22/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble d'environ 33,21 m², sis 43 rue François Barbini, dans le 3^{ème} arrondissement, cadastré sous le n°178 de la section C de Saint-Mauront.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/23/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille, d'un ensemble de bâtiments d'une superficie de 1 150 m², sur un terrain de 2 753 m², situé au 47 rue Auphan dans le 3^{ème} arrondissement, cadastré sous le n°140 de la section A de Saint-Mauront.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/24/DGUH Paiement des loyers pour les locaux situés 41 rue Montgrand, dans le 6^{ème} arrondissement mis à la disposition de la galerie d'Art de l'Ecole des Beaux-Arts.

(L.2122-22- 5° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/25/DOF Reprise par la commune de concessions perpétuelles sises dans le cimetière de Saint-Pierre.

(L.2122-22- 8° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/26/CONT Note de frais présentée par la SCP Duhamel, Agrinier, Follana, avocats au Barreau de Draguignan.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/27/MUSEES Don au profit du Musée d'Histoire de Marseille, d'objets, vêtements et documents ayant appartenu à Berty Albrecht.

(L.2122-22- 9° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/28/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble élevé en R+4 sis 3 rue Molière dans le 1^{er} arrondissement, cadastré sous le n°150 section B quartier Opéra.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/29/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble élevé en R+4 sis 5 rue Molière dans le 1^{er} arrondissement, cadastré sous le n°140 section B quartier Opéra.

(L.2122-22- 15° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/30/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/31/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/32/CONT Mémoire d'honoraires et de frais présentés par Maître Olivier Coutard, avocat au Conseil, membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/33/CONT Note de Frais présentée par la SCP Pansard, Marans, Cunin, Sala, Mondolini, huissiers de justice associés à Marseille.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/34/CONT Action en justice au nom de la Commune de Marseille relative à la juridiction judiciaire.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/35/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble bâti d'une surface habitable de 230 m² sis 57 rue des trois frères Carasso dans le 4^{ème} arrondissement, cadastré sous le n°111 de la section B des Cinq Avenues.

(L.2122-22- 15° - L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/36/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille de locaux d'une superficie totale de 350 m² sis dans un immeuble situé 11 rue Auphan dans le 3^{ème} arrondissement, cadastré sous le n°53 (lots 1, 3, 4, 11 et 12).

(L.2122-22- 15° - L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/37/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble sis 5 rue Molière dans le 1^{er} arrondissement, cadastré sous le n°140, section B, quartier Opéra.

(L.2122-22- 15° - L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/38/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un local commercial de 410m² (lot n°1) et d'un appartement de 120 m² (lot n°2) situés 27 rue Auphan dans le 3^{ème} arrondissement, cadastré section L, n°59, quartier Saint-Mauront.

(L.2122-22- 15° - L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/39/MUSEES Prix de vente du catalogue et de l'affiche petit modèle réalisés dans le cadre de l'exposition "Karine Arabian et les Arméniens de la mode".

(L.2122-22- 2° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/40/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Malauzat - Campana - Michelucci, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/41/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Jacques Fricker et Jean Coulomb, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/42/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Gilles Durand, Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22- 11° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/43/CONT Action en justice au nom de la Commune de Marseille relative à la juridiction judiciaire.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/44/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/45/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.

(L.2122-22- 16° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/46/MUSEES Prix de vente du catalogue et de l'affiche réalisés dans le cadre de l'exposition "Dessins de Pierre Bonnard, une collection privée" organisée du 12 mai au 2 septembre 2007 au Musée Cantini.
(L.2122- 2° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/48/DOF Reprise par la commune de concessions quinquennales sises dans le cimetière de Mazargues.
(L.2122-22- 8° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/49/DOF Reprise par la commune de concessions quinquennales sises dans le cimetière des Olives.
(L.2122-22- 8° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/50/DOF Reprise par la commune de concessions quinquennales sises dans le cimetière de Château-Gombert.
(L.2122-22- 8° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/51/DOF Reprise par la commune de concessions quinquennales sises dans le cimetière de Saint-Marcel.
(L.2122-22- 8° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

07/52/DOF Reprise par la commune de concessions quinquennales sises dans le cimetière de Saint-Julien.
(L.2122-22- 8° -L.2122-23)
(*Sans observation*)

* * *

07/53/CONT Note de frais présentée par la SCP Carlini-Montel-Simeone, huissiers de justice associés à Marseille.
(L.2122-22- 11° -L.2122-23)
(*Sans observation*)

* * *

3 – Compte rendu d'exécution

- Réalisation et réaménagement des emprunts ainsi que réalisation des lignes de trésorerie par arrêtés de janvier à décembre 2006.

(*Sans observation*)

* * *

4 - Informations au Conseil Municipal

- Avis de la Chambre Régionale des Comptes suite aux saisines du groupement d'entreprises Midi Rénovation-Massibat et de la société Alquier.

(*Sans observation*)

* * *

- Note d'information concernant la Dotation de Solidarité Urbaine de 2006.

(*Sans observation*)

* * *

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 07/0456/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES • Mise en œuvre de la politique municipale. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(07-14812-DAS)

Le rapport 07/0456/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

2 - 07/0457/EFAG

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires POCHET - DELEUZE - PAROISSE SAINT MAURONT - SA EUROVIA MEDITERRANEE.

(07-14923-ASSUR)

Le rapport 07/0457/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 07/0458/EFAG

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Accueil d'une quatorzième promotion d'apprentis

(07-15012-DGRH)

Le rapport 07/0458/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 07/0459/EFAG

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Création d'un emploi de chargé de projets multimédias au sein du Secrétariat Général.

(07-14844-DGRH)

Le rapport 07/0459/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires et le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

5 - 07/0460/EFAG

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Modalités du recours éventuel à un agent non titulaire pour occuper l'emploi de responsable du Pôle Sûreté au sein de la Direction Générale de la Prévention et de la Protection.

(07-14804-DGRH)

Le rapport 07/0460/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, le Groupe Communiste et partenaires, et le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

6 - 07/0461/EFAG

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par utilité de service.

(07-14826-DGRH)

Le rapport 07/0461/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 07/0462/EFAG

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Avenant n°1 au marché n°060928 passé avec SODEXHO-CCS.

(07-14767-DGRH)

Le rapport 07/0462/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 07/0463/EFAG

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Subventions de fonctionnement aux bourses du travail - Année 2007.

(07-14821-DGRH)

Madame PALLOIX.- Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour intervenir sur la Bourse du Travail, boulevard Charles Nedelec. Voilà pas mal de temps maintenant que les Organisations Syndicales qui occupent ce bâtiment vous ont interpellé et informé sur la nature des travaux qui devraient être

rapidement réalisés car relevant, pour l'essentiel, de la sécurité des salariés qui travaillent à l'intérieur ainsi que du public reçu dans ces locaux.

Je pense que la deuxième ville de France devrait se doter d'une Bourse du Travail à la hauteur de la vie sociale de cette ville. Bien d'autres villes dans ce département l'ont déjà fait. Les Organisations Syndicales sont en droit de demander à la Ville et à son Premier Magistrat des lieux de réunion adaptés à l'accueil et aux nouvelles technologies.

Votre plus proche collaborateur s'est rendu sur place et a pu constater l'état des lieux. Depuis, quelques menus travaux ont été faits, faux-plafonds et peintures, par exemple, mais sans avoir pris le soin de revoir les menuiseries qui sont aujourd'hui bien mal en point. L'urgence, aujourd'hui, est de faire un escalier de sécurité, car il s'est produit dernièrement un incendie, fort heureusement sans conséquence sur les personnes présentes, mais qui a démontré la nécessité d'entreprendre ces travaux très vite.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que ce bâtiment est classé mais qu'il est sous le coup d'un arrêté préfectoral depuis au moins une quinzaine d'années. Personne ne peut se satisfaire de voir les bâtiments des représentations syndicales dans cet état d'insalubrité, où se posent de nombreuses questions de sécurité. On peut toujours mettre au même niveau les partenaires sociaux pour le dialogue social, mais lorsque certaines Organisations Syndicales, et pas des moindres, sont hébergées dans de telles conditions, je pense, Monsieur le Maire, que ce n'est pas digne d'une démocratie. Notre Ville s'honorerait, d'ici la fin du mandat, à réhabiliter cette Bourse du Travail où des noms illustres sont affichés aux portes de certaines salles.

S'agissant du délibéré de ce rapport, je vous le dis une énième fois, nous avons, dans toute forme d'attribution en ce qui concerne des organismes représentatifs quels qu'ils soient, le devoir d'attribuer équitablement la part globale qui doit revenir à chacun. Par exemple, les élections prud'homales. Votre mode d'attribution en ce qui concerne les Organisations Syndicales confédérées reste –on vous l'a déjà dit dans cet hémicycle– de votre bon vouloir et relève plus d'une pratique familiale que réglementaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Oui, Mme PALLOIX, effectivement, à la Bourse du Travail nous avons effectué des travaux de sécurité, notamment aussi des travaux pour l'ascenseur. Effectivement, le bâtiment mériterait peut-être une réfection plus générale et plus globale. Nous donnons aussi une subvention annuelle alors que nous ne sommes pas obligés de le faire, mais nous le faisons. Comme cela se trouve aussi dans le cadre d'Euroméditerranée, il est possible qu'à un à moment ou à un autre il soit envisagé de faire quelque chose sur ce bâtiment, un peu plus tard. C'est ce que je peux vous dire et vous répondre maintenant.

Le rapport 07/0463/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe MNR votant contre.

* * *

9 - 07/0464/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Approbation d'un protocole transactionnel.

(07-14940-DSIT-EXPL)

Le rapport 07/0464/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, et le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

10 - 07/0465/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • 1^{er} arrondissement - Halle Puget - Rue Puvis de Chavannes - Rénovation de la toiture et du dallage - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme et de l'avant-projet sommaire.

(07-14996-DTSUD)

Le rapport 07/0465/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

11 - 07/0466/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - ADMINISTRATION GENERALE • DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA VIDEO ET DE LA TELESURVEILLANCE - Modification de la délibération n°07/0167/EFAG du 19 mars 2007, portant sur l'objet, ainsi que la forme et la durée du marché, relatif au projet de vidéo-protection urbaine.

(07-15001-DSIT-AG)

Le rapport 07/ 466/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

12 - 07/0467/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces détachées captives et de toutes pièces commercialisées uniquement par le réseau de la marque Renault.

(07-14763-TAM)

Le rapport 07/0467/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 07/0468/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des travaux d'installation de bâtiments préfabriqués.

(07-14790-DGABC)

Le rapport 07/0468/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 07/0469/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DE L'ENTRETIEN • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le nettoyage de divers bâtiments abritant des services municipaux.

(07-14873-ENTR)

Le rapport 07/0469/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 07/0470/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les opérations de maintenance et de réparation de mécanique générale et travaux annexes pour les véhicules du parc automobile de la Ville de Marseille.

(07-14957-TAM)

Le rapport 07/0470/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 07/0471/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les opérations de maintenance et de réparation de carrosserie et travaux annexes pour les véhicules du parc automobile de la Ville de Marseille.

(07-14961-TAM)

Le rapport 07/0471/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 07/0472/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Avenants n°1 aux marchés n°04/615 et n°04/1139, passés avec la société SAS REAGROUP PROVENCE LANGUEDOC ROUSSILLON.

(07-14865-TAM)

Le rapport 07/0472/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 07/0473/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Avenant n°2 à la convention n°04/712 passée avec la Banque Mondiale - Acquisition de matériel de visioconférence.

(07-14917-DSIT-EXPL)

Le rapport 07/0473/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

19 - 07/0474/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Fourniture de plomberie et sanitaires nécessaires à la Direction des Régies et à certains services municipaux - Approbation de l'avenant n°1 au marché n°06/0107.

(07-14965-DGABC)

Le rapport 07/0474/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 07/0475/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Fourniture de matériel électrique nécessaire à la Direction des Régies et à certains services municipaux - Approbation de l'avenant n°1 au marché n°07/108.

(07-14978-DGABC)

Le rapport 07/0475/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 07/0476/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Fourniture de fer et produits métallurgiques nécessaires à la Direction des Régies et à l'ensemble des services municipaux - Approbation de l'avenant n°1 au marché n°07/0034.

(07-14986-DGABC)

Le rapport 07/0476/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 07/0477/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation des avenants n°1 aux marchés n°06/981, n°06/982, n°06/983 et n°06/984.

(07-14990-DGABC)

Le rapport 07/0477/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 07/0478/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Paiement de l'éco-contribution - Approbation des avenants aux marchés concernés.

(07-15009-DGABC)

Le rapport 07/0478/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 07/0479/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - DIRECTION TERRITORIALE SUD - Approbation des avenants n°1 aux marchés n°04/1070, n°05/799 et n°06/1427.

(07-15015-DGABC)

Le rapport 07/0479/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 07/0480/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Avenant de transfert du marché n°07/0113 passé avec la société Papeteries de France.

(07-15018-DGCRE)

Le rapport 07/0480/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 07/0481/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Approbation de la participation de la Ville de Marseille aux frais de structure du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville - Approbation de l'avenant n°3 à la convention n°04/0892.

(07-14842-DGUH)

Le rapport 07/0481/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe MNR votant contre.

* * *

27 - 07/0482/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Passation d'un contrat de maintenance et d'extension de garantie.

(07-14900-TAM)

Le rapport 07/0482/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 07/0483/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS-DEVELOPPEMENT • Gestion des interventions de voirie. Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(07-14899-DSIT-DVPT)

Le rapport 07/0483/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

29 - 07/0484/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettant aux deux collectivités l'accès réciproque à leurs supports de communication.

(07-14912-DGCRE)

Le rapport 07/0484/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 07/0485/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Coupe du Monde de Rugby 2007 - Subvention au Groupement d'Intérêt Public "Coupe du Monde de Rugby 2007" pour l'accueil du camp de base de l'équipe de Nouvelle-Zélande à Marseille.

(07-15055-DGCRE)

Monsieur VILLANI.- Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, je voudrais très brièvement donner quelques indications sur la Coupe du Monde de Rugby qui, comme tout le monde le sait, se déroulera du 7 septembre au 7 octobre et six matchs auront lieu au Stade Vélodrome, dont deux quarts de finale.

Le GIP est en charge de l'organisation des matchs au Stade. Par contre, la Ville est en charge de fournir les infrastructures nécessaires et les animations. Pour les infrastructures nécessaires, bien sûr la mise à disposition gratuite du Stade Vélodrome et la suppression de la taxe sur les spectacles.

Pour les autres sites, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, les All Blacks résideront sur les installations de Jean-Bouin, où un effort particulier a été fait pour la rénovation puisque nous y avons investi 7,5 millions d'euros, investissement qui bénéficiera bien entendu dès la fin de la Coupe du Monde de Rugby aux sportifs marseillais et à ceux du SMUC en particulier.

Par ailleurs, un autre site sera mis à disposition, le Stade Roger Couderc, où là aussi une rénovation est entreprise, pour un montant de 2,5 millions d'euros, et bénéficiera ensuite aux sportifs et aux clubs de rugby. Deux autres sites sont aussi préparés, les stades de la Martine et, exceptionnellement, le stade de Luminy, car celui-ci restera un stade d'athlétisme.

Je dois dire que chaque installation pourra bénéficier à la fois d'un gymnase et d'une piscine si c'est nécessaire, y compris éventuellement de terrains de tennis.

Voilà pour la mise à disposition des installations.

Par contre, la Ville sera bien entendu aussi en charge de prévoir les animations. Elles se dérouleront notamment sur le Vieux-Port et les plages du Prado. Une boutique officielle de 400 m² sera installée sur le Quai d'Honneur. Des jeux concours permettront aux Marseillais de gagner des places. 6 530 billets ont été achetés par la Ville. Le Beach rugby se développera sur les plages du Prado. On aura un écran géant sur les plages du 5 au 16 septembre, puis cet écran géant pour la retransmission des matchs sera installé sur l'espace Bargemon. Pour les quarts de finale, une grande fête au bas de la Canebière et sur le Vieux-Port, avec une parade nautique mais aussi un grand concert gratuit. Les six soirées d'après-match, la fameuse 3^{ème} mi-temps, se dérouleront aux Docks des Suds. Les grands axes routiers seront pavés aux couleurs des pays en compétition mais aussi à celles de la France, bien entendu, et de la Ville.

En conclusion, toute la ville se mobilisera pour ce grand événement mondial, le 3^{ème} en importance dans le monde. Le week-end des quarts de finale sera le point fort de cette fête. Cette Coupe du Monde sera un nouvel élan pour Marseille en termes de sport, de loisirs, de tourisme et, nous l'espérons aussi, sur le plan économique.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais remercier le Secrétaire Général et l'ensemble des Services de la Ville, qui s'impliquent pleinement dans cet événement. Merci !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Vous m'avez devancé parce que j'allais moi-même vous remercier du fait que, comme vous le faites d'ailleurs depuis de nombreuses années avec beaucoup d'attention, beaucoup de dévouement, beaucoup de compétence, vous suivez tous ces dossiers en liaison avec les fédérations sportives nationales. Et je crois que nous essayons de faciliter au mieux ce qui sera un événement national important. Par conséquent, merci d'avoir associé les fonctionnaires de la Ville, mais mes remerciements s'adressent à vous aussi, en particulier.

Le rapport 07/0485/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 07/0486/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES
RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à
l'association Vue sur les Docs.

(07-14837-DGCRE)

Le rapport 07/0486/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

32 - 07/0487/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association Science Frontières.

(07-15028-DGCRE)

Le rapport 07/0487/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

33 - 07/0488/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS-DEVELOPPEMENT • Modification des délibérations n°07/0020/EFAG du 5 février 2007 et n°07/0156/EFAG du 19 mars 2007.

(07-14810-DSIT-DVPT)

Le rapport 07/0488/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

34 - 07/0489/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE • Approbation de l'avenant n°2 de transfert du marché n° 05/1522 relatif aux prestations de gardiennage et de sécurité du site de l'Hôtel de Ville, à la société GIGA Sécurité.

(07-14856-DPA)

Le rapport 07/0489/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BENZI Jean-Marc

35 - 07/0490/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS
FUNERAIRES • Travaux de voirie et réseaux au cimetière Saint-Pierre
- Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(07-14697-DOF)

Le rapport 07/0490/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 07/0491/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS
FUNERAIRES • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition
de corbillards.
(07-14750-DOF)

Le rapport 07/0491/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 07/0492/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS
FUNERAIRES • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le
réaménagement du Carré de l'Hémicycle du Belvédère.
(07-14806-DOF)

Le rapport 07/0492/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 07/0493/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS
FUNERAIRES • Approbation de l'avenant n°1 au marché n°05/143
conclu avec l'entreprise BONNA SABLA.
(07-14769-DOF)

Le rapport 07/0493/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 07/0494/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Avenants aux marchés relatifs à la fourniture d'articles funéraires (cercueils).

(07-14809-DOF)

Le rapport 07/0494/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 07/0495/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière Saint Pierre : estimation des caveaux et monuments.

(07-14898-DOF)

Le rapport 07/0495/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 07/0496/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Fixation des tarifs du service extérieur des Pompes Funèbres.

(07-14749-DOF)

Le rapport 07/0496/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

42 - 07/0497/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Gratuité des frais d'obsèques de Monsieur Hadidja MHADJOU.

(07-14778-DOF)

Le rapport 07/0497/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

43 - 07/0498/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Attribution d'une indemnité à Madame Ginette PECOUT BARELIER.

(07-14745-DOF)

Le rapport 07/0498/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 07/0499/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Indemnité accordée à Monsieur Jean-Marie OLIVE, dans le cadre de l'organisation des obsèques de Monsieur Jean-Marc OLIVE.

(07-14783-DOF)

Le rapport 07/0499/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BERGER Philippe

45 - 07/0500/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Mise à disposition temporaire de personnels du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille au profit de la base d'avions de la sécurité civile de Marignane.

(07-14889-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0500/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 07/0501/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Programmation des investissements 2002-2007. Augmentation de l'autorisation de programme de l'opération matériel médical pour les Marins-Pompiers.

(07-15047-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0501/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

47 - 07/0502/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Lancement d'un marché négocié pour des prestations de maintenance préventive et corrective sur les simulateurs de feux du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(07-14893-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0502/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 07/0503/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de produits pour l'hygiène.

(07-14888-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0503/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 07/0504/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • Résidences des Marins-Pompiers d'Endoume et de la Madrague - Travaux de réhabilitation - 1ère tranche : parties communes - Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise GFC CONSTRUCTION.

(07-14834-DGABC)

Le rapport 07/0504/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 07/0505/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Construction du Centre d'Incendie et Secours de Château Gombert, boulevard Bara, 13^{ème} arrondissement - Modification de la délibération n°03/1119/EFAG du 15 décembre 2003.

(07-15048-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0505/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 07/0506/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Avenant de transfert du marché n°06/0335.

(07-14890-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0506/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

52

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Avenant de transfert du marché n°06/0843/99/000.

(07-14891-DGSIS-BMP)

Rapport retiré.

* * *

53 - 07/0507/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Avenant de transfert du marché n°04/0556.

(07-14892-DGSIS-BMP)

Le rapport 07/0507/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS-BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Avenant de transfert du marché n°06-1499/99/000.

(07-14894-DGSIS-BMP)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BERNASCONI Sabine

55 - 07/0508/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Adoption du protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre - Année 2007.

(07-14897-MME)

Le rapport 07/0508/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

56 - 07/0509/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Cotisation 2007 de la Ville de Marseille à l'association "Réseau Cités des Métiers".

(07-14868-MME)

Le rapport 07/0509/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

57 - 07/0510/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Maison de l'Emploi de Marseille - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement - Approbation d'une affectation d'autorisation de programme.

(07-14861-MME)

Le rapport 07/0510/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 07/0511/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •
Attribution d'une subvention de fonctionnement 2007 au Club
Entreprendre Provence Littoral (CEPL) - Approbation d'une convention.
(07-14863-MME)

Le rapport 07/0511/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 07/0512/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •
Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2007 aux
associations qui œuvrent en faveur de l'emploi - Approbation de
conventions.
(07-14869-MME)

Le rapport 07/0512/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 07/0513/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •
Attribution d'une subvention de fonctionnement 2007 à l'association
Cité des Métiers de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
(07-14937-MME)

Le rapport 07/0513/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 07/0514/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité
de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune (CBE) - Année 2007 -
Approbation d'une convention.
(07-14938-MME)

Le rapport 07/0514/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 07/0515/EFAG

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •
Participation de la Ville de Marseille au projet européen ARTES -
Attribution d'une subvention à l'association Marseille Services
Développement (MSD).

(07-14871-MME)

Le rapport 07/0515/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

63 - 07/0516/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Dispositif d'aide à la
rénovation des devantures commerciales FISAC ZUS Centre-Ville /
Euroméditerranée / Commission FISAC.

(07-14815-SG)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, je voudrais intervenir sur tous ces rapports, puisque j'en ai plusieurs, et en profiter pour dire quelques mots sur le commerce.

Tous les Marseillais, bien sûr, se réjouissent de la mise en service imminente du tramway et je pense en particulier aux commerçants. Bon nombre d'entre eux s'en réjouissent d'autant plus qu'ils ont été confrontés à certaines difficultés inévitables vu l'ampleur du chantier. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour les remercier de leur patience et de leur collaboration, et la Municipalité se doutait bien que le chantier du tramway leur poserait bien des problèmes. Ces problèmes, nous nous sommes efforcés de les anticiper et de les résoudre par des mesures d'aide et d'accompagnement. Toutes ces mesures ont montré toute leur efficacité, en premier lieu le système d'indemnisation mis en place avec la Chambre de Commerce, qui sur 551 commerçants situés sur le tracé du tramway a reçu et traité, à l'heure actuelle, 178 demandes d'indemnisation.

L'autre dispositif d'importance qui s'est avéré particulièrement utile pendant les travaux du tramway, c'est toujours le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce, ce que l'on appelle le FISAC. Il est vrai que c'est quelque chose que j'aime bien parce qu'avec cela on arrive vraiment à aider les commerçants. Mis au point –je le rappelle– par nos Services et sous votre premier mandat, Monsieur le Maire, destinés à aider et à accompagner les commerçants par la création d'animations, plusieurs FISAC ont été mis en œuvre pour relancer le commerce en centre-ville et dans les quartiers, et du même coup, pour freiner l'évasion commerciale de Marseille vers la périphérie. Ces Fonds d'Intervention donnent toujours lieu à de nouvelles actions que j'ai toujours plaisir à soumettre régulièrement en séance du Conseil Municipal.

Celles que je vous présente aujourd'hui concernent notamment les différentes associations de commerçants de Marseille-centre, Cinq Avenues, Longchamp, Pelletan, Thubaneau, Belsunce et même le Frioul, qui ont accepté, et je les en remercie, de jouer la carte de la redynamisation de leur quartier. Des animations sont également prévues pour les soldes d'été, pour la rentrée, avec "Commerce en Ville", pour les fêtes de fin d'année et les soldes d'hiver 2008. Ainsi, entre autres réjouissances, en plus d'une nocturne festive à l'occasion des soldes d'été, nous prévoyons de fêter les 10 ans de la Rue de la Mode et les 30 ans du Centre-Bourse, dans le cadre d'une semaine gourmande.

Au-delà de ces festivités, notre action passe également par la requalification de la rue Paradis et par la rénovation des devantures commerciales, pour aider les commerces à maintenir leur activité. Le FISAC "cœur de ville", délimité par la rue de Rome, la Canebière, la rue Paradis, la place Félix Baret, permettra ainsi de relancer l'attractivité commerciale de ce secteur fragilisé par les travaux actuels.

Enfin, dans la continuité de l'opération de gratuité menée par la Mairie et la RTM pour l'inauguration du tramway, nous mettons en place auprès des commerçants la distribution de tickets RTM, pour le mois d'octobre, pour les fêtes de Noël et les soldes de janvier 2008. Les commerçants pourront ainsi offrir des tickets gratuits à leurs clients, pour les sensibiliser aux transports en commun et leur faciliter l'accès au centre-ville. Je précise que cette opération est menée avec nos partenaires habituels, la CCIMP, donc la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Fédération Marseille Centre et le syndicat "Terre de Commerce", ainsi qu'avec les Services de l'Etat.

Deux chiffres et j'en aurai terminé : il faut savoir que lorsque nous investissons 1 euro sur les Fonds FISAC, nous générons 10 euros d'investissement sur le commerce. Rien d'étonnant alors que de nombreuses enseignes telles Zara, H&M, Mango, multiplient leurs implantations dans notre ville.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame MAGNE.- Monsieur le Maire, je ferai une brève intervention sur l'ensemble de ces mesures prises par la Municipalité pour le commerce, particulièrement en centre-ville, et je ferai un rapprochement avec celles concernant l'éclairage, dont il sera question au rapport 140.

Même si Marseille est la ville des 111 quartiers, des 111 noyaux villageois, une ville c'est d'abord un centre, un cœur historique, et le nôtre est particulièrement prestigieux. Un centre à entretenir, à rénover, à faire vivre, à animer, et c'est là le rôle du commerce. Je voudrais féliciter la Municipalité et particulièrement son Adjointe, Solange BIAGGI, pour l'ensemble des mesures prises, que je compléterai par quelques-unes concernant l'éclairage.

Toute une série de mesures accompagnées de subventions concernant les devantures commerciales –on sait que cela est très important–, l'opération FISAC Cœur de Ville, avec aussi une série d'actions relançant l'activité commerciale, des animations aussi sympathiques que "Vitrines vivantes", "Pauses gourmandes" ou

"Nocturnes d'été", des subventions au collectif Thubaneau-Belsunce –on sait que ce quartier est en plein développement– ou "Nuit du 4 décembre".

J'y ajouterai quelques mesures concernant le rôle de cet éclairage en centre-ville. Le nouvel éclairage des rues du tramway, avec des matériels nouveaux et design, bien que sur la Canebière nous ayons conservé ces fameux lampadaires historiques auxquels les Marseillais restent très attachés, un éclairage festif mais pérenne dans la petite Rue de la Mode, que nous avons initié l'année dernière au moment du Trophée des Lumières, enfin des illuminations de fin d'année.

Et j'en profite pour rappeler que, chaque année, nous permettons aux associations de commerçants de se brancher directement sur le réseau, de façon à ne pas avoir de frais complémentaires, et je voudrais dire aussi que nous leur payons les frais d'électricité tout au long du mois de décembre.

Il faut savoir aussi que nous aurons de nouvelles illuminations de fin d'année le long des rues empruntées par le tramway ; cela était bien sûr tout à fait nécessaire. Nous espérons que cela plaira aux Marseillais et que ce tramway que nous allons bientôt inaugurer n'en sera que plus attractif et plus animé. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme MAGNE et merci aussi à Mme BIAGGI.

Mme Solange BIAGGI a particulièrement bien suivi ces dossiers et a souvent demandé que l'on augmente la participation du FISAC, cela permet d'atténuer un peu les désagréments que nous avons pu connaître. Car elle a supporté aussi beaucoup de contestations de la part des commerçants, de réclamations, les unes étant légitimes, les autres l'étant moins. Quand on nous dit : "Mais vous n'allez pas assez vite pour arriver à indemniser les commerçants", il faut aussi que les commerçants nous donnent leur chiffre d'affaires. Or certains hésitent à nous le donner, parce qu'il est peut-être moins mauvais que ce que l'on nous l'affirmait oralement. Par conséquent, il y a eu quelquefois du retard, parce que l'on ne nous donnait pas toutes les pièces comptables nécessaires, mais Mme BIAGGI s'en est beaucoup occupée.

Pour Mme MAGNE, je reconnais que le Trophée des Lumières, année après année, est quelque chose de très important. Vous ne l'avez pas dit par délicatesse mais j'ajoute moi-même que Cabus & Raulot, une entreprise marseillaise, sponsorise beaucoup –c'est le terme que l'on emploie– le Trophée des Lumières de la Ville de Marseille et je voudrais bien entendu que nous adressions aussi nos remerciements à cette entreprise !

Sur le tramway, je pense que tout à l'heure M. MUSELIER, au moment du Compte Administratif, indiquera toutes les festivités qui sont prévues et auxquelles, bien entendu, l'ensemble du Conseil Municipal est du fond du cœur associé.

Le rapport 07/0516/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 07/0517/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - FISAC Cœur de Ville - Approbation de l'opération "FISAC Cœur de Ville"- Approbation d'une convention cadre entre l'Etat, la Ville de Marseille, la Fédération de commerçants du centre-ville, la Chambre de Métiers et d'Artisanat des Bouches-du-Rhône.

(07-14935-SG)

Le rapport 07/0517/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 07/0518/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - FISAC Cœur de Ville - Approbation des animations réalisées par la Fédération des commerçants du centre-ville "Plein Centre - Union Locale des associations de commerçants du centre-ville de Marseille".

(07-14939-SG)

Le rapport 07/0518/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 07/0519/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Opération chèques RTM et chèques parkings en faveur des commerçants dans le cadre du FISAC Tramway - Approbation d'une convention.

(07-14956-SG)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal du 15 mai 2006, le Groupe Socialiste avait qualifié votre politique en matière de transport et de stationnement de politique de gribouille. L'inauguration prochaine du tramway, même si celui-ci est une réelle réussite esthétique, ne me fera pas changer d'avis. Attendons quelques mois et nous verrons bien si ce bout de ligne a permis d'améliorer sensiblement les conditions de déplacement dans notre ville. Vous savez que nous en doutons et je crois que nous ne sommes pas les seuls. Je ne le rappellerai pas ici mais nous aurons le temps de le faire dans les mois qui viennent, quelles étaient nos propositions et comment elles avaient l'avantage de bloquer l'entrée de 50 000 véhicules par jour à Marseille.

En attendant ce moment résolutoire qui viendra en son temps, pour fêter cette inauguration et faire oublier deux années d'enfer aux commerçants, que votre

Adjointe dans une litote savoureuse décrit comme des difficultés inévitables et en même temps elle les remercie, elle remercie ceux qui sont encore en vie, et évidemment tous ceux qui ont disparu apprécieront ! Mais au moment où vous souhaitez dans cette inauguration animer le commerce, vous vous apprêtez donc à financer la distribution d'un peu plus de 100 000 tickets de la RTM, qui seront distribués par les commerçants et qui permettront à leurs clients d'emprunter les transports collectifs et –nous l'espérons– plus particulièrement le tramway. Ceci me paraît tout à fait cohérent et c'est une mesure intelligente qui a été prise dans toutes les villes où un nouveau transport en commun est apparu.

Là où je ne comprends plus très bien et où j'aimerais de votre part, Monsieur le Maire, une explication, c'est que dans le même temps où vous financez ces moyens collectifs de transport qui limitent le nombre de voitures en ville, vous nous proposez de voter ce matin 100 000 tickets de parking Vinci, Vinci Parc pour être précis, pour les voitures. Ainsi, à l'heure où toutes les grandes villes tentent de freiner la pénétration automobile dans leur centre-ville, à Marseille on fête le tramway en distribuant des tickets gratuits de parking afin de créer l'aspirateur à voitures supplémentaire qui fera que la difficulté du tramway –et on la connaît aujourd'hui, attendons de voir comment les choses se passent, notamment dans les carrefours Canebière et Joliette–, cette difficulté d'être entouré, engoncé de véhicules, vous la favorisez, vous la valorisez en donnant des tickets de parking.

Je vous avoue qu'il y a là pour moi une incitation très claire à prendre son véhicule, ce qui est à l'opposé de tout ce que vous nous avez décrit comme politique de transport. Et une telle démarche, je le dis, est étonnante et il me semble que, ce matin, vous pourriez avoir le geste de doubler le nombre de tickets, c'est la proposition que je vous fais, au lieu d'en donner 100 000 donnez-en 200 000, et supprimez les 100 000 places/heure de parking gratuites dans les parcs Vinci, tickets de tramway, de bus et de tous les moyens de se déplacer, pas encore de vélos, semble-t-il, parce qu'ils ont un peu de retard, nous dit-on.

Cette démarche, si vous aviez distribué des tickets de parkings de périphérie, là, évidemment nous y aurions souscrit des deux mains, mais pour distribuer des tickets de parkings de périphérie, c'est-à-dire au bout des lignes, encore eut-il fallu qu'il y ait des parkings au bout des lignes ! Or, aujourd'hui, au moment où nous inaugurons, contrairement à l'enquête publique qui avait précédé le choix du tramway et contrairement au fait qu'un certain nombre d'entre nous, ici, s'étaient prononcés favorablement sur votre proposition parce qu'elle était liée justement à l'idée qu'il y ait des parkings en bout de lignes, aujourd'hui ces parkings n'existent pas. Je ne rentre toujours pas dans la polémique qui consiste à dire que vous avez transformé la ligne historique qui avait été votée en 1999 et où d'ailleurs, au passage, vous y avez perdu quelques millions d'euros. Il faudrait inciter les usagers à prendre le tramway et, dans le même temps, on les incite à prendre leur voiture.

Monsieur le Maire, avec ce rapport, vous faites comme d'habitude, c'est-à-dire –permettez-moi– un peu tout et son contraire également, afin de contenter tout le monde. J'imagine bien d'ailleurs la réunion qui a dû prévaloir au choix de ces 100 000 tickets pour Vinci Parc. Un participant –je ne le désigne pas–, qui était peut-être un peu plus lucide que les autres, a dit : "Mais le tramway ne concerne pas toute la ville, il y a des personnes qui continuent à prendre leur voiture." Et vos Adjoints ont dit : "Bien sûr ! Il faut donc leur donner des places de parking pour qu'ils viennent en

ville". Voilà ! Nous avons, là, la description quelque peu surréaliste de la façon dont fonctionne votre Municipalité. Les échéances approchent, les automobilistes sont aussi des électeurs, mais il me semblait que vous nous aviez indiqué qu'il fallait du courage politique. Eh bien ! Le courage politique, ce matin, M. GAUDIN, ce serait de remplacer les 100 000 heures de parking gratuites par 100 000 tickets de tramway supplémentaires. C'est la proposition que vous fait le Groupe Socialiste.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je vous fais observer une chose. Dès le début de son propos, calme, modéré –après un passage à Paris, on améliore bien entendu beaucoup les choses– et avec l'appel maintenant régulier, dans la conjugaison, au subjonctif, M. MENNUCCI nous a déjà adressé un 1^{er} prix, un prix de beauté pour notre tramway ! Mais après, pour le reste, nous verrons ce que nous pouvons lui répondre.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, ce rapport avait déjà été initié en 2006 et, à ce moment-là, on n'avait pas du tout pu utiliser les tickets RTM puisqu'il y a eu la grève de la RTM et ces tickets parking, on les a eus pour que les personnes viennent quand même en centre-ville, puisqu'il y avait tous les travaux du tramway. Maintenant, il nous restait quelques places de parking, donc nous les avons encore utilisées. Et elles ne sont pas gratuites, ce sont les commerçants qui les achètent à 2 Euros et qui, après, les distribuent, alors que les tickets RTM, nous les distribuons aussi via la Chambre de Commerce. Et c'est pour faire un passage non pas en force mais en douceur, pour que les choses se fassent automatiquement. Mais ne vous inquiétez pas ! Avec le FISAC, j'essaierai d'en augmenter de plus de plus au fur et à mesure que les choses vont se faire.

Je voudrais dire aussi que ces chèques parking sont surtout pour les parkings de Castellane et du Centre Bourse, donc les personnes sont obligées d'y venir et descendent après soit en bus soit en tramway. C'est donc une politique cohérente, je pense, et quelque chose de cohérent pour que les personnes reviennent doucement en centre-ville et se le réapproprient.

M. MENNUCCI souhaite de nouveau la parole

Monsieur le Maire.- Non, maintenant c'est le temps des réponses. Mais vous pouvez bien sûr dialoguer en commission.

Monsieur TALAZAC.- Monsieur le Maire, il faut souligner qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ! La cohérence de notre politique de déplacements est assurée ici depuis que nous avons présenté le plan stationnement et vous l'avez présenté vous-même, Monsieur le Maire, voici un an de cela. Vous avez encore répété d'ailleurs tout l'ensemble de la cohérence de stationnement en inaugurant le parking qui est juste à côté du Vieux-Port et vous avez montré que la totalité des engagements en places était tenue.

La politique que nous menons n'est pas une politique anti-voitures, comme semble le dire M. MENNUCCI. Nous ne sommes anti-personne ! Nous voulons simplement que les déplacements se fassent mieux en ville, par tous les moyens possibles. Et la cible de notre politique de stationnement n'est pas les personnes qui viennent faire des courses en ville, nous sommes contents que des personnes viennent faire des courses en ville, nous souhaitons accélérer le commerce en ville et c'est pour cela que nous faisons un tramway et c'est pour cela que nous fabriquons tous les moyens de déplacement pour aller se rendre en ville faire quelques achats.

La cible de notre politique de déplacements vise les trajets domicile-travail et ce sont eux qui n'ont pas de parking gratuit et qui ne bénéficieront pas de ces places de parking qui sont réservées à ceux qui viennent quelques instants faire des courses, repartir une heure après et ainsi financer l'ensemble des infrastructures de la ville.

Il y a une cohérence dans cette politique et je vous rassure, M. MENNUCCI, les parkings relais sont en cours et sont prêts. Celui de la Blancarde est en chantier et sera bientôt ouvert. Pour celui des Caillols, l'appel d'offres est lancé ; pour Vallier pareil. Celui de Frais-Vallon vient d'ouvrir, il est vide, il n'est pas encore rempli, il y a 200 places qui nous attendent là-bas et que tout le monde peut prendre gratuitement, je le signale. Celui de La Timone n'est pas encore plein, celui de Bougainville est en cours. Toute notre politique des 7 000 places de parking relais est en cours et sera en place dans les délais prévus.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MUSELIER.- Quelques mots, Monsieur le Maire. Cela paraît incroyable que l'on puisse encore critiquer le tramway aujourd'hui, à la veille de son inauguration ! Incroyable parce que, si en son temps on pouvait critiquer le passage des lignes, et on a entendu beaucoup de choses sur le doublement des voies mais nous avons pu prouver au fur et à mesure que ces arguments étaient faux, donc on n'en parle plus ! Après, on nous a expliqué que l'on n'arriverait pas à l'heure et, là, une nouvelle fois, c'est tombé à l'eau ! On nous a expliqué que cela coûterait beaucoup plus cher et il s'avère que ce n'est pas le cas ! On nous a expliqué que ce n'était pas cohérent pour le déplacement urbain dans le centre de la ville ; pourtant ce débat avait été tranché, soit ici soit à la Communauté Urbaine, sur un plan de déplacements urbains qui soit cohérent pour les 1 200 000 habitants de cette Communauté Urbaine ou l'espace entre Aix, Marseille, Aubagne, qui est quand même essentiel.

La réalité, quand même, c'est que nous avons fait un plan de transports qui doit permettre, ce que nous disons et ce que nous répétons, que chaque Marseillais soit à moins de 250 ou 300 mètres d'un abri tramway, à moins de 25 minutes du centre-ville, avec un seul ticket et un seul changement. Et nous arrivons à le faire !

Après, on regarde la façon dont l'espace public a été traité. Nous avons été critiqués, contestés, beaucoup, sur cet espace urbain où l'on pourrait redonner la place aux piétons, laisser circuler ceux qui sont à mobilité réduite, enfin une ville apaisée dans la circulation. Et aujourd'hui on a un vrai problème d'incivilité de nos concitoyens qui ne respectent pas ce transport en site propre qui avait été si

longtemps attendu, si longtemps demandé et qui aujourd'hui est obtenu. Et qu'est-ce que l'on entend ? Encore des critiques, encore des remarques et jamais un coup de main !

Je reviendrai sur des points qui me paraissent tout à fait essentiels et je peux constater aujourd'hui dans la presse, quelle qu'elle soit d'ailleurs, que quartier par quartier, tronçon par tronçon, aujourd'hui des articles disent : "Cela se passe bien". Les commerçants disent : "Nous avons souffert mais cela se passe bien". Les habitants disent : "Nous avons souffert mais cela se passe bien". Il est vrai que nous avons apporté toutes les réponses à nos quartiers, parce que l'on a eu un certain nombre de vérités, et cela se passe bien. Ce n'est pas nous qui écrivons les articles, loin s'en faut ! Et donc cela se passe bien.

La réalité, c'est que bien sûr nous voulons faire un tramway après pour s'étendre ! Bien sûr –et vous l'avez rappelé– nous ferons une 3^{ème} ligne de tramway ! Bien sûr, il faut savoir qui va la payer ! Bien sûr, il faut savoir où il faut aller ! Bien sûr, toutes les démarches administratives ont été engagées, pour aller notamment aux Catalans, pour savoir par où on passe, comment on y va ! Ceci est quelque part assez facile, sauf si on s'oppose toujours à nous.

Car parallèlement à cela, je constate une chose : nous avons toujours dit que nous voulons aller dans les quartiers Nord mais le seul élu qui nous a aidés pour avancer, c'est M. DUTOIT avec M. SUSINI ! La réalité, c'est qu'aucun autre Groupe politique ne nous a expliqué par où il fallait passer et si la route des crêtes, la route nationale de Saint-Antoine qui nous permettrait de désenclaver ce quartier, quelle était la réponse pour aller là-bas ! Jamais nous n'avons eu sur les bancs socialistes – pourtant ils sont élus, là-bas, ailleurs ils sont battus– une réponse positive !

Et sur la démarche de désenclaver toute cette partie du 7^{ème} pour aller jusqu'aux Catalans, là où il y en a un qui est candidat mais qui est toujours battu, qu'est-ce qu'il nous apporte comme solution ? "Non, il ne faut absolument pas passer par là ! Non, il faut absolument qu'il n'y ait pas de parcmètre !" Alors que la réalité, c'est que là où cela se met en place, la fluidité, l'organisation structurelle de la ville fait en sorte qu'il y a des réponses globalement très positives.

Et je suis très surpris qu'à la fin d'une campagne électorale difficile pour tout le monde, et je tiens à saluer tous ceux qui ont été élus comme tous ceux qui ont été battus, parce que c'était un vrai souffle démocratique, mais maintenant que ce combat politique est passé, comment se fait-il que nous n'ayons pas un message positif sur quelque chose qui arrive ? Comment faire en sorte que dans notre cité phocéenne les incivilités soient moins présentes ? Que les carrefours soient mieux respectés et que notre cité avance ? Comment se fait-il que des élus ne soient pas seulement responsables pour essayer de faciliter la tâche de distribution de transport public sur l'ensemble de la ville sans faire de faute politique majeure.

Faute politique majeure, j'en donne une pour exemple, très simple. Parce que si nous avançons sur le tramway, et nous irons encore plus loin, la réaction de la population est d'importance et nous en tenons compte. Exemple très simple et très concret : quand nous sommes en haut de la Canebière et que nous devons savoir si nous devons passer pas Foch ou par Libération, nous n'avons pas trop de difficultés avec les habitants de Foch, mais nous avons un tollé général sur Libération. Nous avons les associations des habitants, des commerçants, pilotées par Coquelicot, plus quelques élus socialistes, qui nous font un enfer pour le développement de ce

quartier et qui bloquent le passage de la Libération pour laisser le passage sur Foch ! Eh bien ! J'aimerais bien savoir si, aujourd'hui, les élus socialistes qui ont mené ce combat, les présidents d'associations, de Coquelicot, sont aussi fiers d'eux pour avoir bloqué ce tramway dans cette situation ! Parce que ceux qui sont à Foch et qui ont dit oui au tramway, aujourd'hui, ne peuvent être que contents de ce choix !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame BOET.- Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai écouté attentivement les propos de M. MUSELIER, qui parle de messages positifs. Je dirai que je commence à être désespérée parce qu'au bout de tant d'années qu'il s'occupe du dossier tramway, ici et à la Communauté Urbaine, être si peu au courant, il ne sait encore pas ce qu'est un Plan de Déplacements Urbains : un PDU, cela commence par des parkings relais, par des parkings résidants, et cela se termine par l'arrivée du tramway et donc pas du tout la voiture dans le centre-ville.

Aujourd'hui, ce que vous nous proposez, c'est une espèce de séance de rattrapage, puisque vous nous parlez de tickets qui n'avaient pas pu être utilisés parce qu'il y avait une grève de la RTM. Et dès qu'il n'arrive, pour la première fois dans notre ville, que 11 kilomètres de tramway, on nous propose d'utiliser ces tickets pour les donner aux commerçants. Des tickets de tramway et de bus, OK, mais ces tickets de parking, quel intérêt y-a-t-il à amener des milliers de voitures dans le centre-ville aujourd'hui alors que le tramway va circuler ? Mais peut-être que pour vous, Monsieur le Maire, c'est uniquement un objet d'embellissement de la ville, c'est sans doute cela. Donc les personnes viendront en voiture admirer le tramway quand il peut circuler sur la Canebière, parce que visiblement cela coince aussi.

En fait, nous avons, là, la démonstration, s'il le fallait et M. TALAZAC et Mme BIAGGI en ont donné encore des preuves éclairantes, que votre volonté première avec ce tramway n'est pas de sortir la voiture de la ville, ce n'est pas de transporter des voyageurs. On a la démonstration que vous n'appliquez le Plan de Déplacements Urbains, que vous ne respectez pas le Plan Climat, en fait ce tramway est uniquement un moyen de requalification de la ville et ce rapport l'illustre, y compris les propos que vous venez de tenir.

Enfin, sur la 3^{ème} ligne, c'est vous-même qui dites dans *La Provence* de samedi que vous ne savez pas quand elle aura lieu parce qu'il faut digérer le tramway et que l'on y a déjà investi 1 million d'euros. Mais si on a investi 1 million d'euros, Monsieur le Maire, c'est parce que vous avez mis de 1997 à 2002 pour décider qu'il fallait un tramway dans notre ville ! Et quand avez déposé le dossier sur le bureau du Ministre des Transports, votre majorité qui était revenue au Gouvernement avait décidé de ne plus financer les transports en site propre. Donc, Marseille a perdu 400 millions d'euros de votre propre faute ! Et je termine là-dessus, ceci n'est pas une question de droite ou de gauche parce qu'au moment où vous mettiez 2 milliards de francs dans des tunnels dans notre ville, votre collègue Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, mettait 2 milliards de francs dans les tramways avec la subvention de l'Etat !

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Maire, loin de moi l'idée de critiquer le tramway, bien évidemment ! Ce que pointe Patrick MENNUCCI très justement, c'est l'incohérence du Plan de transports marseillais. Pourquoi ? Pour que le tramway

marche, il faut trois idées : sécuriser le transport, mettre en place un transport en commun rapide et qu'il y ait une cohérence dans le déplacement. Là, si vous proposez de faire venir plus de voitures dans le centre-ville, pourquoi voulez-vous que les usagers potentiels du tramway prennent le tramway ?

L'autre idée que Patrick Mennucci ou Annick Boet n'ont pas soumise, on apprend par *La Provence* que le tramway sera ouvert jusqu'à minuit. Quand nous savons que le métro s'arrête à 21 h, quelle cohérence y a-t-il en termes de rupture de charge pour que les personnes qui souhaitent prendre le tramway puissent prendre après le métro ? Il y a là un vrai problème de cohérence dans le projet que vous nous proposez. C'est là le débat, ce n'est pas sur les places dont Solange Biaggi nous parle par rapport aux commerçants, c'est le problème de la cohérence globale.

Monsieur le Maire.- Je suis désespéré des propos de Mme Boet. De toute manière, Mme Boet aura toujours été contre nous. Quand nous avons voulu faire le Parc du 26^{ème} Centenaire, cela ne lui convenait pas ! Quand nous faisons le tunnel Saint-Charles, qui dégage 17 000 véhicules par jour vers l'autoroute Nord, cela ne lui convient pas ! Lorsque nous faisons le tunnel Louis-Rège, Dieu sait si elle a tenté, à l'époque de M. Gayssot, de nous empêcher de réaliser ce tunnel qui est très utile aux Marseillais et ne sert pas les intérêts d'une entreprise privée ! Quand nous avons fait le tunnel de la Major, cela ne trouvait pas non plus grâce à ses yeux ! Le tramway, elle a de toute manière toujours été contre !

Où suis-je désespéré ? Je suis désespéré de votre audace permanente ! Alors que vous ne représentez plus rien sur le plan électoral, comment pouvez-vous parler au nom des Marseillais ? Qui vous autorise à le faire ? Les Marseillais, vous verrez à la fin de la semaine comment ils s'approprient le tramway ! Et pour nous, c'est la seule réponse qui compte !

Mais puisque vous êtes dans ce rassemblement dit de la Gauche, ne dites pas 1 million d'euros ! Le tramway et le prolongement du métro, c'est 800 millions d'euros ! Il est exact, et Dieu sait si j'ai protesté et M. Muselier d'ailleurs avec moi, lorsque nos amis au Gouvernement ont décidé qu'ils ne soutiendraient plus les projets de transport in situ à l'intérieur des grandes villes, nous avons protesté. Et parce que nous avons protesté, nous avons obtenu la dotation la plus importante de France, 60 millions d'euros ! Mais vous qui prétendez avec vos amis d'aujourd'hui, d'hier, de demain, parce que l'on ne sait pas au nom de qui vous parlez en définitive, la vérité c'est que vous avez deux Collectivités Territoriales qui donnent chacune 27 millions d'euros ! Les pourboires de Bismarck ! 27 millions d'euros, 3 % !

(Protestations de Mme Boet)

Monsieur le Maire.- Oui, mais c'est ma réponse, et qu'elle ne vous plaise pas, *iéu m'en fouti*, c'est ma réponse !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- La réponse, c'est que vous appartenez à un conglomérat dit de Gauche qui, la main sur le cœur, tous les jours dit qu'ils aiment Marseille, que ce sera mieux demain avec eux ! 27 millions d'euros ! Faut-il comparer

cela à ce qui est généralement donné par le Conseil Général et par le Conseil Régional ? Cela ne vous autorise pas, au même titre que votre faible, minuscule, obsolète résultat électoral, à nous donner des leçons !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 07/0519/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, et le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

67 - 07/0520/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Participation de la Ville de Marseille au Marché International Professionnel de l'Implantation Commerciale et de la Distribution (MAPIC).

(07-14792-SG)

Le rapport 07/0520/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 07/0521/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Subventions accordées par la Ville de Marseille pour des actions de promotion du commerce.

(07-14875-SG)

Le rapport 07/0521/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 07/0522/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Subvention accordée par la Ville de Marseille pour des actions d'animation du commerce sur l'île du Frioul.

(07-14776-SG)

Le rapport 07/0522/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 07/0523/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Projet Centre-Ville - Attribution d'une subvention pour des actions d'animation du commerce dans le quartier Belsunce.

(07-14777-SG)

Le rapport 07/0523/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 07/0524/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Projet Centre-Ville - Action de communication sur des "mini-foires" par l'association de commerçants Clary/Saint Lazare - Attribution d'une subvention pour des actions d'animation du commerce dans le quartier Pelletan Nord.

(07-14877-SG)

Le rapport 07/0524/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 07/0525/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour le concours Commerce Design Marseille.

(07-14941-SG)

Le rapport 07/0525/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 07/0526/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution d'une subvention à la Fédération des commerces et services de proximité des Bouches-du-Rhône "Terre de Commerces" pour des actions de promotion du commerce.

(07-14942-SG)

Le rapport 07/0526/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Programme d'actions de communication et d'animations du centre-ville - Approbation d'une convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Ville de Marseille et la Fédération des commerçants du centre-ville.

(07-15016-SG)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PATRICOT Chantal

75 - 07/0528/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 11^{ème} arrondissement - La Pomme - Site Rivoire et Carret - Autorisation donnée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour déposer une demande de permis de construire.

(07-14985-DAFP)

Le rapport 07/0528/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, le Groupe Communiste et partenaires, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

76 - 07/0529/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Mairie Bagatelle - 125, rue du Commandant Rolland - 8^{ème} arrondissement - Autorisation de signer une demande de permis de démolir.

(07-14895-DTSUD)

Le rapport 07/0529/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous en arrivons aux Comptes Administratifs, je demande à M. MUSELIER de venir, suivant l'usage et les règlements, présider la séance. Il donnera lui-même la parole à M. TOURRET.

*Monsieur le Maire cède sa place à la tribune et sort de la salle,
la Séance est placée sous la Présidence de M. MUSELIER.*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

77 - 07/0530/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Arrêtés du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de Marseille relatifs à l'exercice 2006.

(07-14816-DGSF)

Monsieur MUSELIER.- Nous abordons le rapport concernant le Compte Administratif. La parole est à M. TOURRET.

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, chers amis, j'ai l'honneur de vous présenter le Compte Administratif 2006.

C'est un Compte qui démontre l'amélioration constante de nos finances. Epargne nette : 43,3 millions d'euros contre 23,5 millions d'euros l'an passé, cela grâce à une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, +1,46 %, c'est-à-dire que nos dépenses de fonctionnement progressent moins vite que l'inflation, et par contre, une bonne progression des recettes, qui progressent de 3,78 %.

C'est un Compte Administratif qui, une fois encore, témoigne de la fiabilité, de la sincérité et de la prudence de nos prévisions. En effet, en fonctionnement, nous avons prévu 872 millions d'euros de dépenses et nous n'en avons fait que 844, donc moins de dépenses que prévu. Nous avons prévu 922 millions d'euros de recettes et nous avons réalisé 949, c'est-à-dire que nos recettes sont meilleures que ce que nous avons prévu. Cela montre donc bien la sincérité et la précision de nos prévisions.

Enfin, c'est un Compte Administratif que je considère comme bon puisque les investissements sont réalisés à 87 %, c'est-à-dire 222 millions d'euros, soit plus d'un milliard de francs d'avant. En supplément, les investissements de la Communauté Urbaine : année après année, la Ville de Marseille imperturbablement investit plus de 200 millions d'euros par an.

Tout cela est parfaitement écrit dans le document qui vous a été remis, aussi je serai bref. Je ne vais pas égrener notre bilan car il est là jaillissant aux yeux des Marseillais et de tous ceux qui, visite après visite, sont toujours étonnés par les transformations de notre ville : Euromed, le tramway.

Il paraît que l'on ne gagne pas des élections sur un bilan, mais ce que nous faisons est la meilleure garantie sur notre capacité à poursuivre dans la même voie. Cette voie, c'est la baisse du chômage, qui est passé en deux mandatures de plus de 22 % à 13,6 %. Et nous allons faire encore mieux, car tout nous dit que, grâce à notre action, il sera dans quelques années inférieur à 10 %. Ce Compte Administratif est la preuve de notre capacité à vaincre le cancer du chômage tout en respectant les équilibres financiers. C'est l'assurance pour les Marseillais que ce qui est annoncé par Jean-Claude GAUDIN sera réalisé. Notre crédibilité est totale.

Alors, comme une rengaine, l'opposition annonce une catastrophe financière. N'est-ce pas étrange que ce Compte Administratif équilibré et bon soit finalement un non-événement ? La baisse du chômage, une Ville qui investit : non-événement. Que le ferry-boat soit gratuit, c'est plus important ! Deux mots magiques : "ferry-boat gratuit". Je n'ose imaginer que cette Une des médias soit liée à quelque frivolité, je suis persuadé que c'est le signe tangible de la santé des finances de la Ville de Marseille.

J'entends déjà l'opposition, à court d'arguments : "La dette, la dette !" Amis de l'opposition, celle-ci a été constituée par vos pairs tutélaires. Diminuée de l'inflation, la dette par habitant de la ville de Marseille est constante. Fallait-il tout arrêter pour rembourser ? Fallait-il laisser le chômage empirer, se glorifier du déclin et de l'enlisement ? Certainement pas ! Et les Marseillais le comprennent parfaitement.

Puisqu'il devient décidément difficile de critiquer les finances de la Ville de Marseille, argument utile : "Mais il y a la Communauté Urbaine. Qui peut nier que les investissements de la Communauté Urbaine ne sont pas absolument nécessaires à l'heure du développement durable ? Qui peut nier la nécessité de la modernisation des stations d'épuration, de la prolongation du métro et de la création du tramway ? Enfin, ce n'est ni Jean-Claude GAUDIN ni Renaud MUSELIER qui ont réduit à sa plus simple expression le tramway de Marseille.

D'ailleurs, depuis qu'il n'y a plus de gestion dite consensuelle à la Communauté Urbaine et que la majorité de Jean-Claude GAUDIN a repris les choses en main, les comptes sont tenus. La situation financière de MPM n'est pas pire que celle de la Ville de Marseille, il y a douze ans. Même maux, même méthode : surveillance stricte des dépenses, développement économique, c'est ce qui est actuellement mis en œuvre. Ce que nous savons faire à la Mairie de Marseille, nous le ferons également à la Communauté Urbaine. Pour ce faire, nous avons la volonté, les compétences et les équipes.

Pour conclure, quelques mots de ces femmes et de ces hommes qui œuvrent au quotidien pour la réussite de notre action.

Ce qui aujourd'hui paraît simple et évident, des comptes équilibrés, une ville qui resplendit, n'est pas dû au hasard. C'est naturellement le résultat d'une stratégie mise en œuvre avec bon sens, pragmatisme et –je l'espère– quelques compétences. Mais c'est aussi le fruit du travail de toute une équipe emmenée par le Secrétaire Général, secondé par les Secrétaires Généraux Adjoints, auxquels je veux rendre hommage. C'est l'œuvre de tous les fonctionnaires municipaux.

Mais permettez-moi de souligner la qualité de ceux qui me sont les plus proches, la Direction Financière, son Directeur et l'ensemble de son personnel. Comment ne pas citer quatre fonctionnaires –dans ce cas-là, c'est au féminin–

remarquables, qui s'occupent du fonctionnement, de l'investissement, de la comptabilité et de la dette. Cette qualité de nos fonctionnaires, je sais qu'elle se retrouve à la Communauté Urbaine. C'est pour cela, grâce au sérieux, à la ténacité et à l'intelligence de son Directeur Général, que dans quelques années les Comptes Administratifs seront aussi considérés comme ceux de Marseille, c'est-à-dire des non-événements.

Alors, en votre nom à tous, un grand merci ! Et pour moi-même, merci de la confiance qui m'est accordée par Jean-Claude GAUDIN et Renaud MUSELIER, et de l'appui permanent et sans faille du Directeur de Cabinet de la Ville de Marseille.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Je voudrais tout d'abord aborder rapidement ce qui s'est passé ces derniers mois. Les Français ont clairement exprimé un besoin urgent de mouvement et de changement après douze années d'une présidence CHIRAC dont plus personne ne semble aujourd'hui revendiquer le bilan. La rupture et la lutte contre la pensée unique, tels ont été les mots d'ordre. La victoire du Président de la République a été nette, mais elle s'est construite, à mon sens, sur un certain nombre d'ambiguïtés et de promesses contradictoires qui risquent de créer rapidement quelques déceptions. Nous attendrons donc quelques mois pour juger.

Dans notre ville, même si les résultats ne sont pas tout à fait à la hauteur de nos espérances, je crois bien que la Gauche n'a pas à rougir des scores enregistrés, bien au contraire ! Le scrutin municipal qui aura lieu dans moins de neuf mois reste donc ouvert. J'ai pu constater en effet, au cours de ces dernières semaines, que de nombreux problèmes abordés durant les campagnes législatives avaient en fait à faire avec beaucoup de questions relevant de la Municipalité ou de la Communauté Urbaine. Les questions qui ont été posées à tous les candidats, je suppose mais il n'y pas là à trier entre les uns et les autres, la propreté des rues, l'insuffisance des transports publics, la hausse des loyers, la dégradation de la qualité de vie, l'absence de concertation, sont des thèmes qui sont revenus régulièrement lors de nos rencontres avec la population.

Et il faut s'en souvenir au moment où nous examinons le Compte Administratif de la Municipalité de Jean-Claude GAUDIN, qui est en quelque sorte un bilan comptable de nos douze années en commun dans ce Conseil Municipal et de vos douze années de gestion. Comme dans tout bilan, il y a un actif et il y a un passif, l'important étant de savoir si tout ceci est équilibré.

A l'actif, il y a des mutations et des transformations positives de Marseille, mais les experts notent que toutes les métropoles de France et surtout de l'Europe du Sud peuvent en dire autant, souvent avec des résultats beaucoup plus spectaculaires.

Le chômage a baissé, c'est indéniable, mais il reste systématiquement à un niveau supérieur de plus de 60 % à la moyenne nationale. Une partie de la ville s'est transformée, c'est vrai, et je pense notamment au secteur Euroméditerranée, dans lequel –il faut le rappeler– la Ville de Marseille n'est pas le maître d'ouvrage, mais la pauvreté dans ce secteur n'y diminue pas.

Le réseau des transports publics s'agrandit enfin, nous en avons parlé il y a quelques minutes, mais il est loin d'irriguer tous les quartiers excentrés de la ville. Des efforts sont faits sur la propreté des rues, mais nous sommes encore loin d'une moyenne théorique nationale que nous pouvons, les uns et les autres, visualiser quand nous nous déplaçons dans une autre ville. Enfin, si l'image de la ville a changé, la réalité quotidienne contredit tellement cette image de capitale branchée que plus personne n'utilise cette expression.

Après douze années de gestion de Jean-Claude GAUDIN, Marseille reste globalement confrontée à une situation financière, économique et sociale, qui nous place loin derrière la plupart des autres grandes métropoles du pays, qui sont aussi, faut-il le rappeler, nos concurrentes.

Notre situation financière n'est pas bonne et si on inclut celle de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, alors cette situation est franchement mauvaise. Un seul chiffre : la dette de la Ville était de 1,3 milliards d'euros en 1995, elle atteint, MPM inclus, aujourd'hui plus de 2,6 milliards d'euros, soit un doublement en douze ans. En matière de fiscalité locale, le classement du journal *Les Echos* du 13 avril 2007 place Marseille largement en tête des grandes villes pour l'augmentation de ses impôts locaux depuis 2001.

Notre situation économique s'est améliorée depuis une bonne dizaine d'années, mais c'est le cas absolument de toutes les grandes villes du Sud, qui attirent de plus en plus de cadres et d'entreprises. Là aussi, il suffit de regarder les chiffres pour constater que nous sommes à la traîne en matière de dynamisme économique par rapport à Montpellier, Toulouse, Nantes ou Lyon. Ces métropoles ont su mettre en place une vraie stratégie économique, fédératrice, ambitieuse et innovante, qui leur permet d'attirer autant de grandes entreprises que de PME. Et lorsque nous consacrons 7 millions d'euros au développement économique de Marseille, cette année encore Lyon en dépense 37.

Si nos technopoles, lancées pour la plupart par les prédécesseurs de Jean-Claude GAUDIN, commencent enfin à avoir une certaine visibilité nationale et internationale, il n'en est pas moins vrai que nous restons, là aussi, très mal placés en termes d'emplois supérieurs métropolitains. Quant à nos universités et à nos grandes écoles, elles commencent enfin à évoluer, elles aussi, mais que de temps perdu dans des querelles byzantines que vous auriez dû prendre à bras-le-corps depuis longtemps, en jouant le rôle du Maire réformiste que nous appelons de nos vœux !

Le Port Autonome de Marseille reste enfin un pilier économique absolument vital pour notre ville et notre communauté, et vous l'avez trop longtemps négligé. Après douze ans à la tête de cette Ville et dix ans de Gouvernement de Droite, vous n'avez eu ni la volonté politique ni la vision nécessaire pour dialoguer sereinement avec tous les partenaires du Port Autonome de Marseille. Là aussi, les comparaisons sont dévastatrices pour Marseille, puisque Marseille s'est largement fait doubler par tous ses concurrents en termes de trafic de conteneurs. Je vous rappelle les paroles de M. Jacques SAADE, qui n'est pas à proprement parler un dirigeant socialiste et qui déclarait voici quelques semaines dans le journal *Le Monde*, je le cite : "Sur les routes du commerce mondial, Marseille est devenue une déviation".

Nous avons, faut-il le rappeler, une main d'œuvre moins qualifiée que la moyenne et il est absolument essentiel de consacrer des moyens massifs, des réformes audacieuses, pour permettre au Port Autonome de Marseille, bassin Est et bassin Ouest mêlés, un développement qu'aujourd'hui l'Etat ne permet plus. "100 000 conteneurs", rappelle le même Jacques SAADE, "c'est 1 000 emplois". Je pense que voilà des objectifs qui sont au niveau d'une Municipalité ou d'une Communauté comme la nôtre, encore faut-il donner le souffle qui permet la discussion avec ceux qui permettront ces évolutions, encore faut-il être capable de renverser quelques tables pour permettre que la fiscalité qui s'applique au Port de Marseille puisse un jour permettre le développement de notre communauté urbaine.

Quant à la situation sociale de Marseille, c'est peu dire qu'elle n'est vraiment pas brillante. Notre ville est-elle condamnée à être une ville de pauvres, comme le répète à satiété les leaders politiques et économiques, afin sans doute de s'exonérer de toute responsabilité dans cette réalité ? Nous savons tous que Marseille a été et est une terre d'accueil pour de nombreux migrants, souvent les plus démunis, mais ceci suffit-il à expliquer que notre cité reste l'une des plus inégalitaires de France, avec des écarts de revenus de 1 à 20 selon le quartier où l'on habite ?

La ségrégation sociale est une triste réalité ici. Et nous le savons, les uns et les autres, pour avoir arpenté, ces derniers mois, les rues de cette ville, de ses arrondissements. J'avoue avoir été parfois réellement consterné par le contraste entre deux mondes qui ne se fréquentent jamais. L'image de Marseille, ville de la diversité et ville du mélange, se révèle de plus en plus illusoire et votre politique d'urbanisme, de logement et de transport n'y est pas pour rien aujourd'hui.

Pour votre équipe, la mutation et la transformation de cette ville se résument à la course aux logements haut de gamme, aux centres commerciaux, aux tunnels autoroutiers et à une ligne de tramway destinée avant tout à accélérer la rénovation urbaine et sociologique de certains quartiers. Votre vision de la transformation de notre ville –je vous l'ai déjà dit– est purement notariale et immobilière. Et si Marseille, en y mettant quelques guillemets, se modernise mais pas pour tout le monde, l'esprit civique, lui, disparaît.

Le vivre ensemble se délite. Le communautarisme enfle, l'affairisme s'affiche sans complexe et le dialogue social reste parfois digne du XIX^{ème} siècle. Vous avez beau jeu de fustiger l'égoïsme de nos concitoyens, l'égoïsme des Marseillais à propos de leur opposition à certains permis de construire, mais il est temps de vous interroger sur l'état d'esprit individualiste qui règne dans cette ville et dont votre équipe est en partie pour le moins responsable. Nous devons tout faire pour que notre cité reste un lieu d'échanges, de solidarité, d'apprentissage de la citoyenneté, de rayonnement culturel, d'accessibilité au logement et à l'emploi.

Il faut enfin développer le dialogue citoyen et l'engagement collectif. Sur ce point, votre action est loin d'être exemplaire. Combien de projets ont-ils réellement fait l'objet d'un grand débat démocratique ? Je ne parle pas de réunions clandestines. L'incinérateur, quand ? La vente de l'Hôtel-Dieu, comment ? Le Palais de la Glace et de la Glisse et ses 50 millions d'euros au moment où l'on apprend que l'on n'arrivera pas à terminer l'Opéra avant 2014 et que l'on prétend être Capitale Européenne de la Culture ? L'avenir du Port ? Quelle est la dernière fois où Monsieur le Maire de Marseille a rencontré les leaders syndicaux, qu'ils soient du MEDEF ou de la CGT ?

Le tracé du tramway en centre-ville plutôt qu'en périphérie, qui en a pris la décision ? Sinon vous, sans jamais de concertation. Pourquoi les Marseillais ne sont-ils jamais associés à ces prises de décision qui feraient véritablement d'eux des acteurs de leur ville, selon votre propre slogan ? Pourquoi ne faites-vous jamais, Messieurs de la majorité, des comptes rendus de mandat dans les différents quartiers de Marseille, à l'instar de ce que fait Bertrand DELANOE à Paris, et parfois c'est agité mais il le fait, ou Gérard COLOMB à Lyon ?

Assumer ses responsabilités, dialoguer, redonner le sens du collectif et de l'intérêt général aux habitants de notre ville, n'est-ce pas là la vraie modernité et la vraie rupture par rapport à une gestion au jour le jour et à un héritage qui maintenant, au bout de douze ans, est vraiment le vôtre ? Cet héritage, ce bilan, nous pensons qu'il n'est pas à la hauteur des potentialités extraordinaires de notre capitale. Il est véritablement temps de porter une nouvelle ambition politique pour notre ville et pour notre métropole. Il est temps d'associer beaucoup plus les Marseillais à la gestion de leur ville. Il est temps d'être plus ambitieux, plus rigoureux et plus équitable.

Il faudra enfin tenir un langage de vérité à nos concitoyens et leur expliquer en quoi la solidarité, le civisme, l'ouverture aux autres, le sens de l'intérêt général, constituent des exigences incontournables pour que notre ville retrouve collectivement la confiance dans son avenir.

En attendant, par souci de cohérence morale et républicaine à l'égard du Maire de Marseille et compte tenu de ce qu'est un Compte Administratif, nous nous abstenons, car le reflet comptable de ce Compte est réellement et malheureusement le reflet de votre politique.

Madame BOET.- Monsieur le Premier Adjoint, nous examinons donc le dernier Compte Administratif de votre mandature. Le prochain, celui de cette année 2007, se fera par le prochain Conseil Municipal et vous ne pourrez m'empêcher de souhaiter de toutes mes forces que cela se fasse sous la présidence d'un autre Premier Adjoint, car je fonde l'espoir pour Marseille, Monsieur le Premier Adjoint, de votre remplacement avec celui de Jean-Claude GAUDIN. Car, aujourd'hui, à l'image de l'homme pressé qu'est notre Président de la République, tout peut aller très vite, rien n'est durablement acquis, vous devriez le méditer.

Ce Compte Administratif montre en fonctionnement un résultat d'exercice en stagnation par rapport à 2005, soit +1,46 %. En dépenses de fonctionnement, vous jouez toujours sur la variable d'ajustement qui constitue le personnel, même si cela n'a pas encore tous les effets escomptés. On note cependant que la charge du personnel non permanent –je précise– sans les services extérieurs représente 25,420 millions d'euros, soit 9,39 %. Ces personnels –et là ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport– sont là pour garantir un service public de qualité dans des secteurs prioritaires comme les crèches et les écoles. Monsieur le Premier Adjoint, la logique d'une bonne gouvernance aurait été de privilégier des emplois permanents dans des secteurs qui touchent à l'enfance et à la petite enfance, une des toutes premières priorités de notre Collectivité ; en clair, du moins cela devrait l'être.

En recettes, on peut noter un meilleur équilibre qui repose essentiellement sur l'accroissement de la pression fiscale. Le volume des recettes liées à l'impôt augmente de 51,8 % de 2001 à 2007, en six ans. Je précise qu'en 2001 c'était 237 470 901 Euros et qu'en 2002, ce sont 360 545 000 Euros. Je vois déjà le grand

sourire de satisfaction de M. TOURRET et je dois vous dire que j'ai beaucoup apprécié votre preuve par le Ferry Boat gratuit. Je précise quand même que le Ferry Boat gratuit, c'est seulement autour de 10 000 Euros. Mais si c'est cela qui fait la preuve d'une bonne gestion de notre Ville... !

Bien sûr, M. TOURRET, cela est dû à l'attractivité de notre ville et à l'arrivée de nouveaux habitants, mais il y a aussi une autre cause source de grande inégalité, vous faites le choix depuis plus de onze ans maintenant de répartir de manière tout à fait inégalitaire l'imposition locale, d'autant que, quelle soit sa situation sociale, qu'il paie l'impôt sur le revenu ou non, le contribuable marseillais s'acquitte à base égale d'une imposition de plus de 10 % supérieure à celle de la moyenne nationale et que la progression de la fiscalité pour la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine est passée à plus de 34 % en onze ans. C'est d'ailleurs, et Patrick MENNUCCI le soulignait, pourquoi notre Ville a été classée 1^{ère} en matière d'augmentation des impôts, il y a quelques semaines, dans le journal *Les Echos*. Je souligne encore que Marseille n'a toujours pas administrativement d'habitations de grand luxe alors que l'impôt sur les grandes fortunes a augmenté de 30 % et que vous avez construit des logements de haut de gamme inaccessibles à 94 % des Marseillaises et des Marseillais.

Aussi, j'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Premier Adjoint, vous qui êtes en contact avec tous les *people* qui tournent autour du Président de la République : si votre Johnny national revient en France pour travailler moins et payer moins d'impôts, vous devriez lui conseiller de venir habiter sur la Corniche, il paiera moins d'impôts locaux qu'ailleurs, notamment sur la Côte d'Azur, et il aura la même base d'imposition qu'un locataire de Noailles.

Le meilleur équilibre de nos finances est aussi dû à une augmentation importante du coût de l'accès aux services publics et à l'usage de la ville. En 2002, les ressources internes, c'est-à-dire les ressources propres de notre Ville, représentaient 4,81 % de l'équilibre du budget. Elles sont aujourd'hui, en 2006, à 48,65 %. Mais visiblement, cela ne vous suffit pas encore, car en page 17 du rapport vous dites, je cite : "Les ressources internes constituent toujours seulement 48 % des produits de fonctionnement, ce qui limite les marges de manœuvre de la Collectivité". Donc, comme au plus niveau de l'Etat, ce sont les couches moyennes, les salariés, qui doivent supporter les dépenses de notre Collectivité et vous en voulez toujours plus alors que les écarts de revenus se creusent dans notre ville : ils sont de 1 à 16 alors qu'ils sont de 1 à 4 dans tout le pays.

Deux exemples pour illustrer mon propos. Je dirai que deux faits témoignent que vous, Monsieur le Premier Adjoint, et Monsieur le Maire, vous faites bien partie, comme on dit maintenant, de la Droite décomplexée. Donc je cite le rapport de présentation du Compte Administratif, page 16. Sous le titre d'une meilleure gestion des produits de service et des domaines, il est écrit : "Ces produits augmentent du fait de l'accroissement de l'offre dans les crèches et haltes-garderies et du nouveau mode de calcul des redevances, soit + 0,419 millions d'euros, malgré un taux de fréquentation en légère diminution." Là, je ne comprends pas, vu le nombre de demandes en suspens. "Ces produits augmentent aussi grâce au produit des horodateurs et de la fourrière, + 2,239 millions d'euros", et là vous avez cette phrase magnifique : "Cela confirme l'acceptation de la politique de régulation de la population et du stationnement mis en place à Marseille". Les Marseillaises et les Marseillais apprécieront.

Quant aux investissements, ils sont au même niveau qu'en 2001 : 217 millions d'euros en 2001 ; 222 millions d'euros en 2006, alors que des domaines de compétences gourmands en investissements comme les transports, le traitement des déchets et l'assainissement, sont passés à la CUM depuis 2002. On comprend mieux votre souci du consensus à tout prix à la CUM, car il s'agit de préserver le jackpot qu'elle constitue, vous permettant d'accélérer voire de doubler vos capacités d'investissement sur la ville, + de 500 millions d'euros, pour quoi faire ?

A l'examen de ce Compte Administratif, j'en étais presque venue à me demander où est passé tout cet argent quand le Grand Longchamp est devenu le Petit Longchamp, quand Monsieur le Maire, dans *La Provence* de samedi, dit que c'est une question d'argent, quand le Silo est en panne parce que nous aurions rencontré des obstacles, quand le MUCEM apparaît et disparaît à cause de Bercy, quand la réhabilitation de l'Opéra devra attendre 2014, mais notre ville –je pose moi aussi la question de Patrick MENNUCCI– n'est-elle pas candidate pour être Capitale Européenne de la Culture en 2011 ?

En fait, depuis douze ans, Marseille bouge, certes, Marseille investit, mais dans des choix qui vous appartiennent, des choix qui privilégient les réalisations sous prétexte d'embellir la ville, des choix qui sont surtout des vecteurs pour aider les promoteurs et les affairistes et vous permettre de pousser plus loin et plus vite la mutation sociologique de la ville. Cela a commencé, et Monsieur le Maire me le reprochait tout à l'heure, par le Parc du 26^{ème} Centenaire au Rouet, à Menpenti. Je n'étais pas contre ce parc, mais j'étais contre tout ce qui allait s'ensuivre autour et on a vu quel type de quartier vous avez construit. Cela se poursuit aujourd'hui où vous investissez 48 millions d'euros dans le Palais de la Glisse et de la Glace, une aberration écologique dans une ville méditerranéenne, tout ceci uniquement pour booster la ZAC de la Capelette et mieux la vendre aux promoteurs.

On comprend mieux aussi votre entêtement à faire rouler un tramway sur un métro, car Monsieur le Maire ne sait même pas quand sera programmée la 3^{ème} ligne de tramway vers le 4 Septembre, pourtant inscrite au PDU. Quant au prolongement au Nord, Monsieur le Premier Adjoint, pouvez-vous nous dire comment allez-vous le financer ? Vos tergiversations –je le répète– de 1997 à 2002 ont fait perdre 400 millions d'euros venant de l'Etat, mais à l'époque vous n'aviez pas compris quel formidable outil de requalification urbaine et sociologique pouvait être le tramway.

Quant à la dette, vous en avez une gestion que je qualifierai de contorsionniste au gré des situations financières. On peut cependant noter que l'on entre dans une zone rouge et que vous n'avez tenu aucun compte des remarques de la Chambre Régionale des Comptes. Nous sommes, à fin 2006, revenus au même volume d'endettement qu'en 2000 et 2001, avant le transfert à la Communauté Urbaine d'une partie importante de la dette, et je précise que cette dette, depuis cette période, a été multipliée par deux.

Oui, Monsieur le Premier Adjoint, Marseille est une ville qui bouge, mais pour qui et avec qui ? Loin de moi l'idée de conserver Marseille en l'état, loin de moi de refuser l'accès à la ville à ces milliers de nouveaux Marseillais qui arrivent. Faire de Marseille une grande métropole euroméditerranéenne passe obligatoirement par une ville pour tous les Marseillais. Les éléments qui illustrent ce Compte Administratif et la réalité aujourd'hui de la ville prouvent que vous êtes en phase de réussir ce à quoi vous œuvrez depuis 1995, c'est-à-dire formater une ville aux appétits des

promoteurs et des affairistes. Un formatage qui malmène les hommes, la culture, les racines, l'environnement, qui déstructure les liens et les solidarités. Votre conception de la ville est l'uniformisation, la mise en conformité par rapport à des normes anglo-saxonnes dictées par la loi du marché.

D'ailleurs, les deux pages de l'interview de samedi dans *La Provence* nous montrent encore un Maire qui mesure le degré de développement de sa cité au nombre de grues qu'il voit de sa fenêtre. Après la lecture de ces deux pages, je suis passée à la page 4, mais à la page 4 c'était deux explosions qui ont fait trembler la ville, donc la page des faits divers, je suis donc retournée à la page 3 et là je retrouve Monsieur le Maire au milieu du gué et nous risquons d'y rester longtemps ! Car rien, aucun souffle, aucun projet ambitieux pour Marseille, aucune vision d'avenir.

Nous avons un Maire qui préfère discourir sur une espèce de bouillabaisse électorale et politicienne, plutôt que d'aborder les véritables questions et les véritables enjeux en matière d'économie, d'emploi, de logements, de qualité de la vie et de protection de l'environnement. Oui ! Aucun souffle pour le Maire d'une ville qui n'attend qu'une chose : un Maire, une équipe municipale, qui libèrent les énergies, fédèrent les volontés. Alors, oui, Marseille pourra se transcender en développant et en valorisant son identité euroméditerranéenne, en affichant sa fierté et sa solidarité, son orgueil et son humanisme, ses compétences et son art de vivre. Elle se tournera vers l'avenir en gardant son âme et cela se fera sans vous.

Nous voterons contre ce Compte Administratif.

Madame BOULAY.- Je vais être relativement brève eu égard au temps de parole qui est accordé à notre Groupe.

Comme les Groupes de l'opposition qui se sont exprimés, la gestion comptable et l'avenir de la Ville de Marseille nous inquiètent. Les Services Municipaux, comme les autres services publics de notre Pays démantelés par votre politique libérale, sont soumis à d'importantes restrictions et ce n'est pas le nouveau Gouvernement qui va atténuer cette tendance puisqu'il prévoit de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux parmi les fonctionnaires. Ecoles, crèches, encadrement sportif, Police Municipale, tous les services publics sont ou seront touchés dans cette ville. On peut regretter que l'endettement croissant de la Ville n'ait pas été motivé par un souci permanent du service rendu aux Marseillais.

Par ailleurs, le magazine *Alternatives Economiques* place Marseille, d'un point de vue écologique, dans les derniers rangs des villes françaises. Je prendrai quelques exemples pour illustrer mon propos. Les Marseillais constatent que leurs transports n'ont guère évolué depuis vingt ans, c'est-à-dire grosso modo depuis l'ouverture de la 2^{ème} ligne de métro. La desserte par bus est restée archaïque et ce n'est pas le tramway et ses pauvres 11 kilomètres de tracé –même Clermont-Ferrand a fait mieux– qui, s'il a permis de relooker certaines artères du centre-ville, permettra aux automobilistes venant de l'ensemble de l'agglomération marseillaise de laisser leur voiture en périphérie. Je ne reprendrai pas les propos de mes collègues de l'opposition, que je soutiens totalement. La pollution atmosphérique et les pics d'ozone ont de beaux jours devant eux, la Marseille écologiquement responsable du XXI^{ème} siècle n'est pas pour demain !

Les écoles. Notre Groupe s'est ici plusieurs fois interrogé sur l'utilité de transformer les cantines en self et sur la qualité nutritionnelle des repas servis à nos

enfants par les grands groupes de restauration dans nos cantines. Là encore, les Marseillais n'ont pas le sentiment qu'ils en ont pour leur argent. Quant aux travaux dans les écoles, je vous en donne un exemple, un seul : comment ne pas avoir honte quand un dossier n'aboutit pas au bout de deux mandatures, je veux parler des travaux de l'école de Kallisté.

Vous vendez les terrains aux promoteurs et nous voyons les programmes immobiliers fleurir, sans concertation avec les acteurs de terrain, dans des endroits les plus improbables, là où des services publics sont tant attendus et seront encore déficitaires par rapport à la demande des nouveaux arrivants. Enfin, vous n'avez pas été capables, en deux mandatures, de moderniser le traitement des déchets ni le service propreté, en fonction des impératifs du XXI^{ème} siècle, c'est-à-dire du développement durable.

Oui, nous sommes inquiets de voir la Ville de Marseille se disperser financièrement alors que tant de questions fondamentales ne sont pas résolues. Dorénavant, quelles marges de manœuvre nous reste-t-il collectivement pour enfin aborder une modernisation responsable que vous n'avez pas su mener en deux mandatures ?

Monsieur SAVON.- Monsieur le Premier Adjoint et Maire par intérim, je ne voudrais pas minimiser votre rôle de cet instant furtif, et comme l'a dit M. TOURRET, si j'ai bien entendu son propos ayant qualifié la présentation du Compte Administratif comme un non-événement, et ne mettant pas en cause la compétence des fonctionnaires du Trésor Public dont les comptes concordent exactement avec ce Compte Administratif, comme le veut la coutume, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui du dernier Compte Administratif de la mandature et nous voyons bien que commence l'heure des bilans. En cette période de fin d'année scolaire et de carnet de notes, certains voudraient nous affubler d'un bonnet d'âne à l'issue d'un semestre qui devrait pourtant les inciter à réviser leurs certitudes toujours péremptoires.

Vous dénoncez notre vision de Marseille notariale et immobilière. La vôtre est étriquée et désuète. C'est une vision en noir et gris que plus personne ne partage, comme cela vient d'être démontré. Il y a douze ans, lorsque Jean-Claude GAUDIN a été choisi par les Marseillais pour diriger cette Ville, il a immédiatement affiché une volonté claire au service d'une ambition essentielle : sortir Marseille de la spirale du déclin dans laquelle était entrée notre cité depuis longtemps, au point d'avoir perdu son statut envié de Porte de l'Orient pour devenir le cul-de-sac de l'Europe. Le diagnostic n'était pas sérieusement contestable, même si l'on a beaucoup de culot et l'on sait que certains ici en ont à revendre, le diagnostic n'était pas contestable puisque, pendant la période courant de 1975 à 1995, la ville avait perdu un emploi sur quatre et un habitant sur six.

Pour réussir son pari, le Maire a veillé à ce que soit immédiatement mise en œuvre une politique financière qui allait tout au long de ses deux mandats reposer sur deux fondamentaux essentiels et intangibles. D'abord, une maîtrise des dépenses de fonctionnement visant à mettre un terme au constant gaspillage de l'argent public qui caractérisait, au moins jusqu'en 1989, la gestion à la mode marseillaise. Ensuite,

un accroissement des dépenses d'investissement pour rendre son attrait à la ville et au-delà, par des équipements structurants, à l'ensemble de l'aire métropolitaine marseillaise. Imperméable aux emballements de toute sorte, aux modes ou aux pressions amicales, l'Adjoint aux Finances, Jean-Louis TOURET –et il faut l'en féliciter– allait, année après année, budget après budget, veiller au strict respect de ces deux impératifs, encore une fois parfaitement respectés à l'issue de l'exercice 2006 que retrace le Compte Administratif qui nous est soumis.

Les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1,46 % cette année, après seulement 1,22 % l'année dernière, soit 2,68 % sur deux ans, quand la Ville de Lyon, que M. MENNUCCI semble apprécier particulièrement, a laissé filer les siennes de 6,8 % sur la même période de deux ans. Les dépenses d'investissement ont pour leur part atteint 222 millions d'euros cette année, après 184 l'année dernière et encore 180 en 2004, soit 586 millions d'euros en trois ans quand nos collègues lyonnais, toujours eux, se félicitent d'avoir atteint en cinq ans seulement 568 millions. Nous arrivons par ailleurs à un remarquable taux d'exécution de 87 %, ce qui démontre la sincérité de nos prévisions budgétaires qui ont pourtant été très critiquées lors des derniers débats que nous avons eus sur le sujet.

Eludant ces réussites, l'opposition brandit la dette comme une preuve qui se voudrait irréfutable d'un échec qu'elle espère secrètement et qu'elle annonce depuis douze ans. Nous aurions fait exploser, mes chers collègues, la dette de la Ville de Marseille. Disons-le clairement, il s'agit d'une contre-vérité absolue, qui démontre soit une mauvaise foi flagrante soit une ignorance abyssale.

La dette, donnons les chiffres précis, au 31 décembre 1994 c'était 1 347 millions d'euros, au 31 décembre 2006 c'est 1 737 millions d'euros. Si on défalque l'inflation, à monnaie constante, la dette n'a augmenté que de 101 millions d'euros précisément en douze ans. Une dette qui augmente de 100 millions d'euros pour des investissements qui sur la même période ont atteint 2 300 millions d'euros, la dette n'a donc qu'infiniment peu augmenté, contrairement à ce que l'on nous dit. Et elle aurait pu même augmenter beaucoup moins, voire ne pas augmenter du tout, si le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur avaient rempli leurs obligations, non pas des obligations envers le Maire de Marseille ou envers nous, mais leurs obligations envers Marseille et envers les Marseillais.

Les chiffres de 2006 –et on n'en parle pas du côté de l'opposition– sont à nouveau éloquentes : les participations de ces deux institutions aux dépenses d'investissement de la Ville de Marseille représentent précisément, pour le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, 938 000 Euros, quand cette Institution consacre dans le même temps des sommes très importantes à la coopération décentralisée, ô combien importante, avec la région de Rio au Brésil. Et pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, c'est 2 millions d'euros, alors que cette Institution se targue d'accorder chaque année 465 millions d'euros d'aides aux communes. Le calcul est vite fait : Marseille représente la moitié des habitants du département, donc 2 millions d'euros pour la moitié des habitants du département et 463 millions d'euros pour les autres. C'est cela, l'équité et l'équilibre !

Mes chers collègues de la majorité, –je répète pour que les choses soient claires– nous n'avons pas à rougir de la situation financière de la Ville et nous devons nous féliciter des résultats qu'elle a permis. Rappelez-vous la période 1995-2007, c'est pêle-mêle le chômage qui a baissé de 8 points, une image de la ville

revalorisée, l'arrivée du tramway, l'arrivée du TGV, les tunnels de la Major, Louis-Rège et de la Gare, des écoles réhabilitées dans tous les secteurs de la ville, une station d'épuration et le lancement des travaux de l'indispensable incinérateur, la réussite d'Euroméditerranée et des deux Zones Franches, des réalisations emblématiques, le Stade Vélodrome, le Parc du 26^{ème} centenaire, la Bibliothèque de l'Alcazar, le lancement du Palais de la Glace et de la Glisse, qui n'est combattu que par ceux qui considèrent que le climat méditerranéen ne nous autorise que la pratique de la pétanque, de la belote et de la sieste, des habitants qui reviennent, des touristes qui arrivent, des quartiers qui renaissent, la rue de la République, le Rouet, la Joliette, la Capelette, des arrondissements qui revivent grâce à la réduction de la fracture Nord-Sud. Et puis cette période, c'est aussi des moments inoubliables : la Coupe du Monde 1998 et les grandes fêtes populaires qui ont scellé la réconciliation des Marseillais avec leur ville.

Mes chers collègues, en 1995-2007, ce fut tout cela et bien d'autres choses encore ! En temps utile, ce sera notre bilan, mais c'est déjà notre fierté. Alors, il n'y a plus beaucoup de suspense, mais je précise pour la bonne forme que le Groupe UDF approuve sans réserve le Compte Administratif 2006 de la Ville de Marseille.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, mes premiers mots, comme vous pouvez l'imaginer, seront pour remercier M. Jean-Louis TOURRET, Adjoint aux Finances, et les fonctionnaires qui collaborent avec lui sur les finances de la Ville de Marseille, car le travail qui est accompli par notre Adjoint aux Finances est un travail remarquable. Il a su maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui sont en diminution puisqu'elles n'atteignent pas l'inflation. L'investissement est soutenu puisque c'est plus de 200 millions d'euros par an qui sont investis par la Ville de Marseille. Et l'épargne nette s'est largement améliorée puisque cette amélioration permet d'augmenter notre capacité d'emprunt. Ce sont donc les grands équilibres qui ont été préservés grâce à cette politique qui a été mise en place par Jean-Louis TOURRET et l'équipe municipale autour de Jean-Claude GAUDIN.

Le Compte Administratif est un moment important dans la vie d'une Collectivité Territoriale puisque c'est le moment de vérifier ce que nous avons annoncé lors du vote du Budget Primitif qui se réalise ou pas. Effectivement, dans le cas présent, tout ce que nous avons promis, indiqué, préparé dans le cadre du Budget Primitif, s'est réalisé. Je crois donc qu'il ne faut pas se laisser aller à tout ce que nous dit l'opposition.

Si on écoute l'opposition, c'est le sempiternel discours : rien ne va plus, rien d'ailleurs n'a jamais fonctionné dans cette ville depuis que nous sommes aux responsabilités, l'économie est catastrophique, la qualité de la vie est en diminution, pour les transports cela va encore plus mal, pour la culture nous ne serons même pas capables de présenter notre candidature pour la Capitale Européenne de la Culture, les atouts touristiques nous avons été incapables de les mettre en valeur, et quant à l'université, à la recherche scientifique, à Marseille elle est inexistante ! Mes chers collègues, ce discours caricatural qui a été tenu par l'opposition ne résiste pas à l'analyse, d'autant plus que l'on indique bien évidemment que nous sommes

incapables de faire la moindre concertation et que toutes les décisions sont prises de façon autoritaire par Monsieur le Maire de Marseille.

Ceux-là mêmes qui nous critiquent devraient être beaucoup plus prudents car lorsqu'ils étaient eux-mêmes aux responsabilités, de 1977 à 1995, c'était l'époque où la ville perdait 2 500 emplois par an, où également la ville a perdu 150 000 habitants, ce qui est évidemment considérable. Ils me semblent donc tout à fait mal placés pour nous donner des leçons.

La réalité, au contraire, c'est une économie qui marche beaucoup mieux. Quelques chiffres pour le rappeler à l'opposition. Entre 1996 et 2006, le nombre d'établissements qui ont été créés sur notre ville est de 19 000 entreprises, soit 41 000 emplois. Les grands indicateurs économiques sont au vert, avec un chômage qui a diminué de 23 % à 12,7 %, une création nette d'emplois de 5 000 par an sur les dernières années. C'est également, sur cette même période, un rythme de 5 000 logements qui sont construits chaque année depuis maintenant quelques années. 1 milliard d'euros d'investissements privés ont été faits dans cette ville et c'est bien justement parce que nous avons été capables de donner l'impulsion par la politique d'investissement faite par l'équipe municipale que nous avons pu avoir dans cette ville 1 milliard d'euros d'investissements privés en quelques années, avec l'implantation de grandes entreprises comme la CGM, EXPEDIA, la Banque Mondiale, l'ONUDI, UBIFRANCE, pour ne citer que les principales. En matière de recherche, c'est la création de l'Ecole Centrale de Marseille, ce sont 8 pôles de compétitivité qui ont été labellisés. Et on pourrait ainsi multiplier les exemples.

Je crois qu'en matière d'économie nous avons fait les efforts nécessaires et il faudrait être aveugle comme l'opposition pour ne pas le remarquer et pour ne pas le constater. Il suffit de se promener dans cette ville pour voir le nombre impressionnant de grues qui fonctionnent, ce qui permet à cette ville d'avoir un développement qui la met au niveau des grandes capitales méditerranéennes et européennes.

Je trouve que les interventions, notamment de M. MENNUCCI concernant le Port de Marseille, ne manquent pas de sel. M. MENNUCCI nous dit que rien n'est fait sur le Port de Marseille, que tout va mal, que le Port de Marseille n'est pas compétitif, que d'ailleurs les grands patrons le disent, et nous avons droit de la part de M. MENNUCCI à quelques larmes de crocodile. Mais ce que ne dit pas M. MENNUCCI, pourquoi le Port de Marseille n'est-il pas compétitif ? Il n'est pas compétitif parce que nous avons une série de grèves constamment organisées par la CGT, c'est-à-dire un syndicat absolument conservateur, certainement le dernier reste stalinien qu'il y ait encore dans cette ville et dans ce pays, et qu'il y a un blocage systématique du Port de Marseille.

Donc, au lieu de ne raconter toujours que de fausses vérités, il faut expliquer les causes. Et ce qui serait beaucoup plus raisonnable, ce serait que l'opposition travaille dans ce sens pour justement améliorer la compétitivité de Marseille, assurer sa privatisation, parce que c'est cela qui est nécessaire, que nous ayons un Port qui soit privatisé, c'est ce que veulent les armateurs, de manière à ce que ce Port soit beaucoup plus compétitif, que les tarifs du Port diminuent. Et là, vous aurez à nouveau un Port qui fonctionnera dans les meilleures conditions.

Le problème des transports a également été abordé par l'opposition. Evidemment, là aussi, quand on fait le tramway, tout d'abord on se pose la question et on nous dit qu'il ne faudrait pas le faire. On le fait quand même. A ce moment-là,

on nous dit que finalement, ce tramway, ce n'est si mal mais il ne faudrait pas qu'il passe par tel endroit. Il en est de même du métro : là aussi, l'opposition n'est jamais satisfaite. Toujours est-il que ce tramway –et le Premier Adjoint l'a dit tout à l'heure avec justesse– sera effectivement mis en fonction en fin de semaine et qu'il sera plébiscité par les Marseillais. Il sera accompagné également de places de parking, dont certaines sont réalisées, d'autres en cours de réalisation.

Mais au lieu de toutes ces critiques, nous aurions préféré de la part de l'opposition une aide des Collectivités dont ils sont les responsables, puisque l'aide des Collectivités Territoriales, que ce soit le Département ou la Région, ne s'élève guère qu'à 3 % du montant total des travaux, ce qui est absolument insuffisant pour ne pas dire ridicule, même si nous pouvons être partiellement satisfaits du geste qui a été fait, mais je dis bien "partiellement" puisqu'il s'agit seulement d'une véritable aumône.

Pour la concertation, puisque c'est un des points qui a été aussi abordé, croyez-moi, nous la faisons. Il y a dans cette ville des associations de quartier, également des associations de défense de riverains, et ces associations, nous les pratiquons dans les Mairies de Secteur, nous les recevons souvent et nous engageons un dialogue. Et croyez-moi qu'avant qu'une décision soit prise, comme on dit vulgairement, elle est réfléchie, elle est travaillée, elle est moulinée et dans cette ville rien n'est fait dans l'improvisation par l'équipe municipale et par le Maire de Marseille.

En conclusion, je dirai tout d'abord merci à toute l'équipe ! Merci au Maire de Marseille pour le travail qu'il a accompli pour la revitalisation de cette ville, pour l'amélioration de son image, pour les équipements nouveaux qui ont été créés au fil de ces dernières années, et en même temps pour lui dire que si aujourd'hui nous sommes dans cette situation bien satisfaisante, nous le lui devons.

Et quand M. MENNUCCI disait que la Gauche n'a pas à rougir des résultats des élections, mais, mes chers collègues, que dire de la Droite ? Je suis particulièrement fier des résultats qui ont été obtenus. Et lorsque l'on nous critique, lorsque l'on nous annonce toutes ces catastrophes, qu'est-ce qui est important ? C'est l'avis des Marseillais, ce sont les urnes, et que nous ont-elles dit ? Elles ont amené à l'Assemblée Nationale six députés sur huit ! C'est la meilleure réponse que nous pouvons faire à l'opposition.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MUSELIER.- Merci, M. BLUM ! Quelques mots de réponse avant de passer au vote.

M. MENNUCCI, vous avez commencé par l'élection présidentielle et par M. CHIRAC. Je veux vous dire que je reste fidèle au Président de la République, M. Jacques CHIRAC, qui pour moi a été un grand Président de la République et l'histoire montrera qu'il aura été pour la France un grand Président de la République, notamment en ce qui concerne l'international. En ce qui concerne la vie politique en France, il aura quand même fait en sorte que sa propre famille politique soit réélue pour la 3^{ème} fois consécutive à la Présidence de la République, ce que n'ont pas fait ses prédécesseurs, et donc, effectivement, les Français se sont exprimés, ils ont élu quelqu'un de notre sensibilité politique et ceci sans contestation possible. Parce que dans la vie politique, au-delà des excès, il y a une continuité. Et même s'il y a

rupture, c'est peut-être aussi un effet générationnel, mais il y a la volonté de fabriquer pour notre pays des choses qui soient compréhensibles pour les Français et pour nos concitoyens et compatriotes. Et je crois que c'est ce que nous faisons aussi à la Ville de Marseille.

Après, vous avez glissé sur le scrutin municipal, en disant que c'est un scrutin ouvert. Mais tous les scrutins politiques sont toujours des scrutins ouverts, M. MENNUCCI, vous le savez fort bien ! Sauf que quand on rentre sur un terrain on regarde la force des équipes, leur préparation, leurs entraîneurs, leurs joueurs, leur passé. Eh bien ! Ce sera pareil pour les municipales. Pour les municipales, on peut constater que dans notre équipe nous avons un leader, une équipe, un bilan, et nous aurons un projet fort, et qu'autour de cela nous avons une capacité de montrer à nos concitoyens, aux Marseillais, à ceux que nous aimons, à ceux pour qui nous nous battons au quotidien, pour qui nous essayons de régler un certain nombre de problèmes, les uns derrière les autres. Eh bien ! Nous aurons une équipe à présenter.

Et quand on regarde en face ce qu'il y a, on se dit que finalement il n'y a pas de bilan, que la seule chose qui a eu lieu en son temps, c'était votre Livre Blanc et on voit bien son résultat : il n'y a pas de projet, pas de leader et pas d'équipe. A partir de ce moment-là, bien sûr c'est un scrutin ouvert comme tous les scrutins mais j'ai quand même l'impression que sur le papier nous sommes globalement beaucoup mieux placés que vous, malgré tout ce que vous pouvez dire de-ci de-là.

En ce qui concerne les sorties sur le Compte Administratif, notamment sur deux points qui me surprennent toujours beaucoup, ce sont les leçons que vous êtes susceptible de donner sur le Port. Vous ne manquez quand même pas de culot ! Quand on a eu les problèmes de la grève avec le branchement de Gaz de France, on ne vous a pas entendu ! On s'est retrouvé dans une situation bien particulière où jamais vous n'avez essayé, avec vos partenaires politiques qui ont des contacts très particuliers avec la CGT, mais là-dedans comment fonctionne ce système en interne même, sur le plan politique ni vous ni vos alliés n'ont manifesté quoi que ce soit.

Quand je vous entends parler de M. SAADE, je suis très impressionné parce que, nous-mêmes, nous lui reconnaissons un talent fou. Il est vrai qu'il est le 3^{ème} armateur mondial et qu'il a choisi Marseille, et nous ne pouvons que nous satisfaire de cela. Mais quand vous vous servez de lui comme exemple, cela m'intéresse particulièrement puisque vous allez à l'encontre de tout ce que disent vos amis sur le Port de Marseille, et donc cela m'interpelle. Votre démarche est-elle la vôtre, M. Patrick MENNUCCI, tout seul, ou celle de M. MENNUCCI patron du Groupe Socialiste au Conseil Municipal, qui va à l'encontre de tout ce que font les Socialistes ou les Communistes dans leurs propositions à l'intérieur du Port de Marseille ? Et j'aurai d'ailleurs l'occasion de m'exprimer là-dessus lorsque nous aurons l'extension du périmètre d'Euroméditerranée, car j'ai pu constater que dans le cadre de l'extension du périmètre d'Euroméditerranée, même si le Conseil Général et le Conseil Régional ont bien voulu suivre le périmètre d'extension sur la base des résultats d'Euroméditerranée ces dix premières années, ils se sont quand même opposés sur le plan politique à un agrandissement du périmètre sur le Port de Marseille et ceci est en contradiction complète avec ce que vous venez de dire.

Monsieur MENNUCCI.- Absolument pas !

Monsieur MUSELIER.- On aura l'explication tout à l'heure. Et en ce qui concerne la logique de modalités financières et de ressources de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine, on voit bien ce que vous avez pu nous dire, et ceci tout seul, contre vos propres amis, dans votre famille politique, au niveau départemental et au niveau régional, au niveau de la Communauté, du SAN de l'Etang de Berre ou de Fos, où là, manifestement, vous avez une vision de la redistribution des ressources qui ne correspond en rien avec celle de votre propre famille politique.

Et si je reprends ensuite simplement vos constats sur le Compte Administratif, vous déformez, je pense sans vergogne, ce qui est assez surprenant mais finalement on s'y habitue, ceci pour masquer vos propres incohérences. Vous êtes toujours négatif.

Mme BOET, vous avez commencé votre intervention avec une attaque personnelle. Je suis assez surpris puisque, juste avant, vous m'aviez fait la bise avec une gentillesse qui ne montrait pas cette différence. Donc, si finalement vous vous épanouissez dans vos attaques personnelles tout en me faisant des bises avec autant de gentillesse, s'il faut passer par cette psychothérapie, je continuerai volontiers, mais je vous invite à avoir une attitude plus normale.

Vous avez dit que nous appartenions à une Droite décomplexée. Je ne sais pas si elle était complexée, à Marseille, mais si nous appartenons à une Droite décomplexée, vous, vous appartenez à une Gauche perdue. Vous en êtes vous-même la caricature, vous vous exprimez au nom d'un Groupe dont vous n'êtes plus la Présidente. Vous dites que vous êtes très proche de M. MENNUCCI, des Socialistes ou des Verts, mais chez les Verts M. MADROLLE dit lui-même qu'il n'est plus chez les Verts : comprenez qui pourra ! Je suis toujours très impressionné par ces gesticulations assez surprenantes.

Mme BOULAY, vous commencez votre intervention en nous disant que vous n'avez pas assez de temps, mais dites quand même merci au Maire de Marseille qui, dans son infinie générosité, a fait comme toujours, à son habitude, et vous a laissé la parole alors que vous n'êtes même plus un Groupe compte tenu du départ de M. MADROLLE, dont on ne sait pas où il va.

Et sur le fond, on a envie de vous répondre pour vous convaincre, Mme BOULAY, très honnêtement. Et surtout, continuez comme cela, vous êtes tellement décalée par rapport à la réalité, tous vos propos sont excessifs et finalement nous rendent service. Vous êtes à côté de la plaque, tant pis ! Mais si on peut continuer à s'exprimer vis-à-vis de vous pour essayer de vous convaincre de revenir dans un chemin plus logique, nous ne manquerons pas de le faire.

M. SAVON, vous dites que je suis Maire par intérim, je suis content que vous le découvriez après douze ans, parce que c'est tous les ans de la même manière, c'est conforme aux obligations légales, et je ne cache pas que j'y prends beaucoup de plaisir !

En ce qui concerne ce Compte Administratif, bien sûr je saluerai le travail de M. Jean-Louis TOURET, qui a fait un travail tout à fait remarquable, avec toute son équipe et avec les fonctionnaires, toutes les personnes qui l'assistent et je m'y associe bien entendu, en rappelant que nous sommes un instrument d'action qui est au service des Marseillais, de l'emploi, du logement, de la qualité de la vie, et que l'on constate que nous avons une bonne gestion, avec une économie de fonctionnement qui est exemplaire, avec la poursuite des investissements, avec une réelle maîtrise de la dette, quoi que l'on en dise.

Je saluerai M. MORAINÉ, qui s'est exprimé au nom du Groupe UDF, et M. BLUM pour l'UMP. Je me permettrai de dire à M. MORAINÉ qu'il y a quelque chose de tout particulier à soulever dans son propos, c'est à quel point les autres Collectivités n'aident pas Marseille. Vous avez cité des chiffres très clairs : 1 million d'euros du Conseil Régional, 2 millions d'euros du Conseil Général, pendant que nous investissons quand même plus de 200 millions d'euros. Je pense que c'est un élément qu'il était très important de rappeler et je tiens à vous en remercier.

M. BLUM, vous avez félicité le Maire, je m'y associerai bien entendu, en remerciant tout le Groupe UMP pour ce soutien important auprès du Maire de Marseille et de son équipe, qui finalement est une grande équipe, qui travaille avec constance, avec une très grande volonté et, je crois, avec beaucoup d'efficacité, même s'il reste beaucoup de choses à faire, avec et pour Marseille, et ceci dans cet engagement municipal qui est le nôtre. Nul doute que nous nous retrouverons l'année prochaine pour parler de tout ceci sur nos listes respectives.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 07/0530/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste et partenaires votant contre, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, le Groupe Verts, le Groupe Convention Citoyenne, le Groupe MNR et M. Y. CLAIRE s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire reprend sa place à la tribune et la Présidence de la Séance.

78 - 07/0531/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006.

(07-15056-DGSF)

Le rapport 07/0531/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR et M. Y. CLAIRE s'abstenant.

* * *

79 - 07/0532/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Réhabilitation de
l'habitat ancien - Attribution de subventions aux propriétaires privés.

(07-15006-DHL)

Le rapport 07/0532/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 07/0533/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société
Anonyme d'Economie Mixte Sonacotra - Opération Duguesclin -
Création d'une résidence sociale de 7 logements dans le
1^{er} arrondissement.

(07-15014-DGSF)

Monsieur BRET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport nous donne l'occasion de faire le point, à mi-parcours de l'année, de vos engagements en matière de logement.

Le rapport rappelle l'objectif fixé dans le cadre du PLH communautaire, notamment la production d'au moins 5 000 logements par an dont 1 000 à un prix d'acquisition maîtrisé de 2 400 Euros TTC le m² habitable, de 1 400 logements sociaux dont 600 PLS et de 100 logements en accession sociale.

Je ne m'attarderai pas sur le nombre de logements réalisés par les promoteurs dans la ville, le rythme de construction est toujours aussi soutenu, pour leur plus grand profit d'ailleurs. Séance après séance de notre Conseil Municipal, de nouveaux espaces fonciers sont régulièrement mis à leur disposition ; c'est le cas encore de cette séance. Ils n'ont qu'à demander et vous exécutez, quand ce n'est pas vous qui allez au-devant de leurs demandes.

Par contre, concernant le logement social, Monsieur le Maire, il en va tout autrement. L'objectif fixé par le PLH communautaire, s'il va dans le bon sens, n'est par contre pas à la hauteur des besoins et de la demande. Je rappelle : plus de 21 000 demandes sur Marseille. Par exemple, nous pouvons noter la difficulté que rencontrent aujourd'hui les chefs d'entreprise pour loger leurs personnels. La faiblesse de l'offre de logements sociaux dans la ville est même devenue un obstacle au développement économique compte tenu du prix pour acheter ou pour louer un appartement.

Autrement dit, Monsieur le Maire, non seulement les objectifs ne sont pas à la hauteur mais, de plus, vous prenez du retard sur leurs réalisations.

En effet, pour l'année 2007, sur un objectif de 1 400 logements, nous comptabilisons dans le cadre des opérations votées 591 logements sociaux. A ce rythme, ce n'est même plus 40 ans qu'il faudrait pour satisfaire la demande actuelle. Sur ces 591 logements, nous décomptons 329 PLUS et PLAI, Prêt Locatif à Usage Social et Prêt Locatif d'Intégration, et 262 PLS, Prêt Locatif Social, dont, il faut noter, Monsieur le Maire, que grâce à l'aide généreuse apportée par le dispositif dit De ROBIEN, qui ouvre droit à un amortissement fiscal de 50 % de l'investissement à condition de louer le logement pendant 9 ans, le PLS a été transformé en placement financier rentable pour les propriétaires de ces logements, ce qui a contribué plutôt à renchérir les loyers qu'à les modérer, avec des loyers supérieurs en moyenne de 40 % à ceux des logements sociaux ordinaires. Ces logements vendus comme des produits financiers par les promoteurs sont le plus souvent déconnectés des besoins, comme l'a noté dans son rapport annuel la Fondation Abbé Pierre. Ce dispositif est d'autant plus contestable que son coût pour l'Etat équivaut à celui d'un PLUS, soit 20 000 Euros en moyenne.

Résultat, l'offre locative privée est de moins en moins adaptée aux moyens des couches populaires et ce, malgré les aides personnelles aux logements, l'APL, qui ne peuvent plus suivre le mouvement des loyers et qui, de plus, sont attribuées de manière aujourd'hui plus restrictive : 23 % des ménages en bénéficient en 2006 contre 25,8 % en 2000. Ainsi, à Marseille, une personne seule gagnant le SMIC consacre 27,5 % de son revenu à se loger dans le parc social et 47,6 % dans le parc privé.

Le mal-logement dans notre ville, Monsieur le Maire, traduit cette crise de l'offre logement. Jamais la part des produits nouveaux destinés à des ménages à revenus modestes n'aura été aussi faible sur le marché du logement. Ce mal-logement reflète aussi une crise de la demande liée au chômage de masse, aux bas salaires et à la précarité. Je rappelle : un quart de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dans notre ville.

Telle est votre politique, Monsieur le Maire, une politique, comme on le voit, qui exclut la très grande majorité des Marseillaises et des Marseillais de la possibilité d'accéder aujourd'hui à un logement social.

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. M. BRET, vous me donnez l'occasion de vous faire remarquer que si le Conseil Municipal ne s'est pas réuni depuis trois mois, nous n'en avons pas pour autant cessé de travailler, même si cela vous contrarie, et les rapports qui concernent l'habitat et le logement sont fort nombreux aujourd'hui, vous l'avez constaté.

Votre intervention est surtout tournée vers le logement social. Vous avez oublié, M. BRET, qu'en 2006 nous avons battu le record de logements sociaux depuis que le PLH a été voté à la Communauté Urbaine. 5 000 logements sur la Communauté Urbaine, cela nous donnait 1 000 logements sociaux. La Ville de Marseille, qui a voulu faire un geste supplémentaire, est arrivée à en faire plus de 1 600. Monsieur le Préfet l'a reconnu et l'a dit à plusieurs reprises.

Donc je comprends mal votre réaction et je m'étonne de vos propos compte tenu que vous oubliez, puisque c'est général et c'est au niveau national que le problème du logement, de toute sorte d'ailleurs, se pose, que Marseille est la seule

Ville qui a mis en place un projet innovant, qui est en train de prendre son élan puisque plusieurs dossiers viennent d'être étudiés et que des dossiers sont en attente et sur le point d'être concrétisés. C'est le Chèque Premier Logement, que vous ne retrouverez nulle part ailleurs en France et qui permet à des primo-accédants de devenir propriétaires de leur logement dans des conditions que je ne vais pas répéter aujourd'hui et que vous connaissez.

Monsieur le Maire, je vais me permettre en quelques mots de faire la synthèse de quelques thèmes de ce Conseil Municipal.

Le premier concerne la politique sociale de la Ville et nous pouvons tous constater son dynamisme tant dans les acquisitions et dans les cessions, et toujours dans une transparence totale. Il ne faut pas oublier que cette activité foncière est la base de toute action d'urbanisme ou d'aménagement, qu'il s'agisse de dossiers ultérieurs traités par notre ami Claude VALLETTE ou par moi-même.

Le deuxième volet concerne le logement social. Nous venons de l'évoquer et je vous rappellerai toute l'attention que nous y apportons, et l'amplitude des résultats de 2006 en est la preuve. Là encore, la transparence dans l'ensemble de la chaîne de décision est totale, quoi qu'en aient dit certains au cours de la période municipale. A chaque fois, faut-il le rappeler, notre Conseil est amené à se prononcer sur des crédits à 100 % au bénéfice des bailleurs sociaux, devant le refus du Département de participer à ces crédits.

Et je parle particulièrement de ces refus vis-à-vis de la SONACOTRA, devenue ADOMA, de la SOGIMA, dont nous avons deux dossiers, d'ERILIA, cinq dossiers, et de l'AMGAR, dont nous pourrions parler plus tard. Comment continuer à dire que l'on veut du logement social et refuser toute aide lorsque, Monsieur le Maire, on se trouve dans un certain canton proche de l'Hôtel de Ville ? Vous noterez également l'adhésion de notre Ville au capital social de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété de Provence

La troisième série de dossiers évoqués sont ceux de l'ANRU, que notre collègue Bernard SUSINI et moi-même pilotons. Leur mise au point se poursuit et nous signerons de nouvelles conventions à l'automne.

Monsieur le Maire, tout ce que nous avons entendu ne nous empêchera pas d'aller au bout du but que nous nous sommes fixé et que vous nous avez tracé. Je pense que nous n'avons pas à rougir du travail que nous avons fait dans le logement, quelle que soit la qualité de ce logement. Les Marseillais et les Marseillaises ont besoin de se loger. Vous nous dites que vous voulez loger tous les Marseillais et notre priorité est justement que tous ces Marseillais, à quelque niveau que ce soit, puissent devenir propriétaires.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 07/0533/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

81 - 07/0534/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société
SOGIMA - Opération "Dunkerque îlot M1" - Construction de 52
logements PLS et 11 logement PLUS situés boulevard de Dunkerque
dans le 2^{ème} arrondissement.

(07-14925-DGSF)

Le rapport 07/0534/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

82 - 07/0535/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société
Anonyme d'HLM Erilia - Acquisition en vente en état futur d'achèvement
(VEFA) de l'ensemble immobilier "îlot Tri Postal" comprenant 24
logements collectifs locatifs dans le 3^{ème} arrondissement.

(07-14805-DGSF)

Le rapport 07/0535/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

83 - 07/0536/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société
Anonyme d'HLM Logirem - Opération "Les Jardins de la Villette" -
Construction de 36 logements PLS dans le 3^{ème} arrondissement.

(07-14988-DGSF)

Le rapport 07/0536/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

84 - 07/0537/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Erilia - Construction de l'ensemble immobilier "Le Frêne" - 9^{ème} arrondissement.

(07-14803-DGSF)

Le rapport 07/0537/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

85 - 07/0538/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération La Villanelle - Construction de 11 logements PLS collectifs dans le 11^{ème} arrondissement.

(07-14908-DGSF)

Monsieur TOURRET.- Refus du Conseil Général de donner des garanties d'emprunt pour des logements sociaux !

Le rapport 07/0538/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

86 - 07/0539/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération Parc de la Dominique - Construction de 12 logements PLS collectifs - 11^{ème} arrondissement.

(07-14913-DGSF)

Le rapport 07/0539/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

87 - 07/0540/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération Les jardins de la Chartreuse
- Construction de 64 logements dans le 14^{ème} arrondissement.

(07-14919-DGSF)

Monsieur TOURRET.- Refus du Conseil Général de donner des garanties d'emprunt pour des logements sociaux !

Le rapport 07/0540/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

88 - 07/0541/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA) - Construction de trois parkings situés dans le 5^{ème} arrondissement.

(07-14887-DGSF)

Le rapport 07/0541/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

89 - 07/0542/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération " Briffaut " - 5^{ème} arrondissement - Construction de 25 logements PLS et de 25 places de parking.

(07-15004-DGSF)

Monsieur TOURRET.- Refus du Conseil Général de donner des garanties d'emprunt pour des logements sociaux !

Le rapport 07/0542/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

90 - 07/0543/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société
Anonyme d'HLM Erilia - Opération "la Chartreuse II" - Modification de la
délibération n°06/0504/EFAG du 15 mai 2006.

(07-14926-DGSF)

Le rapport 07/0543/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

91 - 07/0544/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société
Anonyme d'HLM Erilia - Opération "Château Vento" - Modification de la
délibération n°06/0505/EFAG du 15 mai 2006.

(07-14931-DGSF)

Le rapport 07/0544/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

92 - 07/0545/EFAG

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES
D'ECONOMIE MIXTE • Participation de la Ville de Marseille au capital
social de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour
l'Accession à la Propriété de Provence.

(07-14924-DSC)

Le rapport 07/0545/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 07/0546/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Déficit
dans les régies comptables.

(07-14870-DGSF)

Le rapport 07/0546/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

94 - 07/0547/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances
d'occupation du domaine public.

(07-14744-EMP)

Le rapport 07/0547/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 07/0548/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances
d'occupation du domaine public et des taxes sur la publicité.

(07-15043-EMP)

Le rapport 07/0548/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

TRANSPORTS, URBANISME ET GRANDS EQUIPEMENTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

96 - 07/0549/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Pôle Média de la Belle-de-Mai - Les
Studios de Marseille - Participation de la Ville de Marseille aux travaux
d'installation de chauffage/climatisation. Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme.

(07-14915-SG)

Le rapport 07/0549/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 07/0550/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • MAISON DE L'ARTISANAT ET DES METIERS D'ART - Attribution d'une subvention à la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art.

(07-14789-SG)

Le rapport 07/0550/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. J. ROCCA SERRA ne prenant pas part au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

98 - 07/0551/TUGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Désignation du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la ferme pédagogique La Tour des Pins - 14^{ème} arrondissement - Approbation du contrat de Délégation de Service Public.

(07-14955-DPJ)

Le rapport 07/0551/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 07/0552/TUGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Réalisation et entretien d'une bande plantée rue Pontevès - 2^{ème} arrondissement - Convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et la Ville de Marseille.

(07-14958-DPJ)

Le rapport 07/0552/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 07/0553/TUGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Rénovation du square
Tramoni - 3^{ème} arrondissement - Augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme - Demande de subvention auprès du
Département des Bouches-du-Rhône.

(07-14970-DPJ)

Le rapport 07/0553/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 07/0554/TUGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Réalisation du Parc du
26^{ème} centenaire - Approbation de protocoles transactionnels - Retrait
de la délibération n°05/0702/TUGE du 18 juillet 2005.

(07-14952-DPJ)

Le rapport 07/0554/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe Socialiste, Radical et apparentés s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- Mme CARADEC, bravo pour la reconstitution de Notre
Dame de la Garde dans le Parc Borély, c'est superbe ! J'invite nos collègues qui font
du jogging tous les matins sur la Corniche à se dégager un peu pour aller jusqu'au
Parc Borély voir cette reconstitution, je sais qu'ils sont nombreux. Et c'est ouvert à
partir de 6 h du matin, cela ne fait pas perdre de temps sur leur agenda habituel !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CHENOZ Gérard

102 - 07/0555/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Projet Centre-Ville -
Subvention accordée par la Ville de Marseille pour des actions
d'animation du commerce sur le tracé du FISAC Tramway.

(07-14799-SG)

Le rapport 07/0555/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MATTEI Jean-François

103 - 07/0556/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association
Pop Sud - Approbation d'une convention.

(07-14747-SG)

Monsieur MATTEI.- Monsieur le Maire, à propos de ces dix rapports sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui soit dit en passant représentent 415 000 Euros, je voudrais souligner la volonté affichée qui est la nôtre depuis 1995 de faire de Marseille une ville universitaire à part entière. Vous m'avez confié cette délégation, il y a maintenant presque douze ans. Nous nous sommes attelés à la tâche, avec le souci majeur qui était le vôtre et qui était partagé d'ailleurs, je crois, par beaucoup : permettre à l'ensemble des bacheliers marseillais d'entamer leurs études supérieures dans leur ville, soit dit en passant la 2^{ème} ville de France.

Cette politique a été facilitée d'abord par un consensus et peu de conflits avec l'Etat, avec le Conseil Régional et le Conseil Général. Deuxièmement, la volonté croissante des universitaires : avec le temps, ils ont peu à peu compris que l'union faisait la force. Enfin, troisièmement, je veux le dire, il a déjà été souvent félicité et remercié ce matin, j'ai bénéficié d'une attention soutenue du Secrétaire Général.

J'aurai, dans une autre occasion, à revenir sur ce que nous avons fait en douze ans, mais je ne peux pas laisser passer l'occasion aujourd'hui de saluer le pas décisif réalisé par les trois Présidents d'Université d'Aix-Marseille, l'Université de Provence, l'Université de la Méditerranée et l'Université Paul Cézanne, qui ont décidé la fusion de leurs trois Universités en une seule d'ici à deux ans.

Pour avoir plaidé, pour avoir argumenté, pour avoir même non pas menacé mais dit que si ces trois Universités ne se regroupaient pas, Marseille irait vers une Université de Marseille, car, enfin, Poitiers, Limoges et sans aller si loin, Avignon, Toulon, ont leur Université, il est invraisemblable que Marseille n'ait pas son Université. Bien sûr, c'est Aix-Marseille, mais dans tous les index alphabétiques c'est à "A", à Aix, et quand on cherche à "M", à Marseille on ne trouve rien, ce qui malgré tout est peu acceptable.

Je dois donc vous confier que cette démarche, qui a été accomplie maintenant il y a quelques jours, me remplit à la fois de bonheur et d'espérance. C'est un long chemin, qui a sans doute été hâté d'ailleurs par la réforme des Universités annoncée, avec notamment le renforcement de leur autonomie. Beaucoup reste à faire, bien sûr, mais la volonté est là, elle est annoncée.

Je ne vais pas revenir sur l'histoire de l'enseignement supérieur à Marseille, mais chacun sait –et on le dit même avec un brin de malice– que vu de Paris le partage était clair : les beaux esprits à Aix et les bonnes affaires à Marseille ! Eh bien ! Ce temps est révolu ! Même si nous restons attachés aux bonnes affaires, nous voulons aussi avoir de beaux esprits dans nos Universités !

Il a fallu se débattre dans une atmosphère assez chaotique. Je vous rappelle quand même, je le dis brièvement pour le Conseil, que la création de la première Université d'Aix-Marseille date de 1896. C'est en 1969 qu'elle a été scindée en deux et en 1973 en trois. On nous reproche, ici ou là, de ne pas avoir été assez actifs : il a fallu 100 ans pour faire trois Universités et en douze ans nous serons revenus à une seule, et je crois malgré tout que c'est un beau succès.

Nous sommes aujourd'hui encore devant un paysage éclaté. Les scientifiques sont répartis dans nos trois Universités, parfois même en concurrence. Nous avons des sites dispersés, au Nord avec le site de l'Etoile qui regroupe Saint-Jérôme et Château-Gombert, le Sud avec Luminy, le Centre avec Saint-Charles, la Canebière, (La Timone). Monsieur le Maire, on le sait, cette situation était intenable et d'ailleurs le classement de nos Universités dans les classements internationaux, celui de Shangai nous plongeait dans les profondeurs, autour de 400^{ème}, et enfin insoutenable également, car Marseille n'avait pas d'Université en propre.

Peu à peu, nous avons pris des initiatives dans un champ qui n'était pourtant pas de notre compétence, et je veux le souligner. Les Sciences Economiques sont venues s'installer à la Halle PUGET, le Droit est venu s'installer sur la Canebière. Nous avons donné l'ancienne Bibliothèque municipale de Saint-Charles pour que s'y développe une Faculté de Lettres, de Sciences Humaines et Sociales, et donc compléter avec les Sciences et la Médecine, que nous gardons bien sûr, avec nos Ecoles d'Ingénieurs. Tout à l'heure, Roland BLUM citait l'Ecole Centrale : Monsieur le Maire, j'ai vécu au Conseil d'Administration de l'Institut Méditerranéen de Technologie, en 1986, l'espoir de cette grande Ecole ; il est enfin traduit dans la réalité à côté de l'Ecole Polytechnique. Et puis à Luminy, cet ensemble assez merveilleux qui regroupe l'Ecole du Management, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs, les Sports, les Beaux-Arts, l'Architecture.

Si l'on ajoute à cela toutes nos classes préparatoires et tous nos cycles courts, nous pouvons désormais offrir à tous les Marseillais et les Marseillaises qui viennent de décrocher leur Bac la possibilité de suivre leur premier cycle, et bientôt tous les seconds cycles, sur Marseille : 46 000 étudiants, 2 600 chercheurs, avec des spécialités de pointe et d'excellence.

Sont venus d'ailleurs s'ajouter, parce que le succès appelle le succès, le Cancéropôle pour toute la région, qui s'est installé à Marseille, le Génopôle qui s'est aussi installé à Marseille, les Pôles de Compétitivité qui étaient cités tout à l'heure et sur lesquels je ne veux pas revenir. Et nous avons des projets : le Centre Européen d'Imagerie Médicale et l'Infectiopôle, l'Institut Méditerranée de Recherche Avancée, sur le plateau Longchamp, avec en outre, puisque les étudiants sont là maintenant, un souci qui est devenu prioritaire pour nous : développer la vie étudiante. C'est une priorité, avec les logements, leurs restaurants universitaires et deux projets que l'on voit petit à petit avancer, l'îlot Bernard Dubois mais surtout l'îlot de la Canebière, qui sera un véritable campus du centre-ville.

Monsieur le Maire, si j'insiste là-dessus, on pourrait me dire : "Mais la fusion des Universités ne dépend pas de vous mais de la volonté des universitaires". Oui ! Mais enfin ! Nous soutenons effectivement les Universités avec un budget de fonctionnement de 1,5 millions d'euros chaque année et un investissement tous budgets confondus de 10 millions d'euros : cela commence à donner une certaine autorité pour infléchir les choix et guider les évolutions !

Quant au Contrat de Projets Etat-Région qui est maintenant signé, je veux dire que la Ville de Marseille a doublé sa contribution à 50 millions d'euros par rapport au précédent contrat et nous sommes sur 25 % des investissements sur la ville de Marseille. C'est naturellement en parfait accord avec l'ambition que nous essayons de développer, Jean-Louis TOURRET et moi-même, qui est de compléter l'économie marseillaise par le savoir et par la connaissance.

Je voudrais saluer, en terminant, la volonté des Présidents d'Université. Ce n'est jamais très facile quand on est trois Présidents de décider qu'il n'y en aura plus qu'un dans deux ans. Cela montre quand même que certains font passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. Je voudrais saluer le Recteur, qui nous a accompagnés, et les élus qui ont partagé cette ambition.

Car l'enjeu, c'est de faire entre Aix et Marseille la première Université de France : avec 70 000 étudiants, 3 700 enseignants, 2 900 ingénieurs, techniciens et administrateurs, 200 unités de recherche et 4 000 doctorants, cela ferait rentrer notre Université dans le clan très fermé des 100 meilleures Universités mondiales, à côté d'Harvard, de Cambridge, de Stanford ou de Tokyo !

Avec un souhait, pour terminer, c'est que l'appellation de cette Université dépasse l'appellation géographique d'Aix ou de Marseille et traduise l'ambition d'une Université euroméditerranéenne. Après tout, Harvard, personne ne sait quelle est la ville qui l'abrite, même chose pour Stanford. Une Université euroméditerranéenne, ce serait un beau symbole, c'est une page qui se tourne, c'est une ambition qui va vers une réalité que nous souhaitons tous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je suis très heureux que Jean-François MATTEI ait fait ce point sur ce dossier aujourd'hui, parce qu'il est à l'ordre du jour et que, là encore, on nous disait par exemple que les Pôles de Compétitivité avaient été créés par nos prédécesseurs : je ne crois pas, ils ont été créés récemment par le Gouvernement que nous soutenions, même s'il nous arrive d'être quelquefois en difficulté ou en conflit avec le Gouvernement parce que nous considérons que nous voulons obtenir plus pour Marseille.

En la circonstance, Jean-François MATTEI, en notre nom à tous, a beaucoup travaillé avec les trois Présidents d'Université, auxquels je voudrais moi aussi rendre hommage parce qu'ils ont la volonté d'arriver à une Université commune d'ici à deux ans. Cela va tout à fait dans le sens de ce que demande la nouvelle Ministre, Mme Valérie PECRESSE ; ici, on a même anticipé.

Merci de rappeler que la Ville de Marseille met un bâtiment entier, rue Jean Trinquet, ce n'est pas loin d'ici, de 1 500 m², à disposition des Universités. Et vous l'avez rappelé, notre effort financier s'élève à 10 millions d'euros en faveur de l'Université.

Et puis il est temps quand même que l'on mette un terme au fait qu'entre 4 000 et 5 000 étudiants partent de Marseille pour aller à Aix et font des allers-retours. On me dit 2 000 dans l'autre sens, mais pour nous c'est entre 4 000 et 5 000 jeunes Marseillais qui sont obligés d'aller à Aix.

Et sur l'appellation, M. MATTEI a raison, on n'en a jamais fait une maladie lorsque le Maire d'Aix était de Gauche, on ne va prendre de l'urticaire à partir du moment où le Maire d'Aix est de la même sensibilité que nous ! Mais il est exact que la 2^{ème} ville de France pourrait prétendre à son Université toute seule. En tout cas, les moyens financiers que nous mettons sont un signe à l'égard du Gouvernement que nous faisons tous les efforts nécessaires. En tout cas, mille mercis à Jean-François MATTEI de l'avoir rappelé ce matin.

Le rapport 07/0556/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 07/0557/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'une plate-forme biosenseur pour le laboratoire de Chimie Bactérienne du CNRS - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(07-14748-SG)

Le rapport 07/0557/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 07/0558/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'une plate-forme métabolomique pour l'Unité Mixte de Recherche 476 de l'INSERM. Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(07-14753-SG)

Le rapport 07/0558/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 07/0559/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association "Avenir de la Science".

(07-14754-SG)

Le rapport 07/0559/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 07/0560/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.
(07-14759-SG)

Le rapport 07/0560/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 07/0561/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille au déménagement du centre IRMF
au sein de l'Hôpital de la Timone - Approbation d'une convention -
Affectation de l'autorisation de programme.
(07-14770-SG)

Le rapport 07/0561/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 07/0562/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille au financement du dispositif Valor
Paca.
(07-14771-SG)

Le rapport 07/0562/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 07/0563/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association
RAJE.
(07-14784-SG)

Le rapport 07/0563/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 07/0564/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement du Centre de
Culture Scientifique Technique et Industrielle Provence Méditerranée -
Approbation d'une convention.

(07-14793-SG)

Le rapport 07/0564/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 07/0565/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche -
Participation de la Ville de Marseille à la Web TV "Télé Campus
Provence".

(07-14797-SG)

Le rapport 07/0565/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Avant de donner la parole à M. MUSELIER sur le rapport suivant et s'il le permet, j'ai attendu un moment de calme et de sérénité, je voudrais adresser toutes mes félicitations aux Députés de Marseille qui ont été brillamment réélus, à celle de nos amis qui a été élue, et notre considération et notre estime à M. DUTOIT. La vie politique est un combat, la roue tourne. M. DUTOIT a toujours été par rapport à notre ami, M. SUSINI, un adversaire courtois, correct et respectable. Et par conséquent, nous lui disons aussi bien entendu un sentiment de considération et d'estime.

Pour le reste, je crois que M. BLUM a bien précisé les choses, le Premier Adjoint aussi. Nous n'avons pas lieu, mes chers amis, d'être mécontents de ce qui s'est passé. Nous avons largement amélioré notre potentialité, en voix et en sièges.

Et à ceux qui nous disent qu'on ne mélange pas des carottes et des navets, que ceux-là observent quand même qu'aujourd'hui dans nos circonscriptions le vote démocratique est beaucoup plus respectable que ce qui s'est quelquefois passé dans cette ville, et pourtant il n'y a pas si longtemps.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MUSELIER Renaud

113 - 07/0566/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret modifiant le décret n°95-1102 du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

(07-14813-SG)

Monsieur MUSELIER.- Je vais essayer de rappeler un certain nombre de choses et, malgré des avis parfois contraires, la vérité finit par s'afficher. Nous avons un réel problème aujourd'hui, c'est que nous sommes contraints dans nos frontières d'Euromed avec nos 310 hectares et donc depuis près d'un an et demi nous intervenons, nous poussons, nous réfléchissons afin de pouvoir agrandir ce périmètre. Parce qu'après dix ans d'existence, Euromed enregistre bien sûr un incontestable succès et je crois que l'Etablissement Public, le seul si ce n'est un des seuls qui existent en France, a rempli sa triple mission de réaménagement urbain, de développement économique et de développement social.

Cela veut dire, de façon très concrète, 17 000 emplois qui ont été créés dont 7 000 en solde net, plus de 2 100 logements neufs qui ont été lancés, dont 30 % de logements sociaux. Et Marseille, parallèlement à cela, est passée de la 28^{ème} à la 23^{ème} place dans le classement des métropoles européennes et donc nous cherchons à rentrer dans le top 20. Sur Euromed, nous avons investi plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble de l'opération, avec toujours cette même logique qui est appliquée : tout euro public investi doit susciter ou générer 3 euros privés, et nous en sommes déjà à 3, maintenant pratiquement 4.

Un petit coup d'œil : en regard de ces 310 hectares, dont 110 de domaine maritime, nous avons créé un nouveau quartier d'affaires, construit de nouveaux logements, amené des équipements métropolitains, attiré des entreprises extérieures, organisé des manifestations internationales. Incontestablement, Euroméditerranée a insufflé à Marseille une nouvelle dynamique qui maintenant a tendance à s'accélérer. Il faut donc profiter de cette accélération et, dans cette accélération, il faut bien constater que toutes les opérations programmées au démarrage de l'opération seront réalisées ou en cours d'achèvement d'ici 2012. Donc, au-delà des objectifs d'Euromed qui sont atteints, nous n'avons plus de foncier disponible pour la suite.

La suite, qu'est-ce que c'est ? C'est essayer de faire en sorte que Marseille soit parmi ces grandes métropoles. C'est faire en sorte qu'il y ait des critères pour qu'il y ait de nombreux sièges sociaux qui s'installent à Marseille, qu'il y ait des emplois, encore et toujours plus, et que nous ayons une ville attractive, que ce soit pour les congrès, pour les salons et pour les touristes. Il y a encore beaucoup à faire et donc on peut obtenir ces enjeux, les réaliser, si nous organisons l'espace qui est susceptible d'être disponible à proximité. Et sans cette extension, il sera très difficile d'entretenir et de pérenniser le flux d'entreprises, le flux d'investissements ou le traitement des nouveaux habitants comme des touristes, comme ceux qui veulent venir ou bien entendu tout simplement apporter une réponse à nos concitoyens.

Donc, nous nous mettons dans un programme prévisionnel qui est absolument très clair, très précis et qui est de dire : nous devons avoir 10 000 logements supplémentaires, 10 000 emplois nets supplémentaires, 500 000 m² de bureaux supplémentaires, nous devons aménager 40 hectares d'espaces publics et nous devons avoir 100 000 m² d'équipements métropolitains. Et je crois que nous apportons là des réponses très importantes à des quartiers qui souffrent de l'absence de tout en fait, surtout de cette absence de vision de projets, qui sont souvent coincés entre une Zone Franche ou le Grand Projet de Ville ou Euroméditerranée : ils se retrouvent là sans vision, sans projet, et donc quelque part sans espoir et avec une très grande désespérance.

Il faut donc se servir de la réalisation d'Euromed 1, en quelque sorte, et de son résultat, qui n'est contesté par personne et dont l'extension n'a été contestée par personne non plus. Pour pouvoir s'étendre, pour l'extension du quartier d'affaires pour atteindre une masse critique, pour être au niveau des villes comparables Marseille a besoin de se doter d'un quartier d'affaires d'environ 1 million de m² de bureaux neufs, soit 500 000 m² de plus de ce qui aura été construit d'ici 2012. C'est mécanique comme comparaison avec les autres villes.

Et donc, nous souhaitons que le quartier qui est initié autour des Docks de la Joliette puis développé le long de la façade littorale, puisse poursuivre son expansion vers le Nord. L'extension d'Euromed est donc une condition sine qua non de ce nouvel objectif. Au-delà de l'aspect quantitatif, ce prolongement du quartier d'affaires doit permettre d'attirer davantage de fonctions décisionnelles d'entreprises, de quartiers généraux pour le Sud de l'Europe et la Méditerranée, et d'organisations internationales, comme nous avons déjà commencé à le faire.

Donc, le 1^{er} volet, c'est l'extension du quartier d'affaires, le 2^{ème} volet, c'est la poursuite de l'aménagement du front de mer.

Souvenez-vous quand même d'une ville, il n'y a pas si longtemps, où nous avons des barrières visuelles et physiques, avec des hangars, des grilles, des autoroutes. Et donc, cet aménagement est indispensable pour faire comme les autres villes du monde, cette relation ville-port qui se doit d'être normalisée alors qu'elle a été déstructurée. Nous, nous avons fait une transformation et un aménagement du front de mer, avec la construction de nouveaux équipements métropolitains, dessinés par les plus grands architectes mondiaux, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Nous avons permis de développer le tourisme, les croisières, et contribué à initier un nouvel élan culturel pour la métropole, avec par exemple l'arrivée progressive du MUCEM ou du Silo, en aidant bien entendu des manifestations. En fait, il y a un cheminement de littoral culturel que nous sommes en train de mettre en place, en passant par la Vieille Charité qui n'est pas dans Euromed mais qui fait en sorte que tout le long et jusqu'aux Docks, jusqu'à la Fiesta, on peut avancer.

Tout ceci constitue un facteur de performances pour l'ensemble de l'économie régionale, qui pourra s'appuyer sur des outils facilitant le rayonnement, la visibilité et le développement international des entreprises, à l'instar du nouveau Centre de Congrès. Et bien sûr, un domaine particulièrement sensible, hyper sensible même, qui est la construction d'une nouvelle offre de logements. Or, pendant près de 20 ans, vous le soulignez et vous le rappelez très régulièrement, Monsieur le Maire, Marseille a perdu des habitants, entre 100 et 150 000 jusqu'en 1995. Depuis 1995, cette tendance s'est inversée et la métropole a dû faire face à un

accroissement des demandes de logements neufs. Euroméditerranée, à son échelle, a contribué à répondre à cette nouvelle demande, avec près de 4 000 logements neufs programmés et 4 000 logements réhabilités sur la durée de l'opération. Il s'agit maintenant d'accélérer et notamment de contribuer plus largement à l'objectif que vous avez fixé, de 6 000 logements par an. Et sur Euroméditerranée, nous pouvons mettre 10 000 logements sur l'extension. Ainsi, on participe au développement de la cité. Et comme il faut de tout, partout, pour tous, nous avons largement la capacité de discuter ensemble pour aménager cet espace au mieux pour l'intérêt de nos concitoyens.

Vous allez me dire une extension, OK, mais où ? Nous avons fait un périmètre d'études qui a été un peu plus large et puis finalement nous avons réussi à nous mettre d'accord tous ensemble sur un périmètre délimité au Nord par les boulevards Oddo et Capitaine Gèse, à l'Ouest par la limite du périmètre du Port Autonome, à l'Est par les boulevards Maison Blanche puis Casanova, et la rue Caravelle au Sud. L'échangeur du Cap Pinède a été intégré dans l'extension proposée. Deux quartiers sont compris dans ce nouveau périmètre, ce sont les Crottes et Bougainville.

En fait, on a pris un espace qui n'est pas très habité, dans lequel il y a beaucoup de friches et beaucoup de propriétaires diffus mais qui sont souvent institutionnels, comme la SNCF, EDF ou GDF, de façon à ce que sur l'ensemble de ce périmètre, comme dans Euromed 1, on n'apporte pas les réponses que doivent apporter la Ville, le Conseil Général et le Conseil Régional, dans le cadre du Grand Projet de Ville, ou l'Etat, mais un aménagement urbain restructuré, requalifié, qui permette d'avoir une vraie visibilité en termes d'emplois, de logements et de déplacements urbains.

Bien entendu, j'aurais aimé, comme dans Euromed 1, que le Port fasse partie de ce territoire, puisque, incontestablement, tout ce que nous avons fait dans ce périmètre du J4 à Arenç a été fait grâce à Euroméditerranée, et avec le Port nous avons pris des décisions importantes, sans grève, sans conflit. Quand on remodèle le J3, le J2, quand on refait le J4, quand on fait la Gare Maritime, quand on fait les Terrasses du Port, quand on fait le Silo, quand on fait ces relations ville-port et que l'on harmonise, très honnêtement et incontestablement, il ne se serait rien passé s'il n'y avait pas eu le projet Euroméditerranée.

Or, aujourd'hui, je regrette que les bassins Est et les bassins Ouest et notamment mon petit territoire, 100 hectares dans Euromed... Mais je pense que nous aurons une vraie stratégie à adopter, Monsieur le Maire, et nous le ferons dans le cadre du projet municipal qui va arriver, on ne peut pas laisser le Port complètement autonome. Nous avons la nécessité de leur demander ce qu'ils veulent faire des quais, de cette digue du large, ce qu'ils veulent faire en termes d'investissements, de domanialité, de gouvernance. Nous avons la nécessité de reprendre une partie du discours de M. SAADE, mais nous avons aussi la nécessité de nous entendre avec le Président du Port, M. GUERIN. Nous avons la nécessité d'étudier le document qui va être étudié et réalisé par le Président de la Chambre de Commerce. Nous avons la nécessité de dialoguer avec les Syndicats du Port comme, en tout cas pour ma part, je l'ai déjà engagé au sein d'Euroméditerranée.

Toute cette démarche est indispensable, au-delà de l'extension d'Euroméditerranée, qui est un vrai projet phare pour l'économie de la ville de Marseille, qui est un projet que tout le monde récupère aujourd'hui, que ce soit le

Conseil Régional ou le Conseil Général. Tant mieux ! Qu'ils viennent investir encore sur Euroméditerranée, qu'ils le fassent avec nous et qu'ils ne nous implantent pas, par hasard, de-ci de-là, en fonction de leurs propres décisions, tel ou tel établissement. Nous souhaitons le faire ensemble.

Et si j'ai lâché sur l'agrandissement sur le Port, c'est que les discussions que j'ai eues avec le Président du Conseil Régional ou du Conseil Général, ont fait en sorte qu'ils auraient bloqué la décision de développement d'Euroméditerranée si j'avais intégré le Port. Je le regrette, tans pis ! Il vaut mieux avoir une partie de cette démarche plutôt que d'être bloqué sur sa totalité. Je ne pense pas que ce soit une démarche tout à fait structurée et juste sur le plan de l'ambition de la ville, je pense que c'est une démarche commerciale par rapport aux syndicats du Port, tout à fait politique, avec une petite vision, et je le regrette très sincèrement !

Mais au-delà de ceci, sur le fonctionnement des bassins Est et des bassins Ouest, les élus municipaux ont l'obligation, la nécessité et le devoir de demander aux responsables portuaires ce qu'ils veulent faire et leur projet qu'ils ont à équilibrer entre les bassins Est et les bassins Ouest, afin de créer des emplois dans cette partie de Marseille, qui a créé la ville de Marseille, c'est dans son histoire, et qui est un atout. Le Port dispose d'atouts absolument indispensables et essentiels qui doivent aider la ville de Marseille dans son développement.

Donc une nouvelle étape avec un nouvel Euromed ! Et je remercie tout le monde de participer à cette démarche, qui n'est contestée –je crois– par personne !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, avant d'aborder ce rapport, permettez-moi, comme vous l'avez fait, de féliciter tous les Députés de Marseille qui ont été élus, qu'ils siègent d'ailleurs dans cet hémicycle ou pas, et de préciser que, fidèle à mon éthique, j'ai toujours mené mes combats pour des idées et jamais contre des personnes. Je crois que c'est ainsi que la politique peut se renouveler et je continuerai ainsi. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les électeurs et toutes les électrices qui se sont reportés sur mon nom et qui constituent quand même une force importante sur les quartiers Nord. Je crois que pour l'avenir il faudra compter avec eux. D'ailleurs, si une page de l'histoire de Marseille se ferme aujourd'hui malheureusement, je le regrette, sur mon nom, croyez-bien que je suis prêt, et je l'ai déjà fait depuis quinze jours, à en écrire une nouvelle pour notre Ville.

Concernant ce rapport, nous sommes bien entendu favorables à ce projet. Marseille doit s'affirmer comme une grande métropole européenne et Euromed constitue, de ce point de vue, un atout. En outre, cette extension pourrait être de nature à dynamiser un territoire durement frappé par le déclin de l'activité industrielle et dont l'habitat est fortement dégradé. Le nouveau périmètre s'étendra sur les 3^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, les trois Mairies de Secteur, 2-3, 13-14 et 15-16, seront donc directement concernées.

Or, pour garantir son succès, un projet structurant comme celui-ci ne saurait être correctement mené à son terme en méconnaissant l'avis des populations concernées et de leurs représentants. Il serait donc tout à fait juste pour la démocratie que ces trois Mairies d'arrondissements soient associées aux instances dirigeantes, à minima pour être informées des décisions et pour organiser la concertation dont légalement elles ont la compétence.

L'extension d'Euromed a été portée par la nécessité d'accélérer le développement du cœur de la métropole suivant trois axes : réaménagement urbain, développement économique et développement social. Les opérations qui seront décidées dans le nouveau périmètre seront donc décisives. Si donner un nouvel élan à Marseille est essentiel, nous devons être attentifs à ce que les Marseillais qui habitent sur ce périmètre trouvent toute leur place dans ce projet.

Je partage, par exemple, les objectifs de réalisation de 10 000 logements nouveaux et de création de 10 000 emplois, mais des logements pour qui et des emplois pour qui ? La mixité devra être un principe : mixité sociale, diversité des niveaux de qualification requis pour les emplois. Il me semble que les 2 100 familles qui y habitent devront être prioritaires pour des logements et des emplois dans le cadre de la mixité des fonctions urbaines : activités, habitat, mais aussi aménagement d'espaces publics de qualité, implantation d'équipements culturels et sportifs. Nous devons également rendre ces quartiers accessibles en proposant une offre en transports en commun performante.

Une autre question essentielle nous est posée : comment ces projets viendront-ils se greffer à leur environnement ? Nous devons éviter toute aggravation de la fracture sociale avec les quartiers alentour, de National jusqu'au Canet en passant par la Cabucelle. Il appartiendra, me semble-t-il, notamment à la Ville de Marseille de garantir l'unité et l'homogénéité des territoires.

Enfin, je me félicite que le nouveau périmètre n'englobe pas les bassins Est du Port. Si le PAM et Euromed participent tout deux au rayonnement de Marseille, ils n'ont pas la même fonction. Chacun de ces deux établissements publics doit posséder son espace d'intervention propre si l'on veut en faire des éléments d'avenir pour notre métropole. Certains misent uniquement sur Euroméditerranée, je fais le pari des deux, Euromed + le PAM. Nous avons tout à gagner en jouant la carte de la complémentarité, d'autant que l'économie portuaire est en pleine croissance. Dans ce contexte et eu égard à la proximité géographique des deux établissements publics, la réussite des projets pour Marseille s'appréciera à notre capacité à faire coexister le PAM et Euromed. C'est l'objectif du protocole d'accord signé ; il devra être respecté, car le PAM et Euromed sont avant tout des outils qui doivent servir les intérêts des Marseillais et des Marseillaises.

Monsieur FOUQUET.- Monsieur le Maire, bien sûr, agrandir le périmètre d'Euroméditerranée est une bonne chose, nous y souscrivons. Ceci, pour la forme. Je voudrais quand même attirer l'attention de tout le monde, du Conseil et de ceux qui nous écoutent, sur le fait, d'abord, que ce secteur, effectivement comme le disait Renaud MUSELIER, n'est pas très peuplé mais qu'il contient deux gares SNCF ou RFF, qui sont la gare du Canet et la gare d'Arenc. Or, ces gares sont nécessaires au Port pour fonctionner. Donc on ne peut pas non plus les exclure d'une façon tout à fait nouvelle, en disant : "Il y a du foncier, on va faire ce que l'on veut faire". Ceci est une liaison extrêmement forte avec le Port Autonome.

La deuxième chose, et là encore je le regrette mais Renaud MUSELIER l'a dit, cette déconnexion du littoral est quelque chose de très gênant parce que cette poursuite d'Euroméditerranée fait que ce secteur va être enclavé juste derrière le Port. Enfin, peut-être également mais cela n'a pas été évoqué non plus, on allait y

voir un peu plus clair pour le fameux Marché aux Puces de Marseille, qu'il puisse être une fois pour toutes bien organisé.

Pas de réserve sur le périmètre mais des réserves sur le fond. Cela va peut-être vous faire sourire mais je vais revenir sur un petit détail : lorsqu'en 1988 vous écriviez avec Jean-François MATTEI "Mon projet pour un million de Marseillais", on parlait effectivement de la rénovation, de la réhabilitation, de la reconquête, de ce que l'on appelait l'arrière-port de Marseille. Mais on évoquait également un 112^{ème} village de Marseille. On en est loin ! Les choses ont changé, les projets ont évolué, et on est aujourd'hui dans un quartier d'affaires. Vous vous rappelez, on avait dit : "Il faut que ce soit à l'image de Marseille, il ne faut pas que ce soit le quartier de la Défense". Je le répète parce que souvent on oublie un peu cette histoire. Si cela fonctionne bien dans la journée, Euroméditerranée le soir et le week-end, c'est mortel !

Si j'insiste sur cette affaire-là, cela veut dire tout simplement que l'on est dans une zone industrielle à des moments quand même agréables de la semaine, mais je lance un cri d'alarme pour voir les choses d'une façon un peu différente. Plutôt que de le voir, j'ai beau avoir une culture scientifique, de temps en temps les chiffres me "gonflent" avec ces milliers et centaines de milliers, millions de m² de je ne sais quoi je ne sais où, qui vont partout, j'aimerais bien que l'on parle des habitants.

Et c'est vrai que je pousse un cri d'alarme : comment ces habitants d'Euromed, qui habitent les secteurs qui ont été cités, des arrondissements de Marseille, vont-ils mettre les pieds dans l'eau ? C'est quand même agréable à Marseille de mettre les pieds dans l'eau ! C'est vrai, on ne va pas retirer le port, mais il faut peut-être y penser ! Dans quel jardin public les femmes, les enfants, les vieux, toute la population ira-t-elle se détendre ? Je cherche les espaces verts, il n'y en a pas ! Où iront les enfants des écoles pour faire du sport, profiter du bon air de Marseille ? Il reste aux enfants à jouer sur les trottoirs, quand les trottoirs sont libres des voitures !

Enfin, cette structure géométrique, il est vrai que l'on prend un système qui est carré ou rectangulaire, ce n'est pas évident de faire un plan d'urbanisme sur cette affaire-là, mais cette structure rectangulaire n'est pas adaptée à Marseille, il faut lui donner une âme, mais pas une âme en nombre de m², en nombre de logements, une âme pour y vivre !

Renaud MUSELIER dit souvent que l'on est décalé par rapport à la réalité. J'ai l'impression que c'est moi qui ne suis pas décalé par rapport à la réalité, parce que quand on parle de 10 000 logements, cela veut dire 30 000 personnes et ces 30 000 personnes vont avoir ces problèmes sous les yeux, non seulement sous les yeux mais tous les jours. Aujourd'hui, je n'ai pas beaucoup d'amis par rapport à ce que je dis, mais j'en ai quand même rencontré deux. Le premier, et nous l'avons vécu avec Claude VALLETTE, ce sont mes amis de l'AGAM, l'Agence d'urbanisme qui dans ses premiers scénarii envisage des coulées vertes pour relier les blocs entre eux. Que l'on fasse un peu de vie, un peu d'âme dans ce nouveau périmètre d'Euroméditerranée ! Et l'autre ami, c'est le commissaire enquêteur, puisqu'il y a eu une enquête sur ce nouveau périmètre, le nouveau commissaire enquêteur qui reproche, je le cite : "d'avoir remplacé les espaces verts publics par des espaces publics". Monsieur le Maire, sans "vert" il n'y a pas de vie, vous le savez. Et pour la future population d'Euroméditerranée, le "vert" est obligatoire. Merci !

Madame SPORTIELLO-BERTRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est évidemment un rapport essentiel pour l'avenir de notre ville et de nos quartiers, puisqu'il acte l'extension du périmètre d'Euroméditerranée vers l'Est et le Nord. Dès qu'il a commencé à être évoqué, voilà plus d'un an, l'élargissement de ce périmètre a rapidement fait l'unanimité quant à son principe, car il doit permettre d'amplifier la dynamique créée par cette opération.

De manière plus générale, en dépit d'avancées réelles, force est de constater en effet qu'Euromed a eu du mal à démarrer et rencontre encore des difficultés pour progresser à la mesure des besoins de la ville, de la population de ces quartiers. Un élargissement du périmètre conçu de telle façon qu'Euromed se développe plus vite et mieux, avec un réel effet d'entraînement sur les quartiers voisins, représente donc un enjeu majeur pour la Ville comme pour le Département.

C'est à ce titre, d'ailleurs, que le Conseil Général et le Conseil Régional ont lutté pour le devenir des bassins Est du PAM, qu'il nous semble essentiel d'exclure de ce périmètre, contrairement à ce qui était initialement prévu. Il est très clair pour nous que le PAM, s'il doit incontestablement s'adapter, doit conserver sa vocation industrielle et celle d'aménageur public, y compris sur les bassins Est. Si ces deux établissements, PAM et Euromed, peuvent et doivent s'accorder sur des projets conjoints, cela ne peut se faire au détriment du développement du Port, qui doit préserver des espaces suffisants pour ses activités de base. Je suis particulièrement heureuse que l'ensemble des partenaires se soit enfin rallié à cette position de bon sens.

Le Conseil Général et le Conseil Régional ont aussi souhaité préserver les emprises RFF afin notamment d'organiser une desserte rationnelle d'Arenc et l'articulation correcte des transports urbains et interurbains.

Il me semble enfin essentiel que tous les partenaires s'accordent sur les principes et les méthodes de travail : réaffirmation de l'envergure nationale du projet, définition d'un périmètre véritablement opérationnel, avec programmes et financements à la clé.

Et surtout, nous souhaitons une amélioration du mode de gouvernance, associant en amont et dans la transparence les partenaires et les Mairies d'Arrondissements concernées. Ainsi, le projet présenté au CIAT ne correspondait pas exactement à celui préparé de façon concertée et il a fallu de longues semaines pour revenir au document validé par l'ensemble des partenaires.

C'est à ce titre, enfin, que je regrette que le périmètre n'ait pu inclure plus largement le secteur de la Belle-de-Mai. Nous avons obtenu quelques améliorations mais partielles, une demande dans ce sens vient d'ailleurs d'être formulée à nouveau par la Mairie du 2^{ème} Secteur. Ces zones avaient pourtant toute leur place, alors même qu'a été rappelée la nécessité d'une mixité sociale accrue et d'une redynamisation économique de ces quartiers.

Malgré ces quelques réserves, Monsieur le Maire, nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Juste quelques mots pour remercier aussi Renaud MUSELIER de l'implication personnelle qu'il met à la tête et à la direction d'Euroméditerranée.

Mme BERTRAND, on ne peut pas dire une chose et son contraire. L'Etablissement Public avec ses financements ne devait durer que dix ans. Au terme des dix ans qui se sont écoulés, nous avons obtenu que le Gouvernement de la République accepte de continuer à financer. A l'intérieur de l'Etablissement Public, les Collectivités Territoriales, les Collectivités Locales auxquelles vous faites allusion, sont représentées. Il y a un Conseil d'Administration qui se réunit à peu près tous les trois mois, tous les rapports sont bien entendu étudiés préalablement, présentés en Conseil d'Administration et approuvés, et la discussion généralement a lieu.

Vous ne nous prendrez pas en défaut, toujours sur le Port de Marseille, avec ses 2 600 ans d'existence. Le Port est un port marchand et nous entendons bien entendu qu'il le demeure. Mais en même temps, le Port doit s'ouvrir à la modernité, il doit s'ouvrir aux changements d'attitude des uns et des autres.

Nous avons vu disparaître dans cette région la construction navale. Nous sommes en train de porter à bout de bras, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, avec l'Union Patronale, avec les patrons, la réparation navale. Et si nous n'étions pas là, la réparation navale à Marseille, sur le Port, disparaîtrait.

Cependant, l'évolution a donné à autre chose. En 1995, lorsque nous sommes arrivés à la tête de la Mairie, il y avait 19 000 croisiéristes par an. Nous allons terminer l'année avec 400 000 croisiéristes, avec des grandes entreprises comme Costa Croisières ou Disney Cruise Line qui fait six escales à Marseille. Une personne, homme ou femme, qui descend d'un bateau à l'escale à Marseille, on nous dit qu'elle va dépenser 150 Euros. Ce sont des chiffres, ils peuvent ne pas vous convenir. Ce ne sont probablement pas des amis personnels à vous, et encore..., qui font ces croisières, les vôtres ont des yachts personnels.

Par conséquent, premièrement, c'est nous et pas ceux qui élucubrent avec des propos généralement creux en nous donnant des leçons, qui maintiennent la réparation navale. C'est nous qui nous efforçons de faire en sorte que le Port autonome... le Port dit autonome, or vous savez bien qu'il ne l'est pas : le Port autonome dépend de l'Etat, hier comme aujourd'hui, et hier encore plus puisque l'on donnait des représentants à tous les Ministères, qui viennent le matin du jour du Conseil d'Administration du Port et repartent le soir, et une place considérable bien entendu aux forces syndicales, qui bien sûr ont conservé ces places, pendant que les Collectivités Territoriales ont chacune un seul représentant au Port ! Pour cela aussi il y a forcément une anomalie.

Il y a une évolution des choses. Aujourd'hui, on ne répare plus les grands paquebots. On répare toutes sortes de bateaux que les gens ont envie d'acheter parce que cela contribue à la qualité de la vie et beaucoup de nos concitoyens en ont, les utilisent et le temps venu, les font également réparer. Et nous, nous avons aussi prévu l'élargissement du Port de la Lave, nous avons aussi prévu justement de pouvoir augmenter le Port.

Quand vous nous dites maintenant qu'il faudrait qu'Euromed aille jusqu'à la Belle-de-Mai parce qu'ainsi on prendrait le quartier de la Belle-de-Mai, oui, il se peut que nous ayons à traiter spécifiquement, à un moment ou à un autre, le

problème de ces quartiers qui jusqu'à présent n'avaient pas été bénéficiaires d'avantages qui pouvaient être donnés soit par la Zone Franche Urbaine soit par les Zones de Redynamisation Urbaine. Donc il y a une évolution qui doit se faire à travers le Port. La refuser, refuser d'ouvrir, refuser de laisser des espaces en appelant d'autres activités est une erreur.

Vous savez que le Port de Marseille ne tient pas à cause des conteneurs, il tient justement à cause des bassins Ouest et du trafic des hydrocarbures. Cela se fait généralement ainsi. Et j'observe que si l'on considère et si l'on veut bien regarder ce qui s'est passé sur les quarante dernières années, on voit bien que l'essor aujourd'hui repose sur des activités nouvelles qui n'existaient pas il y a un certain nombre d'années.

Par conséquent, nous aurions préféré étendre plus loin le périmètre d'Euroméditerranée, mais à partir du moment où, pour des raisons qui relèvent d'intentions politiques, le Conseil Général et le Conseil Régional ne le voulaient pas, M. MUSELIER vous a dit que nous avons préféré ne pas entamer, de plus en période électorale, des difficultés dans ce domaine. Le Port, effectivement, doit avoir sans doute une évolution. La Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut pas s'en désintéresser, nous non plus. Et nous nous réjouissons d'entendre quelquefois effectivement que ces évolutions doivent se faire !

Si vous prenez le Port de Gênes, sans en arriver jusque-là mais le Port de Gênes a été largement privatisé et c'est pour cela qu'il est efficace ! Nous n'irons sûrement pas dans cette voie, mais il faut aussi laisser la possibilité, ne pas donner la fiabilité du Port de Marseille. Or le Port de Marseille n'est pas fiable et vous avez même de grandes entreprises locales qui préfèrent aller décharger leurs cargaisons, qui proviennent de pays d'Afrique, à Sète plutôt que sur le Port de Marseille, dont on ne sait pas du jour au lendemain s'il ne sera pas bloqué et pendant de nombreux jours.

Pour le pétrole, il est probable que l'Etat prendra des décisions de telle manière à pouvoir alimenter bien entendu, mais quand il s'agit des fruits et légumes qui arrivent de Côte d'Ivoire, l'Etat s'y intéresse moins. Et ceux qui font ce commerce à Marseille préfèrent voir arriver leurs bateaux à Sète plutôt qu'à Marseille ! Cela aussi sera une évolution dont il faudra tenir compte dans l'évolution du Port de Marseille.

(M. MENNUCCI demande la parole)

Monsieur le Maire.- Oui, si vous voulez, bien sûr !

Monsieur MENNUCCI.- Je pense que le sujet qui est abordé au travers d'Euroméditerranée, de la façon dont cela a été fait, je n'y reviens pas, on a dit notre position, mais vous venez de parler du Port Autonome et je veux, dans cette enceinte, vous dire une chose.

(Protestations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Je pense que l'on est sur un sujet qui est important pour la Ville, vous pouvez peut-être garder cela pour votre réunion de Groupe tout à l'heure ou votre repas... Monsieur le Maire, je pense que cela arrangerait effectivement votre Adjoint, qui est en train d'éructer, que je protège des archaïsmes mais ce n'est effectivement pas les propositions que j'ai faites et je ne crois pas avoir entendu ni la Chambre de Commerce ni l'UP 13 penser que mes propositions, en tout cas ce que disait le Groupe Socialiste, étaient archaïques, bien au contraire !

Je vous fais une proposition. Il y a un rapport de M. PFISTER qui va venir, il y a un certain nombre de propositions qui ont été faites par des hommes politiques de Marseille. J'ai entendu le Président du Conseil Général dire un certain nombre de choses, tout en étant précis sur la question des territoires. Je vous ai entendu dire des choses ce matin et je ne veux pas que l'on caricature nos positions, ni les vôtres ni les nôtres, parce que je pense que l'intérêt de Marseille, l'intérêt de l'emploi et des entreprises marseillaises vaut bien que l'on s'écoute deux minutes au Conseil Municipal. Je vous fais donc une proposition. Il va y avoir un rapport fait pas M. PFISTER, il va y avoir des propositions autour de ce rapport. J'espère que les parlementaires, et j'en avais fait la proposition, seront en capacité, de quelque bord qu'ils soient, de signer une proposition de loi collective qui fasse évoluer le Port Autonome de Marseille. Je vous propose que lorsque ce texte sera prêt, et je pense que c'est aux parlementaires effectivement d'avoir l'initiative, il soit examiné en Conseil Municipal de Marseille.

Parce que vous l'avez dit, ce Port qui est autonome, c'est un mot. Et nous souhaitons que les Collectivités Locales, et singulièrement la nôtre, y aient beaucoup plus de place que ce qu'elles y ont aujourd'hui. Ceci ne veut pas dire la privatisation, cela veut dire le maintien d'un cadre public, mais que ce cadre public soit beaucoup plus proche de la réalité, des citoyens, des entreprises et des besoins de Marseille. Si nous sommes en capacité, dans cette enceinte, de faire une proposition discutée –nous pourrions la travailler préalablement en Commission des Finances–, qu'elle soit acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal, cela donnera une force supplémentaire à ceux qui la porteront à l'Assemblée Nationale et au Ministre lorsqu'il fera sa proposition.

Voilà la proposition que je vous fais. C'est une proposition qui, je crois, n'est pas du tout dans l'archaïsme mais est bien au contraire dans l'intérêt de notre ville, de ses habitants et de ceux qui veulent travailler.

Monsieur le Maire.- M. MUSELIER souhaite vous répondre.

Monsieur MENNUCCI.- Il ne faut pas que ce soit polémique !

Monsieur MUSELIER.- Ce n'est pas polémique mais il y a des actes concrets et il y a des propositions hypothétiques. Je vais revenir sur les actes concrets puisque nous partons sur Euromed 2, c'est-à-dire l'extension du périmètre d'Euroméditerranée. Comme M. MENNUCCI, qui a des responsabilités dans d'autres enceintes, a fait en sorte qu'il soit contre le développement d'Euroméditerranée par rapport au Port, nous, de façon très concrète...

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas le problème. Arrêtez de mêler Euroméditerranée !

(Diverses réflexions dans la salle)

Monsieur le Maire.- Laissez-le répondre !

Monsieur MUSELIER.- De façon à pouvoir travailler de façon concrète et ne pas faire des propositions..., les deux Etablissements Publics ont passé un protocole d'accord, c'est très important, ce qui nous permet de nous engager à collaborer sur les sujets d'intérêt commun et à poursuivre dans la continuité de l'expérience du périmètre initial d'Euroméditerranée l'aménagement de la façade littorale et de l'interface ville-port ; donc c'est tout à fait concret, cela dépend de nous. Parce que dire toujours : "Cela dépend des autres, allez voir à Paris comment cela se passe", c'est sympathique mais, pour autant, quand cela dépend de nous, dans nos institutions, dans nos assemblées, je constate que nous avançons et que les autres nous font reculer ou essayent de nous faire reculer.

Je continue sur notre accord. L'interface ville-port en favorisant les synergies entre les activités portuaires et maritimes, d'une part, et le développement des fonctions métropolitaines, d'autre part. Pour que nous puissions travailler de façon très concrète et très pratique, un groupe de travail permanent sera mis en place pour traiter des trois sujets prioritaires : l'aménagement de la façade littorale, l'interface ville-port et les sujets spécifiques d'intérêt commun. Donc, si M. MENNUCCI, avec son bon sens, veut venir travailler avec nous, il est bien entendu le bienvenu !

En ce qui concerne le national, bien entendu, il y a un certain nombre de choses que nous proposerons, Monsieur le Maire, en tant que parlementaires marseillais. Il y a là-dessus deux choses qui sont très importantes, c'est : est-ce que le périmètre de la Communauté Urbaine est adapté en ce qui concerne les ressources et les dépenses ? Et donc là, il y a un vrai débat et je pense qu'il y a un travail de fond à faire, voire ce qui se passe au niveau national. Et de la même manière, en ce qui concerne le Port Autonome de Marseille, gouvernance, domanialité, je l'ai dit tout à l'heure dans mon introduction, on travaille là-dessus.

Mais que M. MENNUCCI ne croie pas une seule seconde que sous prétexte que les quelques parlementaires marseillais, tous ensemble, peuvent s'entendre pour un projet de loi, on ne va pas bouleverser, à nous tous seuls, le système portuaire national. Par contre, nous avons la capacité de peser dans les instances nationales où, nous parlementaires, tous ensemble, nous avons la capacité de dire au Gouvernement : attention, le mode de gouvernance des Ports et le traitement de la domanialité se doivent d'évoluer.

Est-ce que nous serons écoutés ? Oui, si nous avons bien sûr un travail qui est fait au niveau national sur ces problèmes importants. Et nous serons d'autant plus écoutés que le Directeur de Cabinet du Ministre de tutelle, c'est M. FREMONT et qu'il connaît parfaitement les difficultés soit de la Communauté Urbaine soit du Port de Marseille dans le cadre de son développement et de la nécessité de se projeter dans l'avenir.

Il va y avoir un rapport qui sera remis par M. PFISTER, il y a un rapport qui sera aussi, il faut réviser vos fiches, émis par M. BALLADUR qui a lui-même été mis en place à l'intérieur du Port et qui siège au Conseil d'Administration du Port, pour arriver à avoir une vision sur le développement des bassins Est. Il y a toute une série de choses qui font en sorte que nous avons, oui, la nécessité de présenter quelque chose au Parlement, oui la nécessité de faire, pour notre pays dans sa totalité, développer des ports sur les façades atlantique et méditerranéenne, oui de savoir ce que l'on fait sur nos deux bassins Est et Ouest, et là-dessus, bien sûr si nous arrivions à avoir un traitement collectif de ce problème, ce serait quand même quasiment un miracle compte tenu du positionnement systématique de M. MENNUCCI, en contre-courant par rapport à nous.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je crois qu'il faut absolument partager la proposition de M. MENNUCCI. Le Port de Marseille est une entité économique importante pour la ville, intra muros également. Il y a effectivement une convention –je le disais tout à l'heure dans mon intervention– entre le PAM et Euroméditerranée qui doit permettre cette action commune des deux Etablissements Publics. Mais il me semble quand même que la question première qui est posée n'est pas celle effectivement, comme on l'a lu dans la presse, de la privatisation mais bien celle de la gouvernance. Et à partir de la gouvernance, il y a effectivement peut-être à réfléchir à que les Collectivités, notamment la Ville de Marseille, soient davantage partie prenante dans cette gouvernance.

Monsieur le Maire.- Bien entendu, mais je vous ai déjà donné des explications tout à l'heure sur la constitution à la fois de l'Etablissement Public, qui a un chantier d'intérêt national, le seul que nous ayons en France et malgré tout c'est une très bonne chose que le Gouvernement ait accepté de continuer son financement. Deuxièmement, il n'y a pas d'hostilité aucune à l'intérieur même du Conseil d'Administration d'Euroméditerranée. Nous y siégeons et généralement les Présidents des Collectivités Territoriales y viennent. Par contre, le Port, c'est autre chose.

Le Port, à partir du moment où il est dit autonome, a une organisation dans laquelle les élus locaux n'ont pas la place qu'ils méritent. Ce sont les syndicats qui ont une place prépondérante à l'intérieur du Port ; les Ministères de Paris, que le Gouvernement soit d'un bord ou de l'autre, et les élus locaux se réduisent à un par Collectivité Territoriale, plus le Maire de Port-Saint-Louis du Rhône qui y siège aussi. Là, il y a sans doute à obtenir un changement sur les Conseils d'Administration des Ports. Mais j'attire votre attention, et les Parlementaires pourront s'y pencher bien entendu s'ils ne l'ont déjà fait, c'est qu'il faudra harmoniser cela sur les grands Ports de France. Vous ne traitez pas à part le Port de Marseille, vous avez aussi celui du Havre et, par conséquent, il n'est pas dit que le Parlement ne voudrait pas l'étendre à des Ports de moindre importance.

Monsieur MENNUCCI.- Mais c'est déjà fait !

Monsieur le Maire.- Mais je sais que vous savez tout, je sais que vous intervenez surtout en ce moment sur le Port et sur la Communauté Urbaine, et sur le "fini-parti" et sur tout ! Vous avez peut-être de très bonnes idées, quelquefois d'ailleurs elles ne vont pas dans le sens contraire de ce que nous proposons. C'est vous qui, le premier, avez souhaité qu'il y ait un élargissement du périmètre de la Communauté Urbaine. Nous ne l'avions pas nous-mêmes proposé afin de ne pas déclencher l'hostilité des Maires Socialistes du pourtour de l'Etang de Berre. Vous vous en êtes chargé, mais c'est très bien. Pourquoi voudriez-vous que nous vous prenions en défaut sur le fait que vous avez essayé, comme nous, de convaincre vos amis Socialistes que la Communauté Urbaine devrait s'étendre ? Bien sûr qu'elle devrait s'étendre !

Dans la composition où elle se trouve aujourd'hui, nous récupérons, si vous prenez la Ville de Marseille, 554 Euros de fiscalité par habitant, sur les quatre "vieilles". Quand vous passez à Cabriès, c'est 902 Euros par habitant. Quand vous arrivez à Vitrolles, c'est 1 200 Euros par habitant. Quand vous êtes à Fos-sur-Mer, où le Maire m'honore tant de son amitié, on arrive à 1 500 Euros. Et quand vous passez de l'autre côté, à Berre, –je connais les chiffres par cœur– on est à 2 800 Euros de ressources fiscales par habitant, pendant que, nous, la grande ville de 820 000 habitants, quand les enfants en ont assez d'aller au lycée à Vitrolles, ils veulent venir à Marseille ! Quand les gens viennent voir l'Olympique de Marseille, ils sont 60 000 et dans ces 60 000 il n'y a pas que des Marseillais ! L'Opéra dont vous évoquiez tout à l'heure aussi les travaux qui tarderaient un peu sans bien entendu vous préoccuper de savoir qui paye, or il n'y a que la Ville de Marseille qui finance l'Opéra ! Nous ne recevons pas un sou d'aide des autres administrations !

Là aussi, quand on compare cela, on voit que la ville-centre a toutes les dépenses de centralité pendant que la richesse est aux portes de Marseille ! Comment pourrions-nous ne pas constater cela ? Sauf que, là aussi, il faudra une réforme législative, car pour rentrer dans la Communauté Urbaine, il faut que les Communes donnent un accord favorable et que les EPCI dans lesquels figurent ces Communes donnent à leur tour un avis favorable. Veuillez m'excuser, nous pouvons nous "brosser avec un oursin" avant d'obtenir que les Communes de l'Etang de Berre adhèrent à une réforme comme celle-là. La situation aujourd'hui est injuste...

Monsieur MENNUCCI.- Je croyais que tout était possible !

Monsieur le Maire.- Je ne sais pas si tout est possible...

Monsieur MENNUCCI.- Vous avez la main, vous avez tous les pouvoirs !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, ne nous faites pas le coup des pouvoirs, c'est très rare que je dise "Je". Vous, vous avez une réelle habitude à dire : "Je veux ceci, je veux cela". Pour ma part, je fais plutôt équipe et, généralement, je mets deux noms à ma Municipalité, GAUDIN-MUSELIER. Et généralement, je m'exprime de cette manière et je ne dis pas "je".

Quant à tous les pouvoirs, excusez-moi, mais vous l'avez évoqué tout à l'heure, d'abord c'était un mensonge : si vous prenez le Sénat, l'UMP par exemple n'a pas la majorité absolue au Sénat. Comptez comme vous voulez, mais c'est ainsi ! A l'Assemblée Nationale, nous l'aurons, nous l'aurons même assez largement et nous devons nous en féliciter, mais nous n'avons plus la majorité des 3/5^{èmes} au Congrès, tant et si bien que lorsqu'il faudra parler, comme vous le souhaitez ardemment, vous et vos alliés des Verts, et demander une instillation de la proportionnelle dans le système législatif pour dans cinq ans, puisque vous le demandez ardemment, il faudra voter la réforme au Congrès !

Monsieur MENNUCCI.- Mais qu'est-ce que cela a à voir ?

Monsieur le Maire.- Mais écoutez-moi un peu ! M. MENNUCCI, même si vous avez eu, ces temps-ci, une volonté à vouloir maquiller en victoire ce qui réellement était une défaite, la réalité l'a montré. Même si vous vous efforcez de faire cela, acceptez la contre-argumentation des autres !

Par une loi simple, jamais le Conseil Constitutionnel n'acceptera qu'il y ait deux manières d'élire les Députés –ce ne sont pas les Sénateurs–, les uns dans leur circonscription et les autres sur une liste nationale. Pour le faire, comme le Parti Socialiste le demande, comme Mme Ségolène ROYAL le demandait aussi, pour arriver à faire cela il faudra une réforme constitutionnelle et aujourd'hui la Droite n'a pas la majorité des 3/5^{èmes} et il faudra bien que vous la votiez, sans quoi on restera au scrutin uni nominal à deux tours.

Et même si vous vous approchez des résultats, les résultats sont identiques à ce qui s'était déjà passé. M. MENNUCCI, c'est M. ROATTA qui est sorti victorieux de votre compétition. Mais en d'autres temps et sur un même nombre de voix à quelque chose près, M. ROATTA avait déjà battu M. GUERINI. Cela s'était déjà produit. Par conséquent, vous pouvez dire ce que vous voulez, il y a une réalité des faits.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je n'ai toujours pas compris si vous étiez d'accord avec ma proposition !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, c'est à ma demande et à celle de la Municipalité que M. Jacques PFISTER et M. Christian GARIN essaient de formaliser ce qui marcherait le mieux comme initiatives dans le Port Autonome de Marseille. Quand ils m'auront communiqué le rapport que je leur ai demandé, nous verrons s'il y a lieu d'en discuter.

Rien n'est secret et excusez-moi de vous dire et de vous rappeler pour vous rafraîchir la mémoire : quand nous avons mis en marche la Communauté Urbaine en l'an 2000, renouvelée en 2001, nous vous avons dit : "Tout sera sur la table, venez gouverner avec nous". Cela s'appelait gouverner autrement. Oui, les Socialistes sont venus, les Communistes aussi, jusqu'au moment –mais c'est l'histoire et ce n'est pas une histoire préhistorique, c'est d'il y a quelques années– où les difficultés financières ont fait que devant l'explosion des dépenses de tous ordres,

il a fallu mettre un impôt. Et à ce moment-là, vous nous avez dit : "Portez la responsabilité seuls de la création d'un impôt, nous, nous ne voulons pas y participer !" Et vous êtes sortis d'une nouvelle forme de gouvernement, qui était un peu inusitée, qui était un peu nouvelle, mais dont j'ai entendu que M. BAYROU l'a proposée, que Mme Ségolène ROYAL l'a proposée aussi. Et ce qui vous rend un peu mécontent, c'est que c'est un autre qui est en train de la réaliser.

Et nous, quand nous disons que nous voulons ouvrir, M. MENNUCCI, nous voulons ouvrir aux talents, nous ne voulons pas ouvrir en allant chercher telle ou telle personnalité à Gauche, nous ne voulons pas faire cela. Nous, nous voulons rassembler les talents, et les talents ne sont pas tous à Gauche dans cette ville, il en est aussi à Droite !

(Réflexion de Mme BOET)

Monsieur le Maire.- Bien entendu, je vous mets hors du circuit ! Avec la modernité et la manière tout à fait objective avec laquelle vous développez vos arguments, excusez-moi du peu ! Et avec vos faibles rendements électoraux, je n'ai pas souhaité ni jamais pensé ni jamais imaginé, même dans mes rêves nocturnes les plus fous, de faire appel à Mme BOET ! Mais il y a d'autres personnes, mettez-vous d'accord dans vos rêves avec M. MADROLLE ; lui cela ne le gêne pas de faire de grands écarts ! Donc, nous verrons cela après.

Mais qu'il me soit permis de vous répondre : quand vous dites un certain nombre de choses qui peuvent être prises en compte, parce qu'elles sont un peu inusitées même dans le camp socialiste, évidemment que nous pouvons les regarder. Et c'est cela la nouvelle gouvernance ! C'est ce que, avec mes amis, nous avons l'intention de faire : appel aux talents, et pas au débauchage !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 07/0566/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. R. BRET, M. J.P. CARBUCCIA et Mme H. VALADEAU s'abstenant.

* * *

114 - 07/0567/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 2^{ème} arrondissement -
Avis du Conseil Municipal sur la modification du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) concernant le territoire d'intérêt national
Euroméditerranée et notamment la ZAC de la Joliette et la ZAC de la
Cité de la Méditerranée (CIMED) - (modification n°13).

(07-15020-DEAM)

Le rapport 07/0567/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TALAZAC Maurice

115 - 07/0568/TUGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL
 • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 Doublement de la voie ferrée Aix-Marseille - Aménagement du périmètre d'intermodalité de Saint-Antoine et Saint-Joseph à Marseille - Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(07-14997-DAEP-VL)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, les Marseillais du Nord de la ville, oubliés durablement par le tram, attendent avec impatience la fin des travaux du doublement partiel de la voie ferrée Aix-Marseille. Un regret de taille tout de même, que l'Etat n'ait pas permis financièrement le doublement intégral de cette liaison, ce qui aurait permis enfin un véritable TER entre Aix et Marseille. Les transports à Marseille et dans son agglomération ont beaucoup de retard, vous le savez. J'ai récemment alerté vos Services et ceux de la CUM en ce qui concerne le manque de concertation concernant les travaux du doublement de cette voie ferrée. Ainsi, la future voirie desservant le quartier des Accates dans le 15^{ème} arrondissement a été largement sous-évaluée. Et j'apprends par ce rapport que la Ville et la CUM ont la maîtrise des travaux concernant le périmètre intermodalité de la gare Saint-Joseph Castellas. J'attire votre attention sur le fait qu'une concertation poussée avec les habitants et les Mairies de Secteur concernés est indispensable et je me tiens personnellement, en tant que Présidente du Groupe Verts et élue de ces quartiers, à votre disposition pour y participer.

Monsieur TALAZAC.- Bien évidemment, il y aura concertation. Le but de ce rapport est justement de permettre la concertation pour que les citoyens de la ville de Marseille soient partie prenante de ce grand projet de transport interurbain.

Le rapport 07/0568/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 07/0569/TUGE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - SECURITE ROUTIERE - Approbation de l'avenant n°1 de transfert du marché n°04/1383 relatif à l'animation des séances de sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire.

(07-14954-DGPP)

Le rapport 07/0569/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

117 - 07/0570/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Quitus donné à Marseille
Aménagement pour la convention de mandat pour la réalisation d'un
Hôtel Technologique - Approbation du bilan de clôture définitif.
Versement à la Ville des recettes de l'opération.

(07-14995-DEAM)

Le rapport 07/0570/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 07/0571/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Remboursement à
Marseille Aménagement des participations au coût des équipements
publics en ZAC. Actualisation du montant de l'opération.

(07-14853-DEAM)

Le rapport 07/0571/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 07/0572/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 9^{ème} et
10^{ème} arrondissements - Avis du Conseil Municipal sur la modification
du Plan Local d'Urbanisme relative à la Zone d'aménagement Concerté
de la Capelette.

(07-15045-DEAM)

Le rapport 07/0572/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, et le Groupe Communiste et partenaires
s'abstenant.

* * *

120 - 07/0573/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 8^{ème} arrondissement -
Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de
prescrire une révision simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U)
de Marseille pour permettre la valorisation touristique de l'ancienne
batterie militaire du Mont Rose.

(07-15019-DEAM)

Madame PALLOIX.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport nous amène à nous prononcer sur la modification du Plan Local d'Urbanisme afin de reconverter la batterie militaire du Mont Rose en hébergement touristique. Ce bâtiment du Mont Rose est laissé à l'abandon depuis des années par le Ministère de la Défense, ce qui a pour conséquence une dégradation importante du site et dévalorise ce petit coin de paradis que nous pourrions certainement rendre d'une façon pérenne lieu de promenade, de découverte, en le réhabilitant et en l'entretenant, tout en conservant son aspect sauvage et naturel pour les Marseillais et les Marseillaises et tous ceux qui aiment la nature, la respectent et la protègent.

Ce bâtiment est situé sur une zone classée du Massif des Calanques, en zone de préservation intégrale, inconstructible et situé à quelques centaines de mètres de ce qui devrait devenir très prochainement, puisque les décrets d'application sont sortis, le Parc National Urbain des Calanques. Il appelle donc au respect du site par des contraintes environnementales. De plus, Monsieur le Maire, il est à noter que le DPM protégeant les abords de la mer vient d'agrandir son territoire à 200 mètres.

Or, aujourd'hui, sous prétexte, je cite, "de l'intérêt général lié à l'essor touristique", vous réhabilitez ce bâtiment en hôtel, avec un espace de restauration ouvert à l'ensemble de la clientèle de passage, un parking et divers autres équipements. Je vous rappelle que nous nous trouvons dans une zone enclavée qui est déjà bien malmenée par une circulation très dense en période de week-end et de vacances. Ce projet n'est vraiment pas de nature à valoriser les conditions de la situation exceptionnelle de ce site, mais à répondre à une pression foncière.

Par ailleurs, vous décidez de réhabiliter le bâtiment et, ensuite, vous engagez une réflexion sur l'aménagement et les particularités floristiques du Mont Rose. Vous avez là une conception particulière de la valorisation des qualités naturelles de ce site.

Certes, il est impératif de ne plus laisser ce bâtiment en l'état et de rapidement le réhabiliter. Plusieurs projets de reconversion du site, tel que le centre de randonnée et de plongée, avaient d'ailleurs été envisagés sans voir le jour. Cet endroit doit rester une zone protégée. D'autres pistes de réhabilitation respectant l'environnement peuvent être étudiées et réfléchies, en concertation avec les habitants et habitantes de Samena. Je suis certaine qu'ils ont eux-mêmes quelques idées sur le sujet.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas, d'un côté, signer le pacte de Nicolas HULOT sur la protection de l'environnement et, de l'autre, réhabiliter un

bâtiment en hôtel, dans une zone protégée située dans un cadre exceptionnel, d'un côté, la mer et la côte sauvage et, de l'autre, une vue imprenable sur Marseille et sur le petit port de la Madrague de Montredon. C'est vraiment d'une rare beauté et avec beaucoup de charme et de caractère, à faire pâlir de jalousie les personnes de passage dans notre ville.

Nous voterons donc contre ce rapport.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai cru comme tous les Français que l'écologie et le développement durable allaient devenir la préoccupation de tous et de chacun. En fait, ce Conseil et ce dossier me ramènent à la dure réalité : là, où il y a de l'argent à prendre et des opérations immobilières, il ne sera tenu aucun compte ni du passé, ni du présent et ni de l'avenir. L'attaque environnementale la plus grave concerne ce dossier des Calanques.

Doit-on rappeler l'intérêt de ce site ? Il est de 20 km sur 3, c'est un massif côtier qui date du tertiaire, puisque les dernières plantations et la dernière flore marine, avant la dernière glaciation, sont venues se réfugier sur ce coin de la Méditerranée où il faisait plus chaud. Il y a donc 900 espèces de végétaux, dont 22 qui sont protégées par la loi et à caractère exceptionnel puisqu'elles datent du tertiaire. Il y a une faune qui est également protégée, avec 22 espèces qui sont sur la liste rouge des espèces en voie de disparition. Cet espace est classé depuis 1975. Le domaine marin a été classé un peu plus tard. L'occupation humaine date de la dernière glaciation et on en a la preuve par la grotte Cosquer qui témoigne d'une époque où la mer était située 130 m plus bas. C'est donc un site préhistorique, c'est aussi un site historique puisque toute la civilisation gréco-romaine est y passée et y a fleuri. Vous vous rappelez une archéologie sous-marine qui a été créée par le Commandant COUSTEAU dans ces lieux.

C'est un milieu fragile. C'est un milieu qui est visité par un million de visiteurs par an et qui mériterait le passage en Parc National, ce qui doit se faire cette année. Nous l'avons demandé à plusieurs reprises. On nous avait dit qu'un GIP assurait la même protection et que la loi de 1930 interdisait toute construction ou modification des lieux. Les tentatives n'ont pas manqué et depuis longtemps. Je ne sais pas si vous vous rappelez du projet de route longeant le littoral de Marseille à Cassis, porté par M. Gaston DEFFERRE, de plusieurs incendies d'origine criminelle, du projet de village grec reconstitué, porté par M. VIGOUROUX. Les épaves ont été pillées, le corail a presque disparu, la calanque de Cortiou reçoit toujours des effluents peu dépollués de la ville de Marseille, mais je pense que cela va changer. Nous nous sommes battus avec les associations pour faire échouer ces projets.

Celui que vous nous présentez aujourd'hui n'est pas le moins scandaleux. Une surface de 26 500 m², jusque-là occupée par la Marine puis inoccupée par la Marine, serait rachetée par la Ville pour y construire un hébergement hôtelier de qualité, avec des équipements thématiques. Qu'est-ce que c'est ? Est-ce Disney Land que vous allez construire ? Disney Land dans le massif des Calanques, rebaptisé éco-tourisme pour rester dans l'air du temps !

Monsieur le Maire, la fureur de la construction hôtelière n'épargne rien ni personne. L'Hôtel Dieu va devenir un lieu hôtelier. On nous a dit qu'il va être rendu à sa vocation première, mais si je connais bien mon histoire, la vocation première des Hôtels Dieu, c'était d'accueillir les pauvres et les indigents ! Est-ce que c'est vraiment

la vocation que vous allez donner à l'Hôtel Dieu ? Parce qu'à l'époque, l'Hôtel Dieu était l'unité d'hébergement d'urgence de la Madrague Ville. C'était cela à l'époque. Est-ce que c'est cela que vous allez faire ? Est-ce vraiment le projet de la Mairie ? Est-ce que nous avons besoin d'un hôtel dans le massif des Calanques alors qu'il y a déjà 1 500 chambres d'hôtel sur Marseille ? Je vous remercie.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, je répondrai à Mme PALLOIX et à Mme PONCET-RAMADE qu'une visite des lieux –je crois– s'impose sûrement pour nos deux collègues. Le bâtiment existe, il a été construit par la Marine il y a déjà fort longtemps, il abritait France Télécom jusqu'en 2000, jusqu'à ce que France Télécom arrête la station radio. Mais il y a déjà trois parcelles.

La première parcelle, c'est le gymnase. Je suppose que Mme PONCET-RAMADE ne veut pas détruire le gymnase occupé actuellement par l'ASPTT, qui est un bel équipement, qui marche très fort, et Robert VILLANI le sait, nous avons fait le centenaire de l'ASPTT ensemble. La Ville de Marseille va aider l'ASPTT à rester gestionnaire de ce gymnase, qui remplit un rôle social et sportif que chacun connaît et qui est superbe. Il n'est pas question pour nous de détruire ce gymnase, qui est d'ailleurs intégré dans le site. Deuxièmement, il y a 16 familles qui avaient acheté auprès de France Télécom et de l'Etat des lots et qui y habitent depuis des années. Donc, je pense qu'il ne s'agit pas non plus de faire partir ces 16 familles qui y sont installées et qui sont propriétaires de leur parcelle.

Le débat d'aujourd'hui porte simplement sur la partie de la copropriété qui est actuellement squattée par un quinzaine de familles ou de personnes, dans des conditions que *La Provence* a relevées l'autre jour, parce qu'il y a eu un défaut de gardiennage de la part de l'Etat, on en est tout à fait conscient. Là, il s'agit simplement de prévoir, dans la limite de l'existant, un certain nombre de modifications, notamment parce qu'il y a des bâtiments qui doivent être détruits parce qu'ils sont totalement inadaptés et d'autres réhabilités.

Il ne s'agit pas d'un grand projet hôtelier, il s'agit simplement, comme le précise le rapport, de pouvoir réaliser un accueil pour les plongeurs, pour les randonneurs, pour les personnes qui veulent venir en VTT, qui ont des budgets qui sont toujours moindres par rapport à l'hôtellerie de haut niveau, donc simplement de faire de cet espace, qui est actuellement complètement délabré et squatté, au grand-dam d'ailleurs des habitants qui s'en plaignent énormément, un espace pour accueillir un certain nombre de tourisms écologiques, tels que vous les aimez. C'est très encadré par la loi, on est là dans un site extrêmement sensible –le rapport le dit parfaitement–, sous le contrôle de l'Etat et du Ministre. Une légère modification du PLU permettrait à la Ville de Marseille de réhabiliter ce bâtiment pour en faire quelque chose qui soit conforme à ce que les habitants et le CIQ souhaitent depuis longtemps. C'est tout.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Et j'ajouterai, pour Mme PONCET-RAMADE également, que lors de la décision de cession par l'Etat, le Conseil Général, qui perçoit la taxe sur les espaces naturels sensibles, aurait dû peut-être, à l'évidence, acquérir ces bâtiments. Il ne l'a pas fait. Par conséquent, nous considérons que dans ce secteur de Marseille nous ne pouvons pas laisser ces bâtiments squattés,

occupés par des personnes que la population autour ne supporte plus ! Par conséquent, nous voulons mettre bien entendu un peu d'ordre là-dedans, et tout en ne construisant rien, simplement en réhabilitant ! Mais vous le verrez ! Ce ne sera pas plus laid que les cabanons que vous avez tant défendus au Bain des Dames et ailleurs ! Ce ne sera pas plus laid que cela, ce sera même, j'espère, plus beau ! Et que nous nous en occupions est une excellente chose et j'encourage le Député Maire de ce Secteur, Mme VLASTO pour le Tourisme, Mme SERVANT pour les modifications qui devront intervenir sur le PLU, avec M. VALLETTE, de bien suivre cette affaire. On peut aimer la nature, on peut aimer l'écologie, sans appartenir à cette catégorie en voie de disparition pour laquelle vous vous exprimez !

Le rapport 07/0573/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste et partenaires, et le Groupe Verts votant contre, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, et le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

121 - 07/0574/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Délimitation d'un
périmètre de sursis à statuer - Secteur de "Pluence - la Martellène" -
11^{ème} arrondissement.

(07-15036-DEAM)

Le rapport 07/0574/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste et partenaires votant contre.

* * *

122 - 07/0575/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une
enquête publique sur la modification du PLU de Marseille concernant le
secteur dit "du Vallon des Douces" - 11^{ème} arrondissement -
Approbation des objectifs et des principes d'aménagement en vue de la
mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

(07-15044-DEAM)

Monsieur BONAT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, simplement quelques mots concernant ce rapport où il est demandé à la Communauté Urbaine de prescrire une enquête publique sur la modification du PLU de Marseille

concernant le secteur dit "Vallon des Douces", dans le 11^{ème} arrondissement, en vue de la mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble. Cet éventuel projet se situe à la Treille, jouxtant le centre FPA.

Monsieur le Maire, devant la multiplication des constructions dans ce secteur, je dois vous dire que la population est inquiète et nous-mêmes le sommes également. Vous connaissez aussi bien que moi toutes les constructions réalisées dans le 11^{ème} arrondissement, soit à Eoures, aux Camoins, à la Treille, à la Valentine et en particulier aux Accates. Dans ce dernier village en particulier, on a coupé des dizaines d'arbres, y compris des arbres centenaires, à tel point que le CIQ mais aussi les élus du Secteur et Monsieur le Maire de Secteur en tête, nous avons écrit en juillet 2006 à Monsieur le Procureur de la République pour faire constater les dégâts.

Ce secteur, Monsieur le Maire, vous le savez, vous connaissez bien le coin, était un joyau de verdure et de repos. Aujourd'hui, malheureusement, il est défiguré. Et puis je crois que vous avez mis la charrue avant les bœufs : vous avez construit des centaines de logements sans avoir aménagé les voies, de ce fait cela rend la circulation évidemment impossible.

Monsieur le Maire, je crois qu'aujourd'hui, nous sommes arrivés à un point de saturation et une pause doit s'imposer pour la construction immobilière dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle je demande qu'une grande réunion de concertation ait lieu sous la présidence du Maire de Secteur, en présence des responsables de la fédération des CIQ, des responsables d'associations et des élus de l'opposition, qui ne sont jamais consultés. Cette méthode me paraît plus juste, plus transparente et je dirai plus démocratique.

Enfin, pour terminer, on constate à ce jour des chantiers qui s'ouvrent et personne n'est informé des programmes prévus et en particulier les élus de l'opposition. Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, pourquoi mon Groupe votera contre ce rapport.

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne le même secteur que le rapport 121. Un Plan d'Aménagement d'Ensemble permettra de modifier le paysage et de faire participer en conséquence les propriétaires fonciers à l'aménagement de ce secteur. Voilà ce que je peux en dire. Et nous serons très attentifs bien entendu à l'évolution de ce dossier.

Madame PONCET-RAMADE.- Le Groupe Verts votera également contre ce dossier puisque c'est un espace boisé classé et que nous demandons, comme chaque fois, que la Ville de Marseille, lorsqu'elle a des projets de construction, construise la ville sur la ville mais ne construise pas dans des espaces protégés. Merci.

Monsieur le Maire.- Généralement, nous les remplaçons et, au contraire, nous augmentons même toujours les espaces boisés et les espaces verts, même là où pendant 40 ans il n'y en a jamais eu ! C'est le secteur dont parlait Mme SPORTIELLO- BERTRAND tout à l'heure : c'est nous qui mettons des espaces

verts, qui aménageons autour de la cathédrale, qui le faisons dans ces quartiers, alors que pendant 40 ans jamais personne ne s'en était occupé ! Ceci dit, nous sommes très attentifs à cela.

Le rapport 07/0575/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, le Groupe Communiste et partenaires, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

123 - 07/0576/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Avis du Conseil
Municipal sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la
Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Louis - 15^{ème} arrondissement.

(07-14993-DEAM)

Monsieur SAVON.- Monsieur le Maire, ce n'est pas dans mes habitudes mais je vous demanderai quelques instants d'attention sur le temps de parole que vous nous octroyez largement, pour donner mon avis sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC Saint-Louis.

Mais, au préalable, je voudrais me référer à un article qui est paru vendredi dans *La Provence* et dans lequel votre Secrétaire Général, M. GONDARD, explique que le bail emphytéotique passé avec l'association de la Grande Mosquée de Marseille a été annulé par le Tribunal Administratif et que celui-ci vous demande de le résilier, et, anticipant un peu sur le prochain bail qui va être proposé au Conseil Municipal du 16 juillet, indique que le prix a été recalculé par les Domaines, à hauteur de 24 000 Euros, moyennant quoi je suis assez satisfait d'avoir produit une recette supplémentaire de 1,2 millions d'euros, faisant passer le bail de 300 Euros par an à 24 000 Euros.

Mais je voudrais quand même que vous puissiez à cette occasion, c'est-à-dire au prochain Conseil Municipal, nous expliquer la manière dont le prix des Domaines a été recalculé.

Ensuite, M. GONDARD nous indique que la durée du bail a été réduite de 99 à 50 ans, ce dont nous nous réjouissons. Cependant, Monsieur le Maire, nous vous rappelons qu'un bail emphytéotique peut être ramené à une durée minimum de 18 ans. Nous vous demandons donc de porter votre attention sur cette durée.

Pour en revenir au dossier 123 qui nous concerne, la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC Saint-Louis qui, et je vais vous lire la partie qui nous intéresse, "permet la réalisation d'une première opération de logements répondant au mieux aux objectifs du PLH, ainsi que la construction d'un équipement culturel et culturel complété d'aménagements appropriés". Cette disposition de

modification que vous nous demandez, Monsieur le Maire, est en contradiction avec l'article L.1311 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui ne permet pas la conclusion d'un bail emphytéotique pour un projet de construction. Ceci est l'aspect purement technique du dossier. Donc, l'article L.13.11-2 ne permet pas la conclusion d'un bail emphytéotique pour un projet de construction.

Ensuite, dans la lecture du dossier, vous faites référence à une modification concernant les hauteurs de construction à ne pas dépasser. Actuellement, c'est à une hauteur de 16 m et, par différents biais, vous allez l'augmenter à 28 m. Monsieur le Maire, cette modification du PAZ privilégie un intérêt privé par rapport à l'intérêt public. C'est pour cela, Monsieur le Maire, et ce sera la conclusion de mon intervention, que je vous demanderai de retirer ce dossier aujourd'hui et de le représenter dans le cadre de la législation actuelle. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire.- Comme vous avez posé une question orale sur le sujet, autant que je vous réponde maintenant.

Dans cette affaire, il y a le fond et il y a la forme. Le Tribunal Administratif a annulé notre bail à votre demande, parce que nous n'avions pas mentionné le prix de l'Administration des Domaines, que d'ailleurs nous n'avions pas reçu à ce moment-là, et parce que vous aviez argumenté par le fait que nous faisons un cadeau à la communauté musulmane de Marseille et que vous souhaitiez que le loyer soit surélevé. Dans ce cas, nous avons bien entendu retiré le bail puisque le Tribunal Administratif nous l'avait annulé et nous avons renégocié avec l'Administration des Domaines. Et nous regardons tout cela dans la légalité parce que je sais que vous aurez de toute manière envie de nous refaire une tentative pour l'annulation de ce bail.

M. SAVON, c'est clair : je me suis engagé, je n'ai pas double langage, je l'ai dit à la communauté musulmane qui me demandait une mosquée significative, pas une mosquée aussi grande qu'une cathédrale, comme je l'ai lu souvent, pas une mosquée qui remplacerait Notre Dame de la Garde, avec le croissant, telles qu'étaient les cartes de vœux de M. LE PEN il y a quelques années, je donnerai –vous voyez, je fais comme M. MENNUCCI, il déteint sur moi finalement– ma majorité accepte que nous fassions ce geste à l'égard des 200 000 musulmans qui vivent dans notre ville à Marseille. C'est un acte, sur le fond, de générosité, de respect et de tolérance. Et dans cette ville où depuis toujours il y a une multitude d'étrangers, nous, nous faisons en sorte que l'Etranger ait un E majuscule. Vous ne me prendrez pas en défaut comme l'honorable M. FLAISSIERES et comme d'autres encore !

Pourquoi n'ai-je pas présenté aujourd'hui même le rapport en même temps ? Parce que l'on m'a fait observer que je n'avais pas le temps de respecter les délais pour le communiquer à la Mairie du 15-16. Je savais que la Mairie du 15-16 accepterait ce dossier, mais à partir du moment où vous nous referez encore une demande d'annulation, si le Tribunal Administratif s'était rendu compte que je n'avais pas observé les délais, même de transmission à l'égard de la Mairie du 15-16, il aurait pu annuler cela une nouvelle fois. Par conséquent, j'ai informé M. DUTOIT, et les élus le savent, que c'est le mois prochain seulement que l'on votera sur cela.

Je vous lis maintenant la réponse qui m'avait été préparée.

"Je vous confirme que la Ville a bien procédé à la résiliation du bail emphytéotique avec l'association "La Mosquée de Marseille". Le jugement du Tribunal Administratif du 17 avril 2007 fixait un délai de deux mois à compter de la date de signification du jugement et non de quinze jours comme vous l'indiquez. Dès la signification de ce jugement, nous avons transmis au Président de l'association, M. Nordine CHEIKH, pour signature, l'acte de résiliation. Une résiliation est intervenue le 11 juin dernier et respecte donc ce délai.

Ensuite, nous avons retravaillé ce dossier avec l'association et France Domaines, en prenant pleinement en compte cette décision de justice. C'est ainsi que je soumettrai au prochain Conseil Municipal du 16 juillet une délibération qui fixera de nouvelles conditions locatives. Le nouveau loyer annuel ne sera pas symbolique, il a été fixé à 24 000 Euros, conformément à l'évaluation de France Domaines, qui désormais tient compte de l'usage exclusivement cultuel du bien, ainsi que du montant des travaux de réhabilitation pour 8,5 millions d'euros, qui constitue une valorisation substantielle. La durée du bail emphytéotique a été raccourcie et ramenée à 50 ans."

J'aurais pu proposer cette délibération à la séance mais, comme je viens de le dire, j'ai souhaité que l'on respecte exactement, comme je le demande tout le temps, le respect des règles et des lois.

Voilà, M. SAVON ! Et à qui ça plaît, ça va ! A qui ça ne plaît pas, c'est la même chose ! Là-dessus, vous ne me ferez plus changer d'avis ! Et même à l'époque où l'extrême-Droite était très puissante, j'avais déjà cette volonté de le faire, donc vous pensez bien aujourd'hui où, Dieu merci, l'extrême-Droite ne l'est plus !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 07/0576/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe MNR votant contre.

* * *

124 - 07/0577/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une
nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan
Local d'Urbanisme de Marseille (15^{ème} modification).

(07-14994-DEAM)

Le rapport 07/0577/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

125 - 07/0578/TUGE

SECRETARIAT GENERAL • Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(07-14880-SG)

Madame VLASTO.- Monsieur le Maire, ce rapport me permet de démontrer une fois encore, n'en déplaise à certains, que votre gestion inspire toujours confiance aux investisseurs comme aux dirigeants des pays du Sud de la Méditerranée, puisque Marseille s'est imposée maintenant comme un acteur incontournable dans les relations euroméditerranéennes.

Et ceci, nous le devons à votre action, qui a fait du dialogue que vous menez avec les pays méditerranéen un axe fort du développement de Marseille. On sait que cela gêne certains de nos collègues.

Vous savez propulser notre ville dans l'avenir, lui donner sa place sur le marché euroméditerranéen. Oui, Marseille a gagné la confiance de nombreux pays partenaires euroméditerranéens, pour la conduite non seulement de programmes de coopération mais aussi pour le développement d'entreprises de notre région qui partent à la conquête de nouveaux marchés et créent des emplois.

Continuons cette action euroméditerranéenne !

Nous avons d'autres dossiers qui arrivent sur votre bureau bientôt. Mais ces opérations que nous faisons, où Marseille est souvent Ville pilote, nous permettent de nous ancrer et de nous positionner encore plus comme une capitale euroméditerranéenne incontournable. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 07/0578/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 07/0579/TUGE

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Attribution d'une subvention à l'association Réseau ANIMA.

(07-14934-MMEU)

Le rapport 07/0579/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

ENVIRONNEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ASSANTE Robert

127 - 07/0580/EHCV

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Adhésion de la Ville de Marseille au Réseau PACA 21, association pour la promotion des Chartes pour l'environnement et des Agendas 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(07-14782-DQVP)

Le rapport 07/0580/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 07/0581/EHCV

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - Adhésion à l'association Enviro B.A.T. Méditerranée.

(07-14866-DQVP)

Le rapport 07/0581/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES • Mission Gestion du Pluvial - Convention de gestion du service des eaux pluviales n°04/1023 confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n°3 relatif au renouvellement de la convention de gestion.

(07-15017-DGST)

Rapport retiré.

* * *

130 - 07/0582/EHCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES • Mission Gestion du Pluvial - 9ème arrondissement - Convention de mandat n°00/12 passée entre la Ville de Marseille et Marseille Aménagement pour les études et la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la ZAC de la Jarre - Bilan de clôture - Quitus donné à Marseille Aménagement.

(07-14932-DGST)

Le rapport 07/0582/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ESCARRAS-GAUNET Françoise

131 - 07/0583/EHCV

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE • Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique, de lutte contre le sida et les toxicomanies, de prévention des conduites à risques - Budget Primitif 2007.

(07-14922-SANTE PUB)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, bien sûr notre Groupe va voter ce rapport, qui par la volonté de Madame l'Adjointe à la Santé honore la Ville de Marseille. Je voudrais simplement vous faire part de quelques remarques d'ordre général.

Si les hôpitaux de l'APHM ont reçu un soutien financier conséquent grâce au Professeur MATTEI, il n'en est pas de même de nos hôpitaux psychiatriques, dits départementaux, je veux parler de l'Hôpital Edouard Toulouse et de l'Hôpital Valvert, qui accomplissent un travail considérable à Marseille. Pourtant, ces hôpitaux publics reçoivent leurs financements de l'Agence Régionale d'Hospitalisation, tout comme l'APHM. Je vous alertais dans ce Conseil, il y a quelques temps, sur la situation financière catastrophique de ces hôpitaux, qui, faute de moyens, doivent depuis quelques années fermer massivement des lits d'hospitalisation.

Par ailleurs, le suivi ambulatoire des personnes concernées n'est plus assuré comme auparavant, faute de personnel. Les patients atteints de troubles psychiatriques qui devraient bénéficier d'un suivi à long terme, la plupart du temps reconnus handicapés, se retrouvent bien souvent à la rue, venant grossir les rangs des SDF ou de l'effectif des prisons quand les familles ne sont pas suffisamment solides pour les protéger.

C'est ainsi que nous devons voter aujourd'hui ce type de subvention à des associations caritatives qui pallient avec beaucoup de courage les défaillances de l'Etat en matière de santé mentale. De la même manière, les rapports que nous voterons tout à l'heure concernant l'amélioration de l'accueil à l'UHU de la Madrague-Ville sont significatifs du transfert des charges autrefois prises en compte par l'Etat, qui assurait durablement la prise en charge des malades mentaux vers les Collectivités Territoriales par le biais de subventions d'ailleurs non pérennes. Ce rapport pose plus largement la question des soins aux malades mentaux de notre société soit disant moderne.

Je voudrais en conclusion vous rappeler ce que disait Michel FOUCAULT, que l'on peut mesurer la qualité d'une démocratie à la manière dont elle traite ses malades mentaux.

Monsieur le Maire.- Mme BOULAY, vous aviez terminé votre temps de parole mais le sujet était important. J'allais vous dire, mais c'est pour plaisanter parce que je l'ai dit au Sénat à l'intéressé, M. MELENCHON : "Ne mélanchons pas tout !" Donc, ne mélangeons pas tout. Parce que vous évoquez deux hôpitaux qui précisément relèvent de l'autorité du Département des Bouches-du-Rhône et pas de l'Assistance Publique de Marseille, dont je suis le Président.

Madame ESCARRAS-GAUNET. Monsieur le Maire, je crois que Mme BOULAY, qui a beaucoup de talent, nous pose une question qui est justement en train d'être ciblée par notre Municipalité. La psychiatrie ne doit pas être vue uniquement sous l'aspect des hôpitaux mais sous l'aspect des préventions. Et c'est pour cela que la Ville de Marseille s'est intégrée à créer un groupe de réflexion et d'action sur la santé mentale. Et je veux lui dire –mais elle le sait– que le problème étant dans le champ de la psychiatrie, le problème de la fermeture des lits n'est pas du tout un problème de volonté particulière ou spécifique mais un problème de continuité des politiques de secteur que nous avons à mener en France pour que les patients puissent être soignés en ambulatoire. Donc il ne faut pas tout mélanger dans ce domaine.

Monsieur le Maire.- Mme GAUNET a raison, avec la compétence qui est la sienne, de vous préciser tout cela. J'ajouterai que nous venons à peine, boulevard Baille, d'inaugurer un magnifique bâtiment tout neuf pour la psychiatrie, que dans les anciens locaux qui étaient le siège de l'Assistance Publique de Marseille, rue Laffont, nous avons transformé entièrement cet immeuble pour la psychiatrie de Monsieur le Professeur SAMUELIAN, et qu'un troisième bâtiment sera inauguré dans quelques mois sur la psychiatrie. C'est vous dire si l'Assistance Publique de Marseille, en liaison avec la Ville de Marseille, fait les efforts qu'il faut dans ce domaine. Et je ne crois pas que l'on puisse nous faire beaucoup de reproches, car je préside moi-même, avec d'ailleurs M. TOURRET qui m'assiste, le Conseil d'Administration de l'Assistance Publique, j'écoute tous les rapports, j'entends ce que disent les forces syndicales, les professeurs de Médecine, et nous essayons de faire les efforts nécessaires dans ce domaine.

Si vous avez des remarques à faire à l'Etat, vous les formulerez à l'Etat. Mais nous, ici, c'est la Ville de Marseille et nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons dans ce domaine de la psychiatrie et dans d'autres. Et vous aussi, ne mélangez pas tout. Nous avons obtenu des crédits, d'ailleurs M. MUSELIER y a fait allusion récemment dans une déclaration où il a rendu lui-même hommage à M. MATTEI. Oui, M. MATTEI, quand il était Ministre, nous a apporté beaucoup d'argent pour des constructions. Ces constructions sont en cours et Dieu sait si c'était utile parce que cela n'avait pas été fait auparavant.

Je vous dirai aussi que lorsque l'Assistance Publique de Marseille a quelques difficultés financières, et année après année c'est toujours le cas, que les grands Professeurs de Médecine de Marseille nous demandent l'acquisition d'un matériel technique sophistiqué ou d'autres choses, dans ce cas, quand l'Assistance Publique de Marseille a quelques difficultés, il est une tradition : c'est le Conseil Régional, le Conseil Général et la Ville de Marseille, qui à trois participent à l'acquisition du matériel dont nos éminents Professeurs de Médecine ont besoin au service de nos concitoyens. Dans ce cas, nous prenons toutes les précautions. Et là, il s'agit justement d'abonder les subventions nécessaires.

Je vous dirai encore qu'en 1986, quand je faisais voter au Conseil Régional les premières subventions pour aider à la prévention contre le Sida, on m'adressait quelques noms d'oiseaux particuliers que vous pouvez imaginer et il y avait des protestations violentes. Eh bien, je me réjouis, tant d'années après, de l'avoir fait ! Quand M. MATTEI m'a convaincu qu'il fallait mettre des distributeurs de seringues dans tous les arrondissements de Marseille, il y avait des résistances, je l'ai fait parce que M. MATTEI me demandait de le faire et je me félicite aujourd'hui de l'avoir fait ! Vous ne prendrez pas ma Municipalité en défaut dans tous ces domaines-là.

Le rapport 07/0583/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAMERRE France

132 - 07/0584/EHCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Gratuité du Ferry
Boat.

(07-14928-DNP)

Madame GAMERRE.- Monsieur le Maire, sur la gratuité du Ferry Boat, c'est notre patrimoine, c'est également un moyen de transport propre qui s'intègre parfaitement dans la politique de Monsieur le Maire en matière de transports et de déplacements.

Et Monsieur le Maire, c'est aussi un souhait que je formule : c'est longue vie au César, qui sera bientôt secondé par un autre Ferry Boat propre puisque à capteurs solaires.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CLAIRE. Monsieur le Maire, avec ce rapport vous allez effectivement accorder la gratuité de la traversée du Vieux-Port par le Ferry Boat. C'est une excellente initiative que vous prenez pour les Marseillaises et les Marseillais et je pense également un plus pour l'attrait touristique de notre ville.

Je voudrais cependant attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que vous devriez –je pense– envisager une surveillance et une présence de la Police Municipale afin de dissuader d'éventuels délinquants perturbateurs qui risquent ou risqueraient d'engendrer des problèmes d'insécurité, de troubles et de nuisances pour la quiétude des usagers.

Monsieur le Maire, je voterai bien entendu ce rapport, en espérant que vous voudrez bien prendre en considération mon propos. Je vous remercie.

Monsieur MENNUCCI.- Je ne réagirai pas à la proposition de M. CLAIRE, on voit que votre interview a été scrutée à la loupe, samedi. Je dirai simplement que je me félicite de cette décision. Je crois que les journaux ont montré qu'elle coûtait très peu d'argent à la Ville compte tenu de la difficulté de la billetterie, mais c'est symboliquement intelligent de le faire.

Mais, Monsieur le Maire, hier il y a encore eu des incidents au Frioul, des incidents qui deviennent quand même très inquiétants. Vers 18 h, 1 000 personnes étaient en attente de la navette. J'ai suivi cela avec intérêt parce que mon fils était concerné. J'ai quand même l'impression qu'il faut faire quelque chose. Je sais que l'on dit que 2 ou même 3 bateaux arrivent, mais nous sommes à la fin du mois de juin, la fréquentation du Frioul pour les trois ou quatre week-ends qui arrivent va être extrêmement importante, si le temps est beau et de toute évidence il va l'être. Je voudrais donc attirer votre attention.

J'entends la réponse sur le nombre de bateaux, mais les dates auxquelles les bateaux vont arriver ne sont pas concomitantes avec les problèmes que nous allons avoir sur les trois ou quatre prochains week-ends. Donc je crois qu'il faut que vous preniez, peut-être en tant que Président de la Communauté Urbaine, je sais bien que ce n'est pas la même instance mais nous parlons au même homme, je crois qu'il faut prendre un certain nombre de mesures. Et hier, des personnes mal intentionnées ou qui en avaient assez d'attendre, je n'en sais rien, ont jeté des barrières à l'eau. Il y a donc eu des mouvements qui ne sont pas acceptables et qu'il faut essayer de contrôler. Et je ne pense pas que l'on puisse les contrôler autrement qu'en permettant que la circulation ait lieu.

Donc, ne voyez pas, je le précise de façon à ce que vous ne me répondiez pas sur la majorité au Sénat ou sur le vote à la proportionnelle, ne voyez pas du tout dans cette affaire une attaque, mais il me semble quand même légitime que le

Conseil Municipal soit saisi d'une situation grave qui a eu lieu hier soir sur les quais d'embarquement du Frioul et qui pourrait se renouveler dans les week-ends prochains.

Monsieur le Maire.- Il y a un an, mais M. CHENOZ pourra nous rafraîchir la mémoire, les choses avaient été beaucoup plus difficiles. Cela fait un an qu'un matin, nous découvrons à la lecture des quotidiens qu'une entreprise et ses dirigeants avaient été mis en prison sur décision des Juges. Inutile de vous dire, M. MENNUCCI, mais vous n'irez pas jusqu'à contester cela, que nous n'étions absolument pas au courant de quoique ce soit ! Et à ce moment-là, il a fallu que nous mettions en marche une solution le plus rapidement possible parce qu'il y avait eu un très beau week-end pascal en matière de météo. Nous avons eu des difficultés pour transporter les personnes. M. CHENOZ, prenez mon relais et expliquez à M. MENNUCCI ce que nous avons fait.

Monsieur MENNUCCI.- On le sait, ce que vous avez fait !

Monsieur le Maire.- Vous le savez mais personne ne le rappelle !

Monsieur MENNUCCI.- Qu'est-ce qu'on fait pour les trois prochains week-ends ?

Monsieur le Maire.- Attendez ! Il va arriver 3 bateaux dont un très rapidement. Et il va arriver les vedettes qui vont faire les Calanques, nous verrons si elles peuvent aussi se déplacer vers le Frioul. Mais les habitants du Frioul feraient bien d'abord d'avoir un peu de reconnaissance à l'égard de la considération que nous avons prise au moment où il y avait ces protestations. Quand je pense qu'ils ont poussé jusqu'à nous demander que l'on paie le transfert du Frioul vers Marseille pour aller voter, je me dis que quand même il y en a qui ne manquent pas d'audace !

M. CHENOZ, rappelez donc ce que nous avons fait. Pendant ce temps, je vais faire confirmer au Conseil Municipal l'arrivée du premier bateau, je pense qu'il devrait arriver d'ici la fin de la semaine. Mais attention, soyons prudents, si ce n'est pas la fin de la semaine, ce sera au début de la semaine prochaine.

Monsieur CHENOZ.- Monsieur le Maire, ce qu'il faut savoir, c'est que pendant des années il y a eu un service sur le Frioul qui était défini comme un service aléatoire. Tout le monde a voulu mettre un service régulier, cela veut dire que les bateaux partent à l'heure et reviennent à l'heure. Il faut donc que les personnes qui vont au Frioul comprennent que c'est comme à la SNCF, le train part à l'heure ! Or, que se passe-t-il ? Il y a des énergumènes qui viennent de je ne sais où, qui ont un billet de retour par exemple pour 17 h et qui ne prennent pas le bateau, et puis quand bon leur semble, à 18 h ou 19 h, ils poussent tout le monde pour pouvoir rentrer. Donc on ne peut pas vouloir tout et son contraire ! Imaginez dix trains qui partent de Marseille pour Paris et que tout le monde veuille retourner dans le même train, ce n'est pas possible !

L'image de Marseille est en train de changer, des pages sont tournées, actuellement il y a un service régulier. Monsieur le Maire vient de vous le dire, il y a trois bateaux qui arrivent. Cet été, il y aura donc ces trois bateaux plus ceux des Calanques qui peuvent donner un coup de main, mais il faut que les personnes se disciplinent un peu. Et je crois qu'il faut que vous nous aidiez, vous aussi ! On est dans une ville normale maintenant et les pratiques d'un autre temps, il n'y en a plus, c'est fini !

Monsieur le Maire.- On va vous confirmer si c'est bien en fin de semaine.

Le rapport 07/0584/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

133 - 07/0585/EHCV

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Parc Maritime des îles du Frioul - Augmentation de la subvention attribuée au Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour l'année 2007 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°06/0334.
(07-15054-DQVP)

Le rapport 07/0585/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 07/0586/EHCV

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Cinquième campagne de recensement d'espèces patrimoniales marines à Marseille - Subvention au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.
(07-14818-DQVP)

Le rapport 07/0586/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 07/0587/EHCV

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement pour 2007 - Approbation de la convention de mise à disposition d'un bateau.
(07-14909-DQVP)

Le rapport 07/0587/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

136 - 07/0588/EHCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions d'équipement aux associations - Approbation des affectations d'autorisation de programme - Approbation de sept conventions.
(07-14929-DNP)

Le rapport 07/0588/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 07/0589/EHCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux associations - Deuxième répartition - Budget Primitif 2007 - Approbation de conventions.
(07-14930-DNP)

Le rapport 07/0589/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GARGUILO Joseph

138 - 07/0590/EHCV

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • POLE ASSISTANCE ET LOGISTIQUE - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'enlèvement des animaux morts sur le territoire de la Commune de Marseille.
(07-14879-DGPP)

Le rapport 07/0590/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MAGNE Jacqueline

139 - 07/0591/EHCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Fourniture de matériels
électriques nécessaires aux travaux neufs et aux travaux d'entretien
effectués par la Ville de Marseille. Approbation de l'avenant n°1 aux
marchés n°07/040, n°07/041 et n°07/042.

(07-14927-ECLA)

Le rapport 07/0591/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 07/0592/EHCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Réalisation d'illuminations
pour les fêtes de fin d'année 2007-2008. Autorisation accordée aux
associations de commerçants pour se raccorder sur le réseau éclairage
public.

(07-14948-ECLA)

Le rapport 07/0592/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

141 - 07/0593/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • 1er
arrondissement - PRI Centre-Ville - Procédure d'éviction commerciale
par Marseille Aménagement de la société "Raphaël d'Or" sis au 47 la
Canebière.

(07-14355-DGUH)

Le rapport 07/0593/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 07/0594/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT •
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Bilan
des acquisitions et des cessions de droits et biens immobiliers pour
l'exercice 2006 réalisées par la commune et les Société d'Economie
Mixte Marseille Habitat et Marseille Aménagement.

(07-15027-DGUH)

Le rapport 07/0594/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 07/0595/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 1^{er} arrondissement -
Projet Centre Ville - Acquisition par voie d'expropriation en vue de la
résorption de l'habitat insalubre de l'immeuble 29 rue d'Aubagne.

(07-15010-DHL)

Le rapport 07/0595/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

144 - 07/0596/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
5^{ème} arrondissement - Quartier la Conception - Acquisition d'une partie
de la rue Alexandre Copello.

(07-14969-DAFP)

Le rapport 07/0596/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 07/0597/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
6^{ème} arrondissement - Vauban - 60, rue du Docteur Escat - Acquisition
par la Ville de Marseille d'un bien auprès de Madame Poumade.

(07-14983-DAFP)

Le rapport 07/0597/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 07/0598/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Mise en
demeure d'acquérir un bien immobilier sis 27 impasse Gasquet -
Quartier la Capelette - 10^{ème} arrondissement.

(07-14967-DAFP)

Le rapport 07/0598/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

147 - 07/0599/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
1^{er} arrondissement - Thiers - Cession par la Ville de Marseille d'un
immeuble sis 9 boulevard Garibaldi au profit de la Société Marseille
Habitat.

(07-14975-DAFP)

Le rapport 07/0599/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 07/0600/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
2^{ème} arrondissement - Cession par la Ville de Marseille au profit de
l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée d'une
emprise à détacher de la parcelle cadastrée Joliette - section K -
numéro 4, sise 25 rue Chanterac.

(07-14976-DAFP)

Le rapport 07/0600/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 07/0601/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
2^{ème} arrondissement - Grands Carmes - Cession par la Ville de
Marseille d'un immeuble sis 6 rue Jean-François Leca au profit de la
SAEM Marseille Habitat.

(07-14710-DAFP)

Le rapport 07/0601/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité,
le Groupe Socialiste, Radical et apparentés votant contre.

* * *

150 - 07/0602/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
3^{ème} arrondissement - La Villette - Cession à Marseille Habitat de trois
lots situés dans la copropriété 6/8 rue Nouvelle.

(07-14972-DAFP)

Le rapport 07/0602/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

151 - 07/0603/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT •
Engagement Municipal pour le Logement - 3^{ème} arrondissement -
Boulevard Ricard - Cession aux sociétés Domicil et Safing d'un terrain -
Modification du protocole foncier.

(07-14962-DGUH)

Madame VENTURINI.- Monsieur le Maire, je dirai quelques mots car il y a effectivement quand même pas mal d'agitations autour de ce dossier et d'ailleurs Mme NARDUCCI, Maire de Secteur, avec les habitants, a déjà adopté –on pourrait dire– presque un air de campagne. Le leitmotiv est récurrent : "Monsieur le Maire de Marseille veut faire disparaître le seul poumon vert du 3^{ème} arrondissement". Celle-ci, d'ailleurs, prend la liberté d'organiser des réunions publiques sans assurer le protocole et ne respectant pas la procédure... On agite un drapeau noir de résistance future, même quasi musclée.

Je répète ici et je rappelle qu'en aucune manière vous avez l'intention, Monsieur le Maire, de supprimer ces 3 800 m² de jardin de la Maternité ! Sinon

d'améliorer le développement du quartier, en construisant des logements étudiants, des logements sociaux et des logements en milieu maîtrisé, le long du boulevard Ricard, sur une parcelle qui est pratiquement impraticable et inaccessible. Ce projet réunit donc au mieux les conditions de valorisation du quartier de la Belle-de-Mai, avec notamment l'arrivée future d'un millier d'étudiants. Merci Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Là-aussi, nous ne céderons pas aux pressions, qu'elles soient préélectorales ou après. Et même si M. JIBRAYEL et Mme NARDUCCI occupent un jardin public pour en faire un meeting, sans même avoir l'élégance de nous en demander l'autorisation, ils peuvent faire ce qu'ils veulent et nous, nous décidons ce que nous voulons ! Ce jardin sera maintenu, il sera même agrandi ! Mais ce qui gêne les riverains, c'est d'avoir une construction en face ! Parce qu'on nous demande des logements, même quand on fait des logements sociaux, mais on nous dit : "Sûrement pas chez nous, faites-les ailleurs !" Cela se fera comme nous avons décidé et peu importe ce que peuvent dire nos opposants en la circonstance.

Le rapport 07/0603/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés votant contre, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

152 - 07/0604/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
3^{ème} arrondissement – Saint-Mauront - Cession à Marseille
Aménagement des biens situés dans l'opération de résorption d'habitat
insalubre "Saint-Mauront-Gaillard".

(07-14974-DAFP)

Le rapport 07/0604/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

153

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT •
8^{ème} arrondissement - Bonneveine - Projet de restructuration du Centre
Vie de Bonneveine sise avenue de Hambourg - Cession à la société
UNIBAIL des droits du bail à construction concernant le Marché
Provençal.

(07-14963-DGUH)

Rapport retiré.

* * *

154 - 07/0606/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
8^{ème} arrondissement - Vieille Chapelle - avenue Elsa Triolet / avenue
Jean Malrieu. Cession par la Ville de Marseille au profit du Groupe
Immobilière Treviso des droits de bail à construction.

(07-14980-DAFP)

Le rapport 07/0606/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe Socialiste, Radical et apparentés s'abstenant.

* * *

155 - 07/0607/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
9^{ème} arrondissement - Quartier Sainte Marguerite - 5 A boulevard
Gustave Ganay - Cession complémentaire d'un immeuble à la société
Marseille Habitat.

(07-14979-DAFP)

Le rapport 07/0607/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 07/0608/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
9^{ème} arrondissement - Quartier Sainte Marguerite - 3 boulevard
Gustave Ganay - Cession de terrain à Monsieur Olivier SLOUS .

(07-14981-DAFP)

Le rapport 07/0608/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

157 - 07/0609/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^{ème} arrondissement - Château Gombert - 16^{ème} arrondissement -
Saint Henri - Cession à la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole d'immeubles à vocation économique.

(07-14595-DAFP)

Monsieur BENARIOUA.- Monsieur le Maire, chers collègues, la vente de ces pôles d'activité à MPM a une certaine cohérence dans la mesure où c'est la Communauté Urbaine qui a maintenant la compétence pour le développement économique. On peut d'ailleurs se demander pourquoi cette vente n'intervient que maintenant alors qu'elle aurait dû faire l'objet d'un transfert lors de la création de MPM. Malgré cette logique, on peut se demander s'il est opportun pour la Communauté Urbaine, vu sa situation financière, de consacrer presque 1 million d'euros à cet achat. Certains Conseillers Communautaires ont jugé que non et ont voté contre cette délibération qui va encore augmenter l'endettement vertigineux de MPM. Des esprits mal intentionnés pourraient penser que cette transaction au bénéfice de Marseille ne fait que compenser en partie la réduction de la dotation de solidarité imposée à notre Ville par le Président de MPM. Tout ceci ressemble plus à de la cuisine comptable qu'à une véritable stratégie économique. Pour la Ville de Marseille, bien évidemment, l'affaire est plutôt bonne et intéressante. Et c'est pour cela que nous voterons pour, Monsieur le Maire.

Monsieur TOURRET.- Je répondrai d'un mot, "compétence" : la Communauté Urbaine a la compétence économique et donc tout ce qui concerne l'économie relève de la Communauté Urbaine. Deuxièmement, ces locaux ne sont pas vides, ces locaux sont occupés, si bien que la Communauté Urbaine va naturellement verser une somme à la Ville de Marseille, mais ensuite va récupérer des loyers. Et donc l'ensemble pour la Communauté Urbaine est plutôt intéressant.

Le rapport 07/0609/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

158 - 07/0610/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^{ème} arrondissement - Saint Jérôme, boulevard Albert Marquet -
Cession d'un terrain à Habitat Marseille Provence - Retrait de la
délibération du 11 octobre 2004.

(07-14966-DAFP)

Madame KHANN.- Monsieur le Maire, le 11 octobre 2004, le Conseil Municipal approuvait la cession à HMP d'un terrain de près de 4 000 m², boulevard

Albert Marquet, dans le 13^{ème} arrondissement. Cette cession devait permettre la réalisation d'un programme de construction de 30 logements sociaux. Nous apprenons, par courrier en date du 9 février 2007, que HMP renonce à cet achat en raison notamment d'un surcroît lié à la configuration et à l'accès du terrain. Le logeur avance pour raison l'augmentation du coût de l'opération, qui est de 25 000 Euros et ne correspond qu'à une petite partie du montant total de l'opération.

Par contre, les arguments développés en avril 2004 lors de l'examen du permis de construire correspondant ainsi qu'au Conseil d'Administration du GPV la même année restent valables. En effet, ce programme de 30 logements sociaux était identifié au titre de la convention ANRU comme une compensation aux démolitions engagées sur le groupe Saint-Paul. Il s'agissait donc d'une relocalisation des logements démolis à Saint-Paul. Nous étions encore étonnés de cette relocalisation car cela était en contradiction avec les objectifs fixés par la loi de cohésion sociale. Il nous avait été répondu que l'ANRU acceptait ce principe de façon exceptionnelle et à titre dérogatoire.

Nous sommes donc aujourd'hui satisfaits de constater le retrait de cette opération, inadaptée à son environnement. On ne peut pas utiliser deux fois les mêmes opérations pour répondre à des objectifs différents. On met deux familles dans le même logement. Nous souhaitons donc attirer l'attention de l'ensemble de nos collègues Conseillers Municipaux sur la nécessité de ne pas déséquilibrer le parc locatif social de la Ville en affectant ces logements à des opérations qui contribueraient par ailleurs à répondre aux objectifs de PLA dans le rattrapage des logements manquants, au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, effectivement le projet qui avait été déposé était un projet qui comprenait l'accession à ces immeubles et le terrain était énormément pentu et il fallait donc faire une route qui était très importante et assez difficile techniquement. Le bailleur a donc préféré annuler l'opération, car cette route qu'il fallait faire pour accéder aux bâtiments coûtait aussi cher que l'opération elle-même. Donc il était raisonnable de ne pas faire cette opération.

Le rapport 07/0610/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés s'abstenant.

* * *

159 - 07/0611/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
14^{ème} arrondissement - Sainte Marthe - Boulevard Baratier - Cession
d'un terrain à Monsieur et Madame Jean-Paul PONS.

(07-14633-DAFP)

Le rapport 07/0611/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

160 - 07/0612/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
 14^{ème} arrondissement – Sainte-Marthe - ZAC des Hauts de Sainte-
 Marthe - Traverse Sainte Jeanne - Cession d'un terrain à la S.N.C
 Marignan Habitat - Désaffectation et déclassement du Domaine Public
 Communal de la traverse Sainte Jeanne.

(07-14977-DAFP)

Le rapport 07/0612/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, et le Groupe Communiste et partenaires s'abstenant.

* * *

161 - 07/0613/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
 15^{ème} arrondissement - La Delorme - Rue Odette Jasse - Traverse de la
 Chèvre - Cession d'un ensemble immobilier à la SNC Kaufman & Broad
 Promotion 4.

(07-15034-DAFP)

Le rapport 07/0613/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Socialiste, Radical et apparentés, et le Groupe Communiste et partenaires votant contre.

* * *

162 - 07/0614/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Approbation d'une
 convention relative à la participation de la Ville de Marseille à
 l'Association Marseillaise pour la Garantie d'Accès au Logement.
 Attribution d'une subvention de 260 000 Euros au titre de l'exercice
 2007.

(07-14610-DHL)

Le rapport 07/0614/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 07/0615/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
12^{ème} arrondissement - 33, Traverse de la Martine - "la Commanderie".
Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un ensemble
immobilier au profit de la S.A.S.P "Olympique de Marseille".

(07-14964-DAFP)

Le rapport 07/0615/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

164 - 07/0616/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^{ème} arrondissement - 30 avenue de la Croix Rouge - Mise à
disposition des locaux de la Roseraie par bail emphytéotique au
bénéfice de l'association d'aide aux jeunes travailleurs.

(07-14628-DAFP)

Le rapport 07/0616/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 07/0617/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Démolitions de
logements - La Bricarde, Frais Vallon bâtiment D et Saint-Barthélémy
bâtiments E4, E5, E10, E11 - Régularisation des participations de la
Ville aux annuités d'emprunts. Approbation de conventions de
financement avec la SA d'HLM Logirem et Habitat Marseille Provence.

(07-15007-DHL)

Le rapport 07/0617/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 07/0618/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Programme ANRU
 ZUS"Centre Nord" - Opération rue de la République -
 2^{ème} arrondissement - Acquisition/amélioration de trente six logements -
 Ilot 17- 26/28 rue des Phocéens - Subvention à la société anonyme
 d'HLM ERILIA - Retrait de la délibération n°06/0358/EHCV du 27 mars
 2006 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(07-15011-DHL)

Le rapport 07/0618/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
 le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

167 - 07/0619/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
 8^{ème} arrondissement - La Plage - Promenade de la Plage - Echange de
 parcelles entre la Ville de Marseille et la Société Hôtelière du Palm
 Beach et servitude de cour commune consentie à la Ville par la SHPB
 nécessaire au fonctionnement du Centre Municipal de Voile.

(07-14984-DAFP)

Le rapport 07/0619/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

168 - 07/0620/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
 DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
 6^{ème} arrondissement - Notre Dame du Mont - 82 cours Julien - Transfert
 complémentaire à la Communauté Urbaine Marseille Provence
 Métropole.

(07-14982-DAFP)

Le rapport 07/0620/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 07/0621/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
11^{ème} arrondissement - Desserte sanitaire et pluviale de l'Impasse de la
Pauline. Constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit
de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole sur la propriété de Monsieur Bernard COLLET et
Madame Ghislaine SABATIE ainsi que celle des époux TANCHON-
BERGOMIER et Madame Patricia AGARD.

(07-14971-DAFP)

Le rapport 07/0621/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

170 - 07/0622/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
15^{ème} arrondissement - Aménagement de l'Esplanade du Nord -
Approbation du lancement de l'appel d'offres travaux - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme.

(07-15013-DHL)

Le rapport 07/0622/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme WEISS Gisèle

171 - 07/0623/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS
COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS
PROJETS • 1^{er} arrondissement - Restauration de la toiture de l'Eglise
Saint Théodore - Approbation de l'augmentation d'affectation de
l'autorisation de programme -

(07-15051-DGPRO)

Le rapport 07/0623/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

172 - 07/0624/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • 1^{er} arrondissement - Eglise Saint Pie X - Mission de France - 44, rue Tapis Vert - Etudes pour la rénovation du sol, le chauffage par le sol, la réparation des staffs et la mise en sécurité des bas-côtés - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme. Financement.

(07-14998-DTSUD)

Le rapport 07/0624/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

173 - 07/0625/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • GRAND PROJET DE VILLE - 2^{ème} arrondissement - Rénovation intérieure de l'Eglise des Accoules - Révision de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération - Approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°02/351 passé avec JP Architecture / Beterem Ingénierie.

(07-15052-DGPRO)

Le rapport 07/0625/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

174 - 07/0626/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réfection de la coupole de l'église des Accoules 10, Place Daviel - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme globale de l'opération - Financement.

(07-15058-DGPRO)

Le rapport 07/0626/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 07/0627/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • 11^{ème} arrondissement - Rénovation de l'église des Accates - Chemin des Accates - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Financement.

(07-15039-DTEST)

Le rapport 07/0627/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Voici la réponse pour les bateaux pour le Frioul : l'un doit arriver au début de la semaine prochaine et avec un peu de chance peut-être même avant la fin de cette semaine et les deux autres dans les quinze jours.

* * *

CULTURE, EDUCATION, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

176 - 07/0628/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Convention de co-réalisation concernant l'édition 2007 du Festival des Musiques Interdites.

(07-14768-OPERA)

Le rapport 07/0628/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

177 - 07/0629/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Co-réalisation entre la Ville de Marseille-Opéra et l'association "Baroque en Provence" pour un concert à Cotignac le 8 juillet 2007.

(07-14827-OPERA)

Le rapport 07/0629/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

178 - 07/0630/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA •
Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association du
Concours International d'Opéra.

(07-14814-OPERA)

Le rapport 07/0630/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

179 - 07/0631/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA •
Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la Fondation
CMA-CGM dans le cadre du mécénat de l'opération "Opéra du silence".

(07-14845-OPERA)

Le rapport 07/0631/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 07/0632/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA •
Approbation de la convention entre la Ville de Marseille et le lycée
Poinso Chapuis.

(07-14854-OPERA)

Le rapport 07/0632/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

181

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pour l'implantation du
Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille.

(07-14773-DGAC)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOTEY Serge

182 - 07/0633/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Fonds communal d'art contemporain - Acquisition d'œuvres d'art.

(07-14896-DGAC)

Le rapport 07/0633/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

183 - 07/0634/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux de restauration de l'immeuble "Le Corbusier".

(07-14802-DGAC)

Le rapport 07/0634/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 07/0635/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Subventions ou compléments de subvention de fonctionnement 2007 aux associations culturelles - 3^{ème} répartition.

(07-14950-DGAC)

Le rapport 07/0635/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

185 - 07/0636/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Travaux d'aménagement de la salle de spectacle et du studio de répétition du théâtre du Merlan - Avenue Raimu - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(07-15049-DGPRO)

Le rapport 07/0636/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

186 - 07/0637/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Participation de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône au financement des séjours de vacances organisés par la Ville de Marseille.

(07-14824-JEUNE)

Le rapport 07/0637/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 07/0638/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Subventions aux organismes et équipements sociaux "Objectif Jeunes" - 2^{ème} répartition 2007.

(07-14876-JEUNE)

Le rapport 07/0638/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI MECO Eric

188 - 07/0639/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Attribution de subventions aux associations lauréates du projet "Jeunes Citoyens" - Budget 2007.

(07-14825-DGASSU)

Le rapport 07/0639/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

189 - 07/0640/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers" - 1ère répartition 2007.

(07-14860-DGASSU)

Le rapport 07/0640/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme DONNADIEU Jérôme

190 - 07/0641/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS).

(07-14811-DGASSU)

Le rapport 07/0641/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

191 - 07/0642/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Réfection de la Maison de Quartier du Trioulet - 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(07-15024-DTEST)

Le rapport 07/0642/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 07/0643/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Centre de Loisirs Sans Hébergement Saint-Joseph - Avenue Paul Coxe - 14^{ème} arrondissement - Mise en conformité de la cuisine - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(07-14916-DTNOREST)

Le rapport 07/0643/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 07/0644/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • 15^{ème} arrondissement - Réhabilitation et extension de la Maison pour Tous Saint Louis Campagne Levêque 2, boulevard Ledru Rollin - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(07-15060-DGPRO)

Le rapport 07/0644/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FAY-BOCOGNANI Marie-Jeanne

194 - 07/0645/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Subventions à des associations de solidarité, d'intégration et de lutte contre l'exclusion - 2^{ème} répartition 2007.

(07-14946-DSLE)

Le rapport 07/0645/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

195 - 07/0646/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Participation financière de l'Etat pour le fonctionnement du Samu Social - Approbation de la convention 2007.

(07-14820-DSLE)

Le rapport 07/0646/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 07/0647/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Partenariat entre le Samu Social de la Ville de Marseille et la Croix Rouge.

(07-14999-DSLE)

Le rapport 07/0647/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 07/0648/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Lancement de la procédure pour le renouvellement de la convention de gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence.

(07-14843-DSLE)

Le rapport 07/0648/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

198 - 07/0649/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public pour les aires d'accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet et de Mazargues-Eyraud.

(07-14819-DGASSU)

Le rapport 07/0649/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

199 - 07/0650/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants et aux jeunes artistes diplômés de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(07-14846-ESBAM)

Le rapport 07/0650/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 07/0651/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Convention entre la Ville de Marseille et l'Université de la Méditerranée pour le raccordement "en cascade" du réseau RENATER.

(07-14794-ESBAM)

Le rapport 07/0651/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 07/0652/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • 9^{ème} arrondissement - Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille - 184, avenue de Luminy - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la tranche 1 - Travaux d'urgence et de sécurité : mise en conformité du site - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(07-15030-DTEST)

Le rapport 07/0652/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme LOTA Marie-Louise

202

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Etablissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le choix d'un prestataire chargé d'élaborer un plan alimentaire et des menus adaptés à la diététique des très jeunes enfants et d'assurer la fourniture et la livraison des ingrédients nécessaires à la confection des menus et de plateaux repas pour les enfants atteints d'allergies alimentaires.

(07-15029-DPE)

Rapport retiré.

* * *

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Maire, je souhaiterais juste poser une question à Mme LOTA. On a été sollicité ce matin et on est sollicité depuis quelques jours concernant la carte scolaire dépendant de l'Ecole Eydoux.

Madame LOTA.- Monsieur le Maire, sur l'école Eydoux, effectivement il y a eu un peu de remue-ménage quant aux inscriptions, parce que la directrice a purement et simplement refusé de prendre en charge les inscriptions sur cette école. Elle a fait valoir effectivement qu'il y avait un certain nombre d'élèves qui ne pourraient pas être pris en charge par son école et donc qui étaient dans la nature.

J'ai déjà été interviewée à plusieurs reprises à ce sujet et j'ai donc expliqué qu'auparavant, c'est-à-dire que l'on fait toujours deux poids deux mesures, quand cela arrange les uns d'ouvrir les inscriptions hors périmètre scolaire pour pouvoir rééquilibrer des niveaux dans une école, on le fait volontiers. Et c'est exactement ce qui s'est passé à l'école Eydoux. Et quand il a fallu mettre en place et appliquer les périmètres scolaires qui avaient été définis avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, il y a un certain nombre d'enfants qui ne faisaient pas partie du secteur et qui auraient dû être classés dans d'autres établissements scolaires.

Il restait 12 enfants pour lesquels il y avait des problèmes et qu'il me soit permis de remercier vraiment très sincèrement tout le travail qui a été fait par le Service de l'Education, qui s'est énormément impliqué. Les familles ont toutes été accueillies individuellement, on leur a fait mille et une propositions. Et j'avais expliqué à la presse que pour 12 enfants qui n'étaient pas encore tout à fait inscrits dans une école il y avait plus d'une cinquantaine de places disponibles dans les écoles avoisinantes. Aujourd'hui, il reste 6 enfants pour lesquels on n'a pas tout à fait trouvé les solutions, mais je pense que c'est quelque chose qui devrait se faire incessamment puisque tout se fait en concertation avec les familles.

Monsieur le Maire, je crois qu'aujourd'hui la polémique et le comité d'accueil que nous avons eu ce matin concernant les écoles du centre-ville relatent complètement de faux problèmes, tant à la fois à l'entretien, à la construction ou la restructuration des écoles. Il ne faut pas oublier que dans les écoles du centre-ville, le secteur le plus défavorisé... je me suis fait au hasard une petite liste qu'il me plairait d'énumérer : le groupe Parmentier, Vincent Leblanc, Ruffy, Désiré Clary, l'école maternelle Félix Piat, le groupe tout entier de la Major, élémentaire et maternelle reconstruites, à la rentrée prochaine c'est une nouvelle maternelle à François Moisson qui va ouvrir ses portes pour accueillir de nouveaux enfants, l'école des Bergers, d'une on a réussi à renouveler deux écoles des Bergers. Je crois que l'on n'a vraiment rien à dire des efforts, qui sont considérables, qui sont constants et réguliers à entretenir et à étendre le patrimoine scolaire de la Ville de Marseille.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je voudrais remercier Mme LOTA, à travers elle tous les Services qui sont placés sous son autorité. Nous sommes d'une attention très précise, très minutieuse. Il ne sera pas dit que nous laisserons un enfant sur le bord de la route de nos écoles communales. Il ne sera pas dit que l'on refusera le déjeuner à un enfant qui n'aurait pas les moyens de payer ou auquel les parents auraient omis de donner l'argent nécessaire, etc. Nous avons une attention renouvelée de tous les instants.

Mais vous comprendrez, et nos collègues Socialistes peut-être aussi, pourquoi à l'époque, maintenant c'est la loi qui nous fait obligation bien entendu d'enregistrer les enfants, Gaston DEFFERRE ne voulait jamais cela. Il disait : "Il vaut mieux que ce soit les chefs d'établissement qui le fassent", parce qu'il redoutait que si on le faisait par le pouvoir politique il y aurait des influences sur le pouvoir politique. La loi nous a fait obligation de le faire, nous le faisons au fur et à mesure. Mais j'aurais préféré que l'on garde ce qui était fait auparavant, c'est-à-dire que ce soit les chefs d'établissements qui le fassent. Maintenant, c'est nous. Et je donne comme instructions et Mme LOTA bien entendu les répercute de la même manière, nous faisons cela dans l'intégrité, nous faisons cela dans l'honneur et nous ne le faisons pas justement pour faire plaisir à telle ou telle demande qui nous arrive ici. De ce côté-là, les choses sont bien précisées et bien claires aussi. Ce n'est certainement pas nous qui aurions empêché une chanson de M. Noah ou de M. Renaud, pas le Premier Adjoint mais l'autre, au gala des écoles publiques ! C'est sur d'autres chanteurs et d'autres initiatives qui ne faisaient pas honneur à la démocratie que l'on a voulu le faire, heureusement que la sagesse est vite revenue !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, au nom de tous les parents qui se sont battus pour obtenir que leur enfant atteint d'allergie soit considéré comme tous les autres, je suis heureuse de voir que la Ville répond enfin à leur entente légitime. Je regrette qu'il ait fallu un combat durant douze ans de la part de ces parents pour que vous trouviez enfin une solution qui passe tout simplement par un marché spécifique. Je regrette que pour arriver à ce résultat il ait fallu une mobilisation générale des familles, qui se sont battues pour dénoncer l'injustice dont était victime leur enfant, au côté de l'AFIBIAAC, Association Familiale pour l'Intégration des

Bébés Intolérants Alimentaires et Allergiques en Crèche. Je regrette que l'association ait dû poursuivre la Ville de Marseille au Tribunal Administratif pour provoquer une prise de responsabilité de la Municipalité. Ce qui était donc absolument impossible, d'après Mme LOTA, redevient possible suite à une décision de Justice émanant de la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Egalité. Le droit l'emporte et c'est tant mieux ! Mais on ne peut pas démentir que l'attitude de la Municipalité aura été exemplaire dans ce dossier, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Oh ! Ce sont des propos que l'on ne peut pas accepter. Vous connaissez la générosité de la Ville de Marseille, notamment en matière de cantines scolaires pour les enfants. Vous connaissez le nombre de repas pour les enfants allergiques. Aidez-nous plutôt un peu par vos amis du Conseil Général à nous augmenter le prix du repas pour les enfants dans les crèches, ce que vous ne faites pas, avant de nous donner des leçons !

Mme LOTA, vous pouvez compléter.

Madame LOTA.- Effectivement, je trouve les propos de Mme Samia GHALI absolument scandaleux, d'une part, mais d'autre part, je dirai qu'elle connaît très mal ces dossiers et je vais m'en expliquer.

Premièrement, la HALDE est effectivement une association qui incite les parents à nous poursuivre en Justice, ce dont je parle concerne les écoles, parce que nous avons refusé un enfant pour lequel on ne pourra jamais mettre en application son régime alimentaire allergique dans le cadre de la collectivité, ceci est quasiment impossible. Ceci est le premier point. Et la HALDE aujourd'hui fait des propositions, mais elle n'a pas valeur juridique.

Vous connaissez particulièrement mal votre dossier puisque la Ville de Marseille est la 1^{ère} Ville de France qui a mis en place dans ses écoles le principe de repas pour enfants allergiques. Il faut savoir qu'il n'y avait pas de procédure spécifique. Trois possibilités : la première, c'était de refuser l'aliment allergène. C'est entre parenthèses ce qui s'est passé à Septèmes et comme nous avons, nous, analysé les risques que nous faisons courir aux enfants eux-mêmes, donc danger de mort, nous avons refusé de mettre en pratique cette solution. La deuxième était de demander aux parents d'apporter leurs repas. Là, il y a d'autres problèmes, de traçabilité, de rupture de chaîne du froid, qui font que l'on ne peut absolument pas accepter ce principe dans notre collectivité. Et nous avons choisi, en 1999, de mettre en pratique un PAI, un Plan d'Accueil Individualisé de l'enfant.

Il se fait bien entendu après que l'allergie ait été diagnostiquée par test, certifiée par un médecin allergologue. Mais ce PAI est mis en place par l'Education Nationale. Donc le Médecin scolaire y assiste, les responsables de la restauration, le directeur de l'école et c'est ainsi que le Plan d'Accueil Individualisé peut se mettre en pratique.

Aujourd'hui, je n'ai pas en tête la liste exhaustive des allergènes qui sont admis mais elle est très longue. Il faut savoir qu'au-delà de trois allergies, c'est ce que l'on appelle les allergies croisées, il devient quasiment impossible à la collectivité de fabriquer le repas "allergie" et donc cela nous devient impossible d'accueillir l'enfant à la cantine. Ceci est important.

Il faut savoir aussi que ce principe, compte tenu de l'accident qui s'est passé à Septèmes, est en discussion à l'Education Nationale et à l'échelon national et non pas local, et donc il n'est pas du tout certain que l'on puisse suivre ce principe jusqu'à l'infini et que d'autres modifications ne pourraient pas intervenir dans les années et dans les mois qui vont suivre. Cela veut dire que Mme GHALI dit n'importe quoi ! Elle n'est pas au courant de ces dossiers et c'est en aucun cas, Monsieur le Maire, la HALDE qui nous a imposé de faire les repas allergie.

En ce qui concerne les crèches, et c'est le cas du rapport 202, il a été retiré tout simplement parce que nous lancions un marché nouveau, la société de restauration nous avait répondu mais elle n'avait pas explicité jusqu'à quelle date elle maintenait son marché. C'est-à-dire que si elle le maintenait pour un an, on était trop juste et il fallait d'ores et déjà délibérer pour pouvoir renouveler le marché. Or, elle le renouvelle jusqu'en décembre 2009, ce qui fait que l'on a le temps de réfléchir aux modalités et de le lancer. Il est évident que quand on le lancera, on y intégrera l'option des repas "allergie", ce que nous avons fait.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

* * *

203 - 07/0654/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'Education et de la Petite Enfance - Budget 2007.

(07-14823-EDUC)

Le rapport 07/0654/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.
M. Y. CLAIRE s'abstenant.

* * *

204 - 07/0655/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Politique en faveur de la famille - Attribution de subventions d'équipement pour la création de places d'accueil de la petite enfance à l'association "Fondation des orphelins apprentis d'Auteuil" - Programmation 2007/2008.

(07-15025-DPE)

Le rapport 07/0655/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 07/0656/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Avenant à la convention fixant les modalités de la participation financière de la Mutualité Sociale Agricole des Bouches-du-Rhône aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance.

(07-15032-DPE)

Le rapport 07/0656/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 07/0657/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Revalorisation de l'aide au fonctionnement des associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Associations "La Maison de la Famille et de la Vie Associative des Bouches-du-Rhône", "Poussy Crèche", "Lou Casou" et "APAF Petite Enfance".

(07-15038-DPE)

Le rapport 07/0657/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

207

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Ravalement des façades et réfection des menuiseries intérieures et extérieures du groupe scolaire François Moisson - 17 rue François Moisson - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert.

(07-15041-DGABC)

Rapport retiré.

* * *

208 - 07/0659/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Extension de l'école élémentaire des Accoules - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(07-15000-DTNORLIT)

Le rapport 07/0659/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

209 - 07/0660/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Restructuration et extension de l'école maternelle des Douanes située au 56 boulevard de Strasbourg - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(07-15003-DTNORLIT)

Le rapport 07/0660/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

210 - 07/0661/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réaménagement de l'école maternelle Révolution et création d'une école élémentaire, 45, 55 et 59, rue Edouard Vaillant - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(07-15053-DGPRO)

Le rapport 07/0661/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

211

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Modernisation des chauffages des écoles maternelle et élémentaire Kléber - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(07-15037-DGABC)

Rapport retiré.

* * *

212 - 07/0663/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Reconfiguration du rez-de-chaussée de l'école Chabanon - 23 rue Albert Chabanon - 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation d'affectation d'autorisation de programme.

(07-14921-DTSUD)

Le rapport 07/0663/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 07/0664/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Transformation de deux cantines scolaires du 13^{ème} arrondissement en self-services - Approbation de l'avant-projet sommaire - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(07-14918-DTNOREST)

Le rapport 07/0664/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

214 - 07/0665/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • 14^{ème} arrondissement - Ecole Maternelle Saint Gabriel - 80 chemin de Gibbes - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°05/1246-99-00.

(07-14949-DTNOREST)

Le rapport 07/0665/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LUCCIONI Roger

215 - 07/0666/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - MUSEUM • Acceptation du don de la collection de lépidoptères de Monsieur Philippe HUCHET, entomologiste amateur marseillais.

(07-14766-MUSEUM)

Le rapport 07/0666/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 07/0667/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Affectation en pleine propriété au Musée d'Art Contemporain d'un ensemble de 50 œuvres inscrites sur les inventaires du Fonds National d'Art Contemporain.

(07-14829-MUSEES)

Le rapport 07/0667/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 07/0668/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Convention de partenariat entre la Ville de Marseille, la Ville de Rennes et la Ville de Rouen pour l'organisation de l'exposition "la Mythologie de l'Ouest dans l'art américain 1830-1940".

(07-14855-MUSEES)

Le rapport 07/0669/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

218 - 07/0669/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Convention entre la Bibliothèque
Nationale de France et la Ville de Marseille relative à la gestion du
dépôt légal. Avenant n°1 à la convention n°2006-115/423.

(07-14839-BM)

Le rapport 07/0669/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219 - 07/0670/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Subvention à l'Association CAS
13 (Coordination des Associations de Sourds 13) pour la réalisation
d'un film sur les répétitions et la représentation de "La Marseillaise" en
langue des signes.

(07-14838-BM)

Le rapport 07/0670/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

220 - 07/0671/CESS

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES
CULTURELLES - Festival de Marseille - Attribution d'une subvention
complémentaire au Festival de Marseille et approbation de l'avenant
n°4 à la convention Ville/Festival de Marseille. Retrait de la délibération
n°07/0455/CESS du 19 mars 2007.

(07-14920-SG)

Le rapport 07/0671/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

221 - 07/0672/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • 4^{ème} arrondissement - Réfection des façades, menuiseries et couvertures du Muséum d'Histoire Naturelle - Palais Longchamp - Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux n°06/1541 et n°07/0463.

(07-15050-DGPRO)

Le rapport 07/0672/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SALAH-EDDINE Myriam

225 - 07/0676/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE L'ACTION FAMILIALE ET DES DROITS DES FEMMES • Subventions à des associations d'Aide à la Famille - 1^{ère} répartition 2007.

(07-14867-DIRAFF)

Le rapport 07/0676/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VILLANI Robert

226 - 07/0677/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Adhésion de la Ville à l'association AIRES.

(07-15002-DAEP-VL)

Le rapport 07/0677/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

227 - 07/0678/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes sportifs -
Approbation de conventions de partenariat - 3^{ème} répartition 2007.

(07-14798-SPORTS)

Le rapport 07/0678/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

228 - 07/0679/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes sportifs -
4^{ème} répartition 2007.

(07-14857-SPORTS)

Le rapport 07/0679/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

229 - 07/0680/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Attribution d'une subvention de
fonctionnement à l'association Olympique de Marseille au titre de
l'année 2007. Approbation d'une convention de partenariat.

(07-14859-SPORTS)

Le rapport 07/0680/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

230 - 07/0681/CESS

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS
EQUIPEMENTS • Convention avec la SASP Olympique de Marseille
pour la mise à disposition du Stade Vélodrome.

(07-14968-DGE)

Le rapport 07/0681/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

231 - 07/0682/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation du renouvellement de la
convention de mise à disposition de locaux à l'association Olympique
de Marseille.

(07-14973-SPORTS)

Le rapport 07/0682/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

232 - 07/0683/CESS

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS
EQUIPEMENTS • Nettoyage du stade Vélodrome.

(07-14989-DGE)

Le rapport 07/0683/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

233 - 07/0684/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de l'avenant n°1 au marché
n°06/1455 relatif à l'exploitation et aux prestations d'entretien des
installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et de traitement
d'air des piscines de la Ville de Marseille.

(07-14772-SPORTS)

Le rapport 07/0684/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

234 - 07/0685/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de l'avenant n°1 au marché
n°07/066 relatif à la fourniture de matériel sportif et de matériel ludique
collectif pour les piscines - Lot 8.

(07-14801-SPORTS)

Le rapport 07/0685/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

235 - 07/0686/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • 8^{ème} arrondissement - Réfection des
vestiaires du stade Caujolle - 122, boulevard Michelet - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement d'un appel
d'offres pour la réalisation des travaux.

(07-14904-SPORTS)

Le rapport 07/0686/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

236 - 07/0687/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Lancement d'un appel d'offres ouvert
pour les travaux de création, d'entretien et de rénovation des
revêtements de sol des équipements sportifs couverts ou d'extérieur.

(07-14907-SPORTS)

Le rapport 07/0687/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

237 - 07/0688/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE
ET LITTORAL • Etudes préalables visant à définir les conditions de
faisabilité des pôles sportifs de loisirs sur les sites Capelette/Stade
Vélodrome/Chevalier Roze : clôture de l'opération confiée en mandat à
Marseille Aménagement par la convention n°02/0491- Quitus à
Marseille Aménagement.

(07-14936-DAEP-VL)

Le rapport 07/0688/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

238 - 07/0689/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
 DIRECTION DES SPORTS • Utilisation des équipements sportifs par
 les lycées - Acceptation du montant de la participation du Conseil
 Régional - Approbation d'une convention.

(07-14817-SPORTS)

Le rapport 07/0689/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

239 - 07/0690/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
 DIRECTION DES SPORTS • Convention de partenariat entre la Ville
 de Marseille et l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III. Approbation
 de l'avenant n°2 à la convention n°05/1461.

(07-14878-SPORTS)

Le rapport 07/0690/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

240 - 07/0691/CESS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
 DIRECTION DES SPORTS • Mise à disposition exceptionnelle de la
 salle La Martine et de la salle Vallier à titre gratuit au profit de plusieurs
 associations.

(07-14872-SPORTS)

Le rapport 07/0691/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

241 - 07/0692/CESS

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS
 EQUIPEMENTS • Concert gratuit organisé par la radio NRJ au Stade
 Vélodrome le 30 juin 2007.

(07-15062-DGE)

Le rapport 07/0692/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

242 - 07/0527/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Coupe du Monde de rugby 2007 - Approbation de la convention d'occupation précaire avec la SAFIM pour accueillir le centre médias et le centre d'accréditation.

(07-14987-DGCRE)

Le rapport 07/0527/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

243 - 07/0662/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Signature d'une convention avec Monsieur le Préfet de Région Préfet des Bouches-du-Rhône.

(07-15091-DGABC)

Le rapport 07/0662/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

244 - 07/0693/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Signature d'une convention avec Monsieur le Directeur de l'Etablissement du Génie de Marseille.

(07-15092-DGABC)

Le rapport 07/0693/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BERGER Philippe

245 - 07/0694/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC • Avis sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter un Centre de Traitement de Véhicules Hors d'Usage, déposée par la société Auto Casse Saint Louis, 20 bd Jean Barbiéri, 15^{ème} arrondissement.

(07-15064-DPSP)

Le rapport 07/0694/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

246 - 07/0695/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC • Avis sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter un Centre de Traitement de Véhicules Hors d'Usage, déposée par la société Casse de Lyon, 202 rue de Lyon, 15^{ème} arrondissement.

(07-15065-DPSP)

Le rapport 07/0695/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

247 - 07/0696/EFAG

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC • Avis sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter un Centre de Traitement de Véhicules Hors d'Usage, déposée par la société Service Auto Pièces SAP, 247-249 avenue Roger Salengro, 15^{ème} arrondissement.

(07-15066-DPSP)

Le rapport 07/0696/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

248 - 07/0697/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée.

(07-15071-SG)

Le rapport 07/0697/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

249 - 07/0698/EFAG

SECRETARIAT GENERAL • Implantation de l'Institut de Recherche pour le Développement à Marseille - Approbation d'une convention.

(07-15040-SG)

Le rapport 07/0698/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

250 - 07/0699/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - 14^{ème} arrondissement - Association pour les Foyers et Ateliers des Handicapés (AFAH) - Opération MAS Bellevue - Extension et restructuration d'une Maison d'Accueil Spécialisée.

(07-15076-DGSF)

Le rapport 07/0699/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe MNR s'abstenant.

* * *

ENVIRONNEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

251 - 07/0700/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
1^{er} arrondissement - 2 rue Henri Barbusse - Immeuble CMCI - Echange
de locaux et de droit au bail entre la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole et la Ville de Marseille.

(07-15094-DAFP)

Le rapport 07/0700/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

252 - 07/0701/EHCV

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Suivi et animation de
l'Opération d'Amélioration de l'Habitat du Parc Kallisté - Avenant n°3 au
marché de prestation de service n°04/353.

(07-15008-DHL)

Le rapport 07/0701/EHCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE, EDUCATION, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOTEY Serge

253 - 07/0702/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS
COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS
PROJETS • Travaux d'aménagement de la salle de spectacle et du
studio de répétition du théâtre du Merlan - Avenue Raimu -
14^{ème} arrondissement - Approbation des avenants n°1 aux marchés de
travaux n°07/140, n°07/141, n°06/195 et n°06/196.

(07-15110-DGPRO)

Le rapport 07/0702/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FAY-BOCOGNANI Marie-Jeanne

254 - 07/0703/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • 15^{ème} arrondissement - Unité d'Hébergement d'Urgence - Travaux urgents de salubrité et de sécurité - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(07-15067-DTNORLIT)

Le rapport 07/0703/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

255 - 07/0704/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Projet Centre-Ville - Palais des Arts - Conservatoire National de Région - 1 place Carli - 1er arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux n°06/656 , des avenants n°1 aux marchés de travaux n°06/657, n°06/658 et n°06/720.

(07-15108-DGPRO)

Le rapport 07/0704/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme LOTA Marie-Louise

256 - 07/0705/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation et extension de l'école élémentaire Chartreux - 117, avenue des Chartreux - 4^{ème} arrondissement - Résiliation du marché de travaux n°06/1330 passé avec l'entreprise SREI.

(07-15073-DGPRO)

Le rapport 07/0705/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

257 - 07/0706/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Reconstruction de l'école maternelle " Les Martégaux" – 11 chemin des Martégaux - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation d'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux.

(07-15072-DGPRO)

Le rapport 07/0706/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

TRANSPORTS, URBANISME ET GRANDS EQUIPEMENTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

258 - 07/0605/TUGE

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • 7^{ème} arrondissement - Etude urbaine du secteur de l'Abbaye de Saint Victor et de la Caserne d'Aurelle - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme pour des études et lancement d'un appel d'offres.

(07-15121-DGUH)

Le rapport 07/0605/TUGE mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE, EDUCATION, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

259 - 07/0658/CESS

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Coproduction entre la Ville de Marseille et le Centre Français de Promotion Lyrique pour l'ouvrage "Il Viaggio à Reims" de Rossini.

(07-15130-OPERA)

Le rapport 07/0658/CESS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil Municipal
sur l'activité de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets communautaires suivants.

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE
--

- 1** Consultation sur le projet de décret modifiant le décret n°95-1102 du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée - Avis du Conseil de Communauté.

DGDE 07/258/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 2** Marché 06/139 - Etudes et travaux de maintenance et de mise aux normes du MIN de Saumaty – Lot n°1- Approbation d'un avenant.

DGASUM 07/359/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 3** Marché 06/140 - Etudes et travaux de maintenance et de mise aux normes du MIN de Saumaty – Lot n°2 - Approbation d'un avenant.

DGASUM 07/360/B

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 4** Marché d'Intérêt National de Marseille (MIN) – Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le Marché d'intérêt National des Arnaux (14^{ème} arrondissement) et de Saumaty (16^{ème} arrondissement).

SFB 07/261/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 5 Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'implantation de l'Institut de Recherche pour le Développement à Marseille.

DDEAI 07/329/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 6 Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Artemisia les 27, 28 et 29 octobre 2007, à Marseille.

DCOM 07/333/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 7 Mise à disposition du mobilier urbain sur le territoire de la Ville de Marseille - Approbation d'un avenant de résiliation au protocole d'accord délibéré le 13 mai 2005 avec la société JC DECAUX et au contrat de concession du 12 décembre 1969.

DITRA 07/349/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 8 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la CUMPM permettant aux deux collectivités l'accès réciproque à leurs différents supports de communication.

DCOM 07/444/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 9 Convention n°04/1261 - Transfert complémentaire d'un bien appartenant à la Ville de Marseille à Marseille Provence Métropole, nécessaire à l'exercice des compétences transférées – Approbation de l'avenant n°4.

DPL 07/354/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 10** Prolongation de la durée d'occupation d'un hangar du Port Autonome de Marseille pour le remisage des anciennes rames de tramway – Approbation d'une décision modificative d'occupation n°1.

DPL 07/481/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 11** Foire internationale de Marseille du 22 septembre au 2 octobre 2007 - Location d'un espace.

DCOM 07/334/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

TRANSPORTS, URBANISME ET GRANDS EQUIPEMENTS
--

- 12** Doublement de la voie ferrée Aix-Marseille - Aménagement du périmètre d'intermodalité de Saint-Antoine et Saint-Joseph à Marseille - Convention de groupement de commande entre MPM et la Ville de Marseille – Approbation de l'avenant n°1.

DIVOI 07/398/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 13** Doublement de la voie ferrée Aix-Marseille - Aménagement du périmètre d'intermodalité de Saint-Antoine et Saint-Joseph à Marseille - Modification de la délibération de lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

DIVOI 07/399/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 14** Pôle transport Saint-Charles à Marseille (1^{er} et 3^{ème} arrondissements) – Amélioration de l'accessibilité de la station métro Saint-Charles - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre.

DIFRA 07/388/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 15** Réhabilitation du tunnel sous le Vieux-Port à Marseille (1^{er} arrondissement) – Mission de coordination sécurité et protection de la santé – Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIFRA 07/386/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 16** Réhabilitation du tunnel sous le Vieux-Port à Marseille (1^{er} arrondissement) – Mission de contrôle technique – Lancement d'un Appel d'Offres – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIFRA 07/387/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 17** Réhabilitation du tunnel Saint-Just à Marseille (4^{ème} arrondissement) – Lancement d'un Appel d'Offres – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIFRA 07/393/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 18** Réhabilitation du tunnel Saint-Just à Marseille (4^{ème} arrondissement) – Affectation d'une Autorisation de programme.

DIFRA 07/291/CC C

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 19** Tunnel Prado Sud à Marseille (8^{ème} et 10^{ème} arrondissements) – Approbation du bilan de la concertation préalable.

DIFRA 07/292/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 20** Axe littoral sens Nord/Sud à Marseille (2^{ème} arrondissement) – Déplacement des réseaux et des installations de télécommunications – Approbation d'une convention avec France Télécom.

DIFRA 07/287/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 21** Esplanade de la Major à Marseille (2^{ème} arrondissement) – Travaux de raccordement de voirie - Approbation du marché.

DIFRA 07/385/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 22** Travaux de grosses réparations sur la Ville de Marseille - Aménagement d'une placette dans les escaliers du boulevard Vauban à Marseille (6^{ème} arrondissement) - Transfert d'une Autorisation de Programme.

DIVOI 07/391/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 23** Aménagement des abords du Collège Louis Armand (rue Saint-Jean du Désert / avenue de la Fourragère) à Marseille (12^{ème} arrondissement) - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIVOI 07/407/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 24** Aménagement rue du Belvédère, cours de la Viste et rue du Lycée à Marseille (15^{ème} arrondissement) - Approbation du marché.

DIFRA 07/390/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 25** Aménagement de la rue Augustin Aubert entre le boulevard de Sainte Marguerite et l'avenue Jean Bouin à Marseille (9^{ème} arrondissement) - Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

DIVOI 07/281/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 26** Aménagement d'un carrefour giratoire rue Jules Isaac / avenue Ludovic Lègre / boulevard Camille Blanc à Marseille (9^{ème} arrondissement) - Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

DIVOI 07/352/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 27** Rocade L2 Est - Section S08-A50 - Echangeur de Florian à Marseille (10^{ème} et 11^{ème} arrondissements) – Approbation d'une convention de gestion et d'entretien des ouvrages entre la Direction Régionale de l'Équipement PACA – Service Maîtrise d'Ouvrage (DRE) et la Communauté Urbaine.

DIFRA 07/294/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 28** Rocade L2 Est - Section S08-A50 - Passerelle de la Gardanne sur l'A50 (11^{ème} arrondissement) – Approbation d'une convention de gestion et d'entretien des ouvrages entre la Direction Régionale de l'Équipement PACA – Service Maîtrise d'Ouvrage (DRE) et la Communauté Urbaine.

DIFRA 07/295/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 29** Projet de déclassement du domaine public routier communautaire - Impasse Laurana quartier Vauban à Marseille (6^{ème} arrondissement).

DIVOI 07/284/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 30** Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public rue du Commandant Rolland à Marseille (8^{ème} arrondissement).

DIVOI 07/405/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 31** Acquisition à titre gratuit auprès de la SNC MARSEILLE PINATEL en vue de l'élargissement de la traverse des Sables Jaunes et de la réalisation de la voie U 470 à Marseille (12^{ème} arrondissement).

DUFH 07/466/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 32** Acquisition à titre gratuit auprès de la SA AFIM Méditerranée de plusieurs parcelles de terrain situées impasse des Aurengues à Marseille (13^{ème} arrondissement) en vue de la réalisation d'une voie de liaison et de l'élargissement de l'impasse des Aurengues.

DUFH 07/467/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 33** Acquisition à titre gratuit auprès de l'Association Syndicale Libre le "Clos des Ortolans" d'une parcelle de terrain située 237 chemin de Château Gombert à Marseille (13^{ème} arrondissement) en vue de la réalisation de la voie U 354.

DUFH 07/470/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 34** Acquisition à titre gratuit auprès de la SNC MARIGNAN HABITAT d'une parcelle de terrain située 75 boulevard Bara à Marseille (13^{ème} arrondissement) en vue de la réalisation de la voie U 372.

DUFH 07/468/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 35** Acquisition à titre gratuit auprès de la SNC 123-131 avenue du Merlan de parcelles de terrain situées avenue du Merlan à Marseille (14^{ème} arrondissement) – en vue de l'élargissement du chemin du Merlan.
DUFH 07/469/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 36** Opération de prolongement de la ligne 1 du métro de la Timone à la Fourragère - Aménagements de surface des stations Blancarde, Louis Armand et Saint Barnabé - Lancement d'un Appel d'Offres – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.
MMT 07/434/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 37** Prolongement de la ligne 1 du métro Timone/la Fourragère – Réalisation du Puits des Alpes au droit de la propriété de la Communauté des Sœurs Notre Dame de la Compassion à Marseille 12^{ème} arrondissement – Approbation d'un avenant.
DUFH 07/478/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 38** Opération de prolongement de la ligne 1 du métro Timone/La Fourragère - Marché n°05/109 - Travaux de Génie Civil de la Station Saint Barnabé – Approbation de l'avenant n°1.
METROTRAM 07/441/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 39** Opération de prolongement de la ligne 1 du métro Timone/La Fourragère - Marché n°02/055 - Mission de contrôle technique - Approbation de l'avenant n°1.
METROTRAM 07/494/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 40** Opérations Métro et Tramway - Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Approbation du marché.

MMT 07/436/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 41** Opération Tramway - Marché n°04/193 - Signalisation carrefours - Approbation de l'avenant n°1.

METROTRAM 07/435/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 42** Opération Tramway - Marché n°04/078 - Fourniture du matériel roulant et prestations associées - Approbation de l'avenant n°7.

MMT 07/440/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 43** Opération Tramway - Marché I2 n°04/194 – Energie conclu avec le groupement INEO ATLANTIQUE – INEO PACA - Approbation de l'avenant n°2.

METROTRAM 07/487/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 44** Opération Tramway - Marché n°05/005 - Lignes aériennes de Contact passé avec Vossloh Infrastructure Services - Approbation de l'avenant n°1.

METROTRAM 07/488/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 45** Opération Tramway - Marché n°05/002 - Signalisation ferroviaire passé avec la société SPIE RAIL - Approbation de l'avenant n°1.

METROTRAM 07/489/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 46** Opération Tramway - Marché n°05/062 - Réalisation des équipements Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs et système de radio communication (SAEIV) conclu avec le groupement THALES TRANSPORTATION SYSTEMS/SNEF/SLE. Approbation de l'avenant n°1.

METROTRAM 07/491/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 47** Opération Tramway - Marché n°05/061 relatif à l'éclairage public passé avec le groupement SNEF / FORCLUM / CEGELEC - Approbation de l'avenant n°1.

METROTRAM 07/492/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 48** Opération Tramway - Marché n°05/171 relatif aux plantations et voie verte - Approbation de l'avenant n°1.

METROTRAM 07/493 /BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 49** Marché n°06/122 - Etudes, fournitures, installation et mise en service d'un système de billettique de validation pour le réseau tramway de MPM – Approbation de l'avenant n°1.

DITRA 07/416/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 50** Opération Tramway - Financement et réalisation de l'extension de la première phase du réseau de tramway de Marseille de Gantès à Arenc - Approbation de la convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

METROTRAM 07/331/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 51** Opération Tramway - Déplacement de voie ferrée nécessaire à la réalisation de la 3^{ème} voie de garage de l'arrière gare de Tramway sur le tronçon Gantès – Arenc - Approbation d'une convention de travaux conclue avec la SNCF.

MMT 07/442/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 52** Mise à disposition, pose, entretien et maintenance de vélos et de stations vélos sur le territoire de Marseille - Modalités de recouvrement des recettes du service "Le Vélo" - Approbation de l'avenant n°1.

DITRA 07/413/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 53** Euroméditerranée – Marché n°05/55 - Réalisation d'un parc de stationnement place Espercieux à Marseille (2^{ème} arrondissement) – Approbation de l'avenant n°2.

DIFRA 07/500/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 54** Euroméditerranée - Parc de stationnement du J4 à Marseille (2^{ème} arrondissement) – Délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement du J4 – Approbation du principe d'une délégation de service public.

DIFRA 07/288/CC C

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 55** Gestion provisoire des recettes du parking Jules Verne avec la société GAGNERAUD Père et Fils - Approbation d'une convention.

DITRA 07/307/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 56** Gestion de la gare routière Marseille / Saint-Charles - Approbation des statuts du Syndicat Mixte et première dotation.

DITRA 07/311/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 57** Délégation de Service Public - Exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille - Approbation de l'avenant n°3.

DITRA 07/317/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 58** Location de vélos en libre service sur le territoire de Marseille - Approbation des modalités d'application du système de caution.

DITRA 07/387/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 59** Versement d'une subvention à l'association Voiture & Co pour développer sa centrale de mobilité à Luminy dénommée "Maison des transports".

DITRA 07/306/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

ENVIRONNEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE

- 60** Convention n°04/1237 – Gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Renouvellement de la convention de gestion - Approbation de l'avenant n°3.

DEA 07/382/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 61** Prolongement du tramway - Déviation d'une canalisation d'eau potable DN 1200 boulevard de Paris à Marseille (2^{ème} arrondissement) - Approbation du marché.

DEA 07/367/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 62** Desserte sanitaire et pluviale de La Grave/Les Médecins - Quartier de Château-Gombert et des Médecins à Marseille (13^{ème} arrondissement) – Marché de maîtrise d'œuvre pour les étapes de la conception du projet - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DEA 07/378/BC

(Le vœu est approuvé)

* * *

- 63** Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille – Programmation associative 2007 et approbation d'une participation financière au Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la politique de la Ville de Marseille.

DUFH 07/382/CC

(Le vœu est approuvé)

* * *

Monsieur le Maire. - Nous en arrivons à une question de Mme BOET.

Question orale de Mme BOET
relative au Parc National des Calanques

Madame BOET.- Le 14 avril 2006, la loi sur les parcs nationaux a été adoptée à l'unanimité. Un décret général d'application est paru au Journal Officiel du 26 juillet 2006. L'article R. 331-4 prévoit :

"Le dossier élaboré par le groupement d'intérêt public est soumis pour avis aux communes dont le territoire est susceptible d'être inclus pour tout ou partie dans le cœur du parc national et aux communes considérées comme ayant vocation à adhérer à la charte du parc national, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels ces communes appartiennent ainsi qu'aux départements et aux régions. (...)"

Nous sommes à 11 mois, jour pour jour, de la publication de ce décret. Le Président du GIP vous a saisi dans ces délais. Donc comment se fait-il que notre assemblée n'ait toujours pas délibéré sur cette question ?

La délibération de notre assemblée entraînera la délibération des autres Collectivités. Il y a nécessité urgente de protéger les calanques, mer et terre, puisque le GIP à l'heure actuelle ne s'occupe que de la terre. Il y a aussi quelques velléités, dans pas mal d'endroits, de déclassement de zones tampon ou alors, par exemple, un projet qui court à l'AGAM d'extension de Luminy sur Vaufrèges.

Donc, je vous demande de porter au prochain Conseil Municipal une délibération qui nous permette d'engager le processus de la création du Parc national des Calanques dans notre ville.

Monsieur le Maire.- Je comprends de votre question que vous me demandez pourquoi la Ville de Marseille n'a pas encore délibéré pour solliciter auprès du Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, la prise en considération du dossier de la création du Parc national des Calanques.

Je vous apporte avec plaisir les précisions suivantes.

Au plan formel, le GIP des Calanques n'est plus demandeur d'une telle délibération pour l'instant. En effet, il a été décidé, depuis déjà plusieurs mois, de soumettre à l'avis des Collectivités un document d'avant-projet de création de Parc au lieu d'une simple lettre d'intention, ce qui ne pourra se faire qu'à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Dans ce contexte, la Ville a d'ailleurs été sollicitée, il y a quelques jours, pour accepter de proroger de trois ans la convention constitutive du GIP, qui se termine à la fin de l'année.

Sur le fond, ce délai supplémentaire pourra être mis à profit pour à la fois approfondir la concertation avec les partenaires locaux et élargir le consensus, plus précisément développer la réflexion sur le rôle des Calanques à contribuer à la vitalité de notre ville, à son équilibre social et à la qualité de vie de nos concitoyens, en particulier des calanquais, définir les périmètres de cœur de parc et de la zone d'adhésion, en maintenant bien les zones urbanisées en dehors du cœur du parc et

en développant les interactions entre ces deux secteurs, plus généralement développer un véritable projet de territoire qui inscrive les Calanques dans la politique générale de gestion et de valorisation des espaces naturels de l'agglomération marseillaise.

L'ensemble de ces études et de ces concertations trouvera d'ailleurs un cadre tout naturel à travers le plan de gestion de la Rade de Marseille, qui aidera dans un climat de dialogue très ouvert à apporter l'ensemble des réponses aux questions que l'on se pose encore.

Voilà la réponse que je pouvais vous faire et que vous pourrez vous-même transmettre à ceux qui vous ont incitée à poser la question.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

* * *

La Séance est levée à 13 h

* * *

La Secrétaire de séance

Myriam SALAH-EDDINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2007

DECOMPTE DES TEMPS DE PAROLE

	TEMPS DE PAROLE	% DE LA SEANCE	%THEORIQUE SELON L'EFFECTIF
RAPPORTEURS	53 mn 02 s	30,33%	
GROUPES POLITIQUES			
U.M.P.	23 mn 42 s	13,56%	54,46%
U.D.F.	8 mn 35 s	4,91%	5,94%
P.S.	39 mn 53 s	22,81%	16,83%
P.C.	29 mn 24 s	16,82%	11,88%
Vert	15 mn 23 s	8,80%	4,95%
Convention Citoyenne		0,00%	2,97%
M.N.R.	4 mn 51 s	2,77%	2,97%
TOTAUX	2 h 54 mn 50 s	100,00%	100,00%